



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

### PROCES-VERBAL

Réunion du 31 mars 2023

Budget Primitif 2023



Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :  
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1<sup>er</sup> étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes  
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,  
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.64

31 mars 2023

---

## Deuxième réunion de 2023

### Séance du 31 mars 2023

#### Présidence de M. Michel Pélieu

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'est réuni dans la salle des délibérations.

**M. le Président** – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre deuxième réunion de 2023, principalement consacrée au budget primitif 2023.

*(La séance est ouverte à 9 heures 30)*

Je demande à notre collègue Joëlle Abadie de procéder à l'appel nominal.

*(Mme Abadie assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal)*

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrietort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie, Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Le quorum est atteint.

**M. le Président** – Mesdames et messieurs, chers collègues,

Difficile d'attaquer cette session sans faire référence au contexte national, au spectacle atterrant auquel nous assistons depuis plusieurs semaines où se sont succédés :

- des débats parlementaires brutaux et souvent indignes,
- l'usage du 49.3 pour faire passer une réforme qui n'a réussi, ni à convaincre une majorité de Français, ni à fédérer une seule alliance parlementaire,
- et maintenant le déchaînement de violence dans nos rues.

Si j'évoque ce sujet, ce n'est pas pour parler sur le fond de la réforme des retraites, ce n'est pas la fonction de notre assemblée. Si j'évoque ce sujet, c'est parce que, sur la forme, il nous concerne tous, élus, représentants des Institutions publiques.

Nous sommes tous pris dans le même piège :

- s'enfermer dans une position jusqu'au-boutiste
- ou conforter l'idée, après les épisodes des gilets jaunes et de Notre Dame des Landes, que, en France, pour faire reculer l'Etat, mieux vaut être violent.

Quelle que soit l'issue, le résultat sera le même pour nos institutions : celui d'une défiance renforcée et d'un fossé qui ne cesse de se creuser entre les citoyens et leurs élus.

Ce qui se passe avec cette réforme est assez symptomatique de cette approche purement comptable de l'action publique que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer ici.

Pour mener des réformes importantes, il faut être capable d'emmener nos concitoyens, leur dire ce qu'ils n'ont pas forcément envie d'entendre et les convaincre malgré tout, parce qu'on leur dessine un horizon mobilisateur et rassembleur.

On ne peut pas faire l'unanimité, c'est une certitude, mais convaincre une majorité, doit quand même faire partie des objectifs.

Et on ne peut pas y parvenir en utilisant uniquement des éléments de langage et une approche comptable.

D'autant plus que l'argument de la dépense publique pléthorique est difficile à entendre aujourd'hui par des Français qui font le constat au quotidien du délabrement des services publics.

Un système éducatif pas brillant, une justice avec un cruel manque de moyens, un système de santé dans un état plus que préoccupant...

S'ajoute à cela le sentiment que c'est toujours aux mêmes qu'on demande des efforts :

- aux catégories les plus modestes qui ont une vie de plus en plus dure,
- aux catégories moyennes qui sont gagnées aussi par les difficultés.

Mais aussi aux territoires ruraux, déjà en proie à la désertification, et à qui on vient demander maintenant de contribuer plus fortement à la résilience climatique avec le fameux objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Le problème de la dépense publique aujourd'hui, ce n'est pas tant le problème de son volume que celui de son utilisation.

Trop de dépenses publiques sont mal utilisées, trop de deniers publics sont mal dépensés.

Il y a certainement de nombreuses pistes pour améliorer la dépense publique.

Moi, j'en citerai deux qui sont, vous le savez, mes chevaux de bataille :

- la réduction des normes
- et la décentralisation.

Un mot sur chacun.

La réduction des normes d'abord.

Les normes qui régissent le fonctionnement de notre société sont regroupées dans pas moins de 78 codes.

Le droit en vigueur dans notre pays compte 44,1 millions de mots. Ce n'est pas moi qui les ai comptés, c'est un haut fonctionnaire.

Il faudrait donc 2 453 heures pour lire l'ensemble des normes qui en découlent.

Quand on songe que, en France, nul n'est censé ignorer la loi...

Et quand on ajoute à cela, ce goût bien français, pour le contrôle, le sur contrôle et le contrôle du contrôle,  
Dans le meilleur des cas, ça tétanise,  
Dans le pire, ça conduit à mener des actions non plus en fonction des besoins des habitants, mais en fonction du contrôle à venir.

Voilà comment, en France, on génère de la mauvaise dépense publique :

- par des procédures extrêmement coûteuses
- et par des actions inadaptées.

Il est donc urgent d'alléger le maquis normatif, de simplifier les procédures qui nous entravent et d'appliquer dans ce domaine cette valeur si à la mode en ce moment : la sobriété !

Les gains de performance de la dépense publique viendront d'une meilleure répartition des rôles entre l'Etat et les territoires.  
L'Etat n'est pas conçu pour s'occuper du quotidien des Français. Lui fixer cet objectif, c'est faire peser sur lui des attentes qu'il ne peut remplir et générer ainsi de l'insatisfaction.  
Il faut mettre de la proximité dans la décision. En rapprochant les centres de décision du terrain, on offrira une meilleure gestion de la vie quotidienne des Français.

Mieux répartir les pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales n'enlève rien à la prééminence du premier. Au contraire, en rendant à l'Etat sa juste et noble place, on renforcera sa légitimité et son autorité.

Malheureusement, aujourd'hui, nous sommes loin de la décentralisation et des libertés locales inscrites dans la Constitution.  
Nous n'avons même plus cette capacité élémentaire de lever l'impôt.  
Ce n'est donc pas au Conseil Départemental qu'il faudra chercher une annonce de baisse d'impôt, nous n'en n'avons plus le pouvoir !

En supprimant ainsi notre pouvoir de lever l'impôt, l'Etat a voulu nous mettre dans une relation de dépendance et d'ayants-droits.

Or, nous, les Collectivités locales, nous maîtrisons 70% de l'investissement public, ce qui fait de nous des acteurs puissants. Emparons-nous de ce pouvoir, ne nous laissons pas enfermer dans un rôle de sous-traitants créanciers de l'Etat et menons une politique d'investissement ambitieuse.

On le voit, à l'échelle nationale, la logique comptable qui sert de boussole à l'action publique des gouvernements qui se succèdent depuis plusieurs années, loin de conduire à la maîtrise des déficits et de la dette, nous amène à sacrifier le futur.

C'est le cas dans de nombreux domaines : la santé, l'enseignement, la justice, l'énergie... rien n'a été pensé dans une stratégie de long terme.

Pour se développer, il faut certes maîtriser les coûts de fonctionnement, mais il faut aussi investir dans l'avenir.

Voilà pourquoi le budget que je vous propose de voter aujourd'hui, et qui sera présenté plus en détail pendant la session, s'articule autour de deux points essentiels :

- Premièrement : des dépenses de fonctionnement qui seront maîtrisées, sans être sacrifiées, car nous avons aussi des engagements envers les populations les plus fragiles : les personnes âgées, les personnes handicapées, l'enfance en danger, les personnes en situation d'exclusion...  
De même, nous prenons à notre charge l'augmentation salariale des métiers d'aide à la personne, qui sont à la fois si mal valorisés dans notre société et si mal rémunérés.  
C'est une décision de l'Etat mais elle sera financée par le Département et se traduira par une augmentation de 2,8 millions d'euros dans notre budget.
- Deuxièmement : des dépenses d'investissement qui seront fixées à un niveau record de 85 millions d'euros, dont 15

31 mars 2023

---

millions serviront à soutenir les projets des communes et intercommunalités des Hautes-Pyrénées.

Ce budget fait de nous le plus important donneur d'ordres du département. Il va permettre la réalisation de chantiers qui participent autant à l'équipement qu'à l'embellissement du territoire.

Qu'ils soient réalisés directement par le Département ou indirectement par les Collectivités soutenues, les chantiers dynamiseront l'activité économique, la création d'emplois et l'insertion des personnes en difficulté.

C'est la traduction d'une politique volontariste, pour le territoire et pour la construction de son avenir.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer immédiatement à l'examen dans le détail du projet de budget 2023.

\*\*\*

1<sup>re</sup> Commission - Solidarités sociales

- 101 PROROGATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ORIENTATION ET AU DROIT A L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES 2017-2021, DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2018-2022 ET DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2018-2022

2<sup>e</sup> Commission - Solidarités territoriales

- 201 FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR) MODIFICATION DU REGLEMENT AUGMENTATION DE LA DOTATION GLOBALE ET REPARTITION DES DOTATIONS CANTONALES

5<sup>e</sup> Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- 501 MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022
- 502 MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : BUDGET - PRIMITIF 2023
- 503 TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
- 504 BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022
- 505 BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2023
- 506 INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT
- 507 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

6<sup>e</sup> Commission - Projet de territoire et prospective

- 601 COMPOSITION DE LA SIXIEME COMMISSION

Vœux

- "Pour un report de l'application de la loi RIST" *déposé par les Groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires, Nos territoires en Commun*
- "Pour une adaptation de la mesure dite du zéro artificialisation nette de la loi « Climat et Résilience »" *déposé par les Groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires, Nos territoires en Commun*

\*\*\*

Dossier 101.

Dossier n°101.  
Mme Lafourcade, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« PROROGATION DE LA CONVENTION RELATIVE  
AU DISPOSITIF D'ORIENTATION  
ET AU DROIT A L'ACCOMPAGNEMENT  
DES BENEFICIAIRES DU RSA  
DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES 2017-2021,  
DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2018-2022  
ET DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2018-2022**

*Cadre réglementaire*

*La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a confié au Département, au-delà de sa mission première d'action sociale, le rôle de chef de files des politiques d'insertion.*

*C'est dans ce cadre qu'il a ainsi un rôle prépondérant en matière de mise en œuvre et d'accompagnement vers l'emploi des publics allocataires du RSA.*

*La reprise d'activité devient un enjeu majeur et le RSA un dispositif passerelle, une étape vers l'emploi. En janvier 2016, la suppression du RSA Activité au profit de la Prime d'activité visait à lutter contre le non recours, à augmenter les ressources et à valoriser le travail par l'octroi d'une prestation sociale destinée à compléter les revenus des salariés et des travailleurs précaires (salariés et travailleurs indépendants aux ressources modestes).*

*Les Départements déclinent leur politique Insertion autour de 3 outils majeurs :*

- *Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)*

*Le Pacte Territorial d'Insertion 2018-2022 définit les modalités de coordination des actions des partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation de tous les publics éloignés de l'emploi, avec pour objectif l'emploi durable. Il est également un outil de gouvernance.*

- *Le Programme Départemental d'Insertion (PDI)*  
*Le Programme départemental d'Insertion 2018-2022 conforte ces objectifs et soutient la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il a pour vocation de :*
  - *définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel ;*
  - *recenser les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion ;*
  - *planifier les actions d'insertion correspondantes.*
  
- *La convention relative au dispositif d'orientation et au droit à l'accompagnement 2017-2021*  
*Elle met en exergue un éventail de 13 accompagnements RSA adaptés et personnalisés à la personne accompagnée. L'orientation du bénéficiaire du RSA, par le biais d'un entretien individualisé, reste un élément incontournable dans la dynamique et la sécurisation du parcours. Des évolutions sont aujourd'hui travaillées et expérimentées afin de venir étoffer les modalités d'orientation, dans un souci de réactivité et d'efficacité d'orientation et d'accompagnement.*

#### *Contexte local*

*Le RSA est ainsi devenu un levier fort de l'intervention sociale du Département en privilégiant chaque fois que possible l'incitation à l'activité et le retour vers l'emploi des publics ne présentant pas de freins sociaux majeurs. Le déploiement de l'offre Ha-Py Actifs et Ha-Py Parrainage, ou encore le soutien aux ateliers chantiers d'insertion sont des dispositifs qui témoignent de cette volonté politique.*

*Le schéma de développement social Solid'action65 vient lui aussi, bousculer et faire évoluer les pratiques professionnelles. Il oblige à réinventer l'action sociale afin de créer des passerelles, tous domaines confondus, favorisant l'insertion de tous (numérique, lien social, mobilité...) et plus particulièrement le retour à l'emploi du plus grand nombre.*

*Fort ces orientations politiques, et attentif au contexte national en pleine mouvance, le projet de direction de la solidarité départementale met le parcours de l'habitant au cœur de l'action sociale, dans une logique de démarche de développement social et d'investissement social.*

### *Orientations nationales*

*Présentée le 13 septembre 2018, la stratégie nationale en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à transformer durablement les pratiques des professionnels et à redonner le pouvoir d'agir aux personnes fragiles. Les déclinaisons de cette stratégie ont mis l'accent sur la nécessité d'une part, de réactivité dans la prise en charge et l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA dès l'entrée dans le dispositif (orientation, contractualisation) et d'autre part, d'accompagnements renforcés (garantie d'activité). La levée des freins à l'emploi constitue également un axe fort, notamment par le soutien à la mobilité, l'accès à l'insertion par l'activité économique...*

*En 2022, le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) dans lequel s'est engagé le Département vise la construction d'un parcours d'insertion « sans couture » vers l'emploi avec la personne plus simple et efficace. Cinq briques du parcours des bénéficiaires du RSA et des publics les plus éloignés du marché du travail ont été identifiées comme constitutives du SPIE (l'entrée du parcours, les engagements réciproques, le suivi tout au long du parcours, l'accès aux offres d'accompagnement et de service par tous, le partage de données et d'outils numériques). Cette démarche se veut partenariale et intégrée et rejoint les objectifs précités du projet de direction de la solidarité départementale.*

- Démarche partenariale d'une part, car elle regroupe un consortium d'acteurs de l'insertion, de l'emploi (Pôle emploi, la Mission locale, la DDETSPP, Cap emploi), de la formation (la Région), du social (CAF, MSA, UDCCAS, le GIP politique de la ville) et de la santé (ARS, CPAM) qui sera élargi au fur à mesure de l'avancée du projet aux acteurs associatifs, entreprises, chambres consulaires, EPCI, structure de l'insertion par l'activité économique ...*
- Démarche intégrée d'autre part, car elle se veut en cohérence avec les autres dispositifs et démarches tels que le PTI qui regroupe les mêmes partenaires et Solid'action65.*

*A compter de 2023, le Pacte des solidarités fera suite à la stratégie pauvreté et se concentrera davantage sur l'insertion et la prévention des risques d'exclusion autour de 4 thématiques :*

- *La prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine*
  - ✓ *Éviter la reproduction de la pauvreté entre générations en agissant dès l'enfance*
  - ✓ *Protéger les personnes dans les moments de rupture afin d'éviter un basculement dans la précarité*
- *L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous*
  - ✓ *Améliorer significativement l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre de France Travail, notamment en levant les barrières limitant la reprise du travail (absence de mode d'accueil du jeune enfant, solutions de mobilité...)*
- *La lutte contre la grande exclusion*
  - ✓ *Lutter contre le sans-abrisme par le plan Logement d'abord 2*
  - ✓ *Assurer l'égalité de dignité de chacun par la garantie d'un même accès aux droits et aux services, dès la naissance et à chaque étape de la vie*
  - ✓ *Lutter contre le non recours : « Territoires zéro non recours » et solidarité à la source*
- *L'organisation solidaire de la transition écologique*
  - ✓ *Les enjeux de transitions climatiques, écologiques et énergétiques doivent devenir des leviers de lutte contre la pauvreté*
  - ✓ *Réduction des dépenses contraintes (alimentation, logement, mobilité)*

*Dans le cadre du Conseil National de la Refondation, le chantier de préfiguration de France Travail vise l'ambition du plein emploi, avec une approche de guichet unique pour toutes celles et ceux qui souhaitent retrouver un emploi et pour toutes les entreprises qui ont*

*des besoins en recrutement. Sur la base des travaux menés dans le cadre de la Stratégie Pauvreté ou encore du SPIE, France Travail fait l'objet, à compter de 2023, d'une expérimentation dans 19 départements avant d'être généralisé en 2024 à tous les départements.*

*Deux stratégies nationales, Pacte des solidarités et France Travail, complémentaires qui vont venir bouger les lignes des champs d'intervention des partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion, dont celles du Département.*

*Prorogation et gouvernance*

*L'année 2023 s'annonce donc comme une année de transition qui permettra*

- de mener à terme l'expérimentation du SPIE,*
- de prendre la mesure du Pacte des solidarités,*
- de se saisir des conclusions de l'expérimentation de France Travail,*

*afin de proposer une politique insertion départementale adaptée et en cohérence avec les actions des autres partenaires territoriaux et des besoins des publics.*

*Aussi, nous proposons :*

- de proroger les 3 outils cadres Insertion (Convention d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, PDI et PTI) jusqu'à fin juin 2024 afin de s'articuler avec les orientations nationales qui seront finalisées fin 2023 ;*
- de rassembler les instances de gouvernance PTI et SPIE, afin d'assurer une cohérence dans les démarches menées par la collectivité poursuivant des objectifs proches.*

*Je vous remercie d'approuver les propositions ci-dessus.*

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**Mme Lafourcade** – La première commission vous propose :

- d'approuver la prorogation de la convention d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, du Programme*

Départementale d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion 2017/2021, jusqu'à fin juin 2024 ;

- de rassembler les instances de gouvernance du Pacte Territorial d'Insertion et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), afin d'assurer une cohérence dans les démarches menées.

**M. le Président** – Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. Lages.

**M. Lages** – Président, mes chers collègues, je voudrais saluer le travail mené par les élus et les techniciens dans le domaine. Joëlle Abadie, Isabelle Lafourcade et Frédéric Ré s'investissent pleinement dans la ligne même de la volonté du Président de sortir les bénéficiaires du dispositif d'aide et de ramener un maximum dans l'emploi. Chaque fois qu'on aide un bénéficiaire à retrouver du travail, les dépenses de RSA diminuent. C'est vertueux pour notre économie et en l'occurrence, le Président l'a dit à de multiples reprises, il nous appartient de conforter territorialement le dispositif HaPy'Actifs auprès des décideurs locaux pour pousser l'action. Il y a quelques exercices à peine ils étaient une cinquantaine de bénéficiaires ; on est à plus de 400 aujourd'hui, presque 500. Le nombre a donc été multiplié par dix et ce n'est que le début. Au moment où l'État pense que le plein emploi est atteint et que les aides aux employeurs, par le biais des contrats aidés, sont en forte restriction, il est plus que jamais nécessaire de valoriser cette initiative territoriale et volontariste dans notre première compétence. Merci.

**M. le Président** – Merci M. Lages. Je partage tout à fait votre propos. Je me permets d'insister pour remettre un maximum de bénéficiaires du RSA sur le chemin de l'emploi. C'est d'abord une question de dignité pour les personnes et c'est aussi une efficacité dans la gestion de l'argent public. Je vais vous citer quelques chiffres évocateurs. En 2022, le total des allocations APA, PCH, RSA était de 92 828 000 euros. Il est cette année, avec l'augmentation du RSA notamment et d'autres allocations relatives à l'APA et au handicap, de 99 millions d'euros. Dans le même temps en 2022, les compensations de l'État s'élevaient à 40 871 000 euros, soit 44 % de reste à charge.

31 mars 2023

---

Ce reste à charge aujourd'hui pour le département est de 48 millions d'euros, soit 49 %. Ce sont des sommes relativement importantes qui pèsent sur le budget du département. On y reviendra tout à l'heure. Malgré ces augmentations de charges, nous avons globalement maîtrisé notre budget, comme je l'ai dit dans mon propos pour assumer nos responsabilités dans le domaine social et avoir en même temps une politique d'investissement soutenue.

Il n'y a pas d'autre prise de parole donc je mets ce dossier 101 au vote.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté. Je vous remercie.

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la deuxième commission.

Dossier 201.

Dossier n°201.  
M. Bégorre, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR)  
MODIFICATION DU REGLEMENT  
AUGMENTATION DE LA DOTATION GLOBALE  
ET REPARTITION DES DOTATIONS CANTONALES**

*Les critères d'attribution du FAR ont été revus le 25 octobre 2015 pour une mise en application dès 2016. Par ailleurs, les dotations cantonales ont été augmentées de 10 % en 2021, portant ainsi la dotation globale de 6 500 000 € à 7 150 000 €.*

*Des modifications des critères d'une part, et une évolution des dotations cantonales d'autre part, sont proposées pour prendre en compte l'inflation et donc l'augmentation du coût des travaux ainsi que les difficultés de programmation à des taux moyens sur certains cantons (nombre de communes élevées par rapport à la dotation FAR).*

*La dépense subventionnable maximum actuellement retenue pour les dossiers communaux (sauf cas particuliers) est de 40 000 € H.T. Ce montant apparaît aujourd'hui insuffisant compte-tenu de l'augmentation constatée en 2022 du coût des travaux. Il est proposé de le porter à 45 000 € H.T. Il pourra être doublé dans le cas de communes fusionnées depuis la loi Notre.*

*Afin de prendre en compte les besoins induits par cette augmentation de la dépense subventionnable, il est proposé une évolution de chaque dotation cantonale de 5 %.*

*Par ailleurs, certaines collectivités qui ont plus de 1 000 habitants et/ou qui jouent un rôle de centralité (anciens chefs-lieux de cantons par exemple) portent des travaux qui ne sont pas éligibles aux appels à projets développement territorial ou dynamisation des communes urbaines (réservé aux communes de 2 000 habitants et plus) mais dont le coût est disproportionné par rapport à la dépense subventionnable de 40 000 € H.T et ce, même s'ils peuvent être tranchés.*

*Pour ce type de collectivités, il est proposé de porter la dépense subventionnable à hauteur de 100 000 € H.T sous réserve des priorités définies en commission cantonale et des disponibilités de la dotation cantonale.*

*Enfin, certains cantons rencontrent aujourd'hui des difficultés de programmation en raison d'un nombre de communes disproportionné par rapport au volume de la dotation cantonale. Pour mémoire, les dotations cantonales FAR sont calculées en prenant en compte les critères suivants :*

- la population des communes de moins de 2 000 habitants,*
- le nombre de communes de moins de 2 000 habitants,*
- la longueur de voirie communale (avec un coefficient multiplicateur de 1,3 pour la voirie en zone de montagne).*

*Après augmentation de la dotation globale de 5 % comme précisé ci-dessus, la moyenne de la dotation FAR par commune est de 16 600 € environ. Or certains cantons sont en dessous de cette moyenne, ce qui vient confirmer les difficultés pour établir les programmations depuis 2016. Il s'agit de ceux des Coteaux (77 communes), de Lourdes 2 (27 communes), de Neste, Aure et Louron (61 communes), des Vallées de l'Arros et des Baises (70 communes) et de la Vallée de la Barousse (51 communes).*

*Un nombre de communes élevé et une population cantonale faible expliquent cette différence. Une dotation supplémentaire de 452 000 € répartie entre les 5 cantons précités, en sus de celle de 5 % liée à l'inflation, permettrait de gommer une partie de cet écart par rapport à la moyenne.*

*La dotation FAR globale au titre de 2023 serait ainsi portée à 7 960 000 € soit une augmentation de 810 000 € dont 357 500 € d'augmentation liée à l'inflation et 452 500 € d'augmentation liée à une meilleure équité des dotations cantonales.*

*Je vous propose :*

- *d'adopter le nouveau règlement du FAR tel que mentionné en annexe du présent rapport ;*
- *d'adopter les principes d'augmentation de la dotation FAR pour 2023 et sa répartition entre les 13 cantons selon le tableau joint en annexe du présent rapport, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires lors du Budget Primitif 2023.*

**FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR)  
MODIFICATION DU REGLEMENT ADOPTE LE 23 OCTOBRE 2015  
PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**1 - OPERATIONS ELIGIBLES**

Tout investissement et équipement supérieur à 1 000 € H.T sauf :

- les travaux relevant d'autres dispositifs départementaux (Fonds Départemental du Tourisme, Fonds Départemental pour l'Environnement, Programme d'aide aux travaux d'alimentation en eau potable et assainissement, Appels à projets développement territorial et touristique,...) ;
- les acquisitions de matériel roulant et de véhicules ;
- les travaux réalisés en régie (matériaux et main d'œuvre).

Le FAR est exclusif de toute autre aide du Département à l'exception de l'aide aux écoles primaires qui, dans son règlement, prévoit une participation de celui-ci.

**2 – BENEFICIAIRES**

Communes de moins de 2 000 habitants et leurs groupements pour des travaux réalisés sur des communes de moins de 2 000 habitants.

**3 - MONTANTS SUBVENTIONNABLES**

Les plafonds annuels de dépense subventionnable sont de :

- 45 000 € H.T pour les communes (possibilité de doubler ce plafond en cas de deux communes fusionnées depuis la loi Notre),
- 100 000 € H.T pour les communautés de communes.

Les plafonds de dépense subventionnable pourront être portés à 100 000 € H.T, sous réserve des priorités de la commission cantonale et des disponibilités de la dotation cantonale pour :

- les communes de plus de 1 000 habitants et/ou jouant un rôle de centralité (anciens chefs-lieux de cantons) ;
- les collectivités portant des opérations dites de «centralité» c'est-à-dire qui ont un rayonnement ou un impact supra communal (exemple : équipement sportif servant à plusieurs collectivités, école dans le cadre d'un RPI, unique salle culturelle sur le secteur,...).

En matière de voirie, il n'y aura pas d'application de plafond de dépense subventionnable pour les opérations portées par les communautés de communes qui sont compétentes dans ce domaine.

Le financement des opérations par tranches annuelles est possible.

**4 - TAUX DE SUBVENTION**

Les taux maximum de référence sont les suivants :

Collectivités	Etudes-Travaux (bâtiments, voirie,...)	Matériel-Mobilier
<b>Communes de moins de 300 habitants</b>	60 % du H.T.	25% du H.T.
<b>Communes de 300 à 2 000 habitants EPCI et syndicats</b>	50% du H.T.	25 % du H.T.

Ces taux sont modulés selon les critères fiscaux dans les conditions suivantes :

- les communes remplissant au moins l'une des deux conditions suivantes auront une diminution de 10 % du taux plafond de leur catégorie : effort fiscal inférieur de plus de 20 % à la moyenne départementale et/ou potentiel fiscal supérieur de plus de 20 % à la moyenne départementale.
- les communes remplissant au moins l'une des conditions suivantes verront leur taux plafond de leur catégorie diminuer de 20 % : effort fiscal inférieur de plus de 40 % à la moyenne départementale et/ou potentiel fiscal supérieur de plus de 40 % à la moyenne départementale.

Les calculs relatifs à l'effort fiscal et au potentiel fiscal seront établis sur la base des données connues au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée.

Le taux maximum de financement toutes aides publiques confondues est de :

- 70 % du H.T. appliqué au montant total du coût H.T. pour les études et les travaux,
- 35 % du H.T. appliqué au coût total H.T. pour les acquisitions de matériel et mobilier.

La part de subvention attribuée par le Département sera réduite, après attribution des dotations de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des autres collectivités ou établissements, si le taux maximum d'aides publiques est dépassé.

**5 - CONSTITUTION DU DOSSIER**

Un seul dossier sera déposé par collectivité (avec une ou plusieurs opérations) impérativement avant le 31 janvier de l'année considérée et doit comprendre :

- une délibération sollicitant l'aide du Département,
- une note explicative avec le plan de financement et le calendrier de réalisation,
- les devis estimatifs ou le résultat de la consultation des entreprises.

#### **6 - COMMISSION CANTONALE ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Les propositions de programmation sont réalisées sur la base de la dotation de chaque canton, par la Commission Cantonale, coprésidée par le Président du Conseil Départemental et les Conseillers Départementaux du Canton, à laquelle participent les Maires et les Présidents des Syndicats et Communautés.

Les Conseillers Départementaux doivent avoir établi un projet de programmation avant le 31 mars, la Commission pouvant se réunir avant ou après cette date.

La Commission Permanente du Conseil Départemental arbitre si nécessaire entre les projets et est seule habilitée à attribuer les subventions.

Un dossier ne pourra être programmé que si la subvention de l'année n-2 est soldée.

La durée de validité de l'aide est de deux ans à compter de la date de la réunion de la Commission Permanente qui a procédé à son attribution. Passé ce délai, la subvention sera automatiquement annulée.

#### **7 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET REGLES D'UTILISATION**

Le versement de la subvention intervient selon les modalités suivantes :

- un tiers sur attestation de démarrage des opérations,
- le solde ou la totalité après leur achèvement sur la base des factures et après contrôle éventuel de l'effectivité de la réalisation des travaux.

Aucun versement ne pourra intervenir si l'aide de l'année n-1 n'est pas soldée.

Le changement d'affectation de l'aide initialement accordée sur un projet s'avérant plus urgent est possible durant la validité de l'aide.

Le changement d'affectation doit porter sur une nouvelle opération et ne permet pas de subventionner un nouveau dossier pour permettre la consommation de la totalité de l'aide (travaux facturés inférieurs aux devis).

**DISPOSITIONS PARTICULIERES DU FAR  
POUR DES OPERATIONS LOGEMENT**

Le FAR peut être utilisé par les communes ou EPCI pour réhabiliter et créer des logements locatifs communaux conventionnés soit avec l'Etat (logement social) soit avec le Département (logement intermédiaire).

Deux cas de figure se présentent :

**1 - Logement conventionné par l'Etat**

L'attribution d'une subvention de l'Etat implique le conventionnement du logement avec celui-ci. Le loyer et les ressources du locataire sont plafonnés selon les barèmes établis par l'Etat.

De façon complémentaire, le logement peut bénéficier d'une aide du Département au titre du FAR selon les règles en vigueur.

Les taux d'aides, modulés selon les critères fiscaux et les montants de dépenses subventionnables sont les mêmes que ceux appliqués au FAR. Ces taux s'entendent toutes aides publiques confondues.

**2 - Logement non conventionné par l'Etat**

Si le logement ne bénéficie pas d'un conventionnement Etat, il peut être financé par le Département au titre du FAR.

L'aide du Département est conditionnée à la signature d'un contrat spécifique avec la collectivité maître d'ouvrage, qui s'engage pendant neuf ans :

- à plafonner le loyer annuel selon le barème HLM de l'année en cours majoré de 20 % au maximum rapporté à la surface utile,
- à louer le logement à des personnes dont les ressources sont inférieures à 130 % du plafond de ressources HLM.

Les taux d'aides, modulés selon les critères fiscaux et les montants de dépenses subventionnables sont les mêmes que ceux appliqués au FAR. Ces taux s'entendent toutes aides publiques confondues.

Les autres dispositions du règlement du FAR s'appliquent à ces opérations.

## FONDS D'AMENAGEMENT RURAL DOTATIONS 2023

CANTONS	DOTATION 2022	DOTATION 2023
BORDERES-SUR-L'ECHEZ	107 800,00 €	113 000,00 €
LES COTEAUX	1 026 850,00 €	1 278 000,00 €
HAUTE-BIGORRE	303 050,00 €	318 000,00 €
LOURDES 1	242 000,00 €	254 000,00 €
LOURDES 2	352 000,00 €	448 000,00 €
MOYEN ADOUR	229 350,00 €	241 000,00 €
NESTE, AURE ET LOURON	955 900,00 €	1 013 000,00 €
OSSUN	305 250,00 €	321 000,00 €
VAL D'ADOUR-RUSTAN-MADIRANAIS	694 650,00 €	729 000,00 €
VALLEE DE L' ARROS ET DES BAISES	1 056 000,00 €	1 162 000,00 €
VALLEE DE LA BAROUSSE	698 500,00 €	846 000,00 €
VALLEE DES GAVES	807 400,00 €	847 000,00 €
VIC-EN-BIGORRE	371 250,00 €	390 000,00 €
TOTAL	7 150 000,00 €	7 960 000,00 €

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**M. Bégorre** – La deuxième commission vous propose :

- d'approuver la modification au règlement du FAR,
- d'approuver les principes d'augmentation de la dotation FAR pour 2023 et la répartition entre les 13 cantons.

**M. le Président** – Merci M. Bégorre.

M. Verdier.

**M. Verdier** – Merci. On ne peut que se féliciter de ce souci d'équité de notre département, au travers de l'augmentation de l'enveloppe FAR pour les collectivités qui, jusqu'à présent, avaient quelques difficultés à obtenir une distribution aisée. Je parle sous couvert des collègues qui étaient confrontés au nombre de communes élevé sur leur canton. Désormais ce sera peut-être plus serein et en tout cas cela traduit la volonté de notre département de veiller à l'équité et au partage des ressources sur le territoire. Merci.

**M. le Président** – Merci M. Verdier.

M. Ségnéré.

**M. Ségnéré** – Je vais faire très court. Je ne vais pas répéter ce que vient de dire excellemment Bernard Verdier. Bien évidemment on se félicite de l'augmentation de l'enveloppe et des nouvelles modalités du règlement du FAR. Nous avons eu hier, en deuxième commission, un début de discussion et d'échanges suite à une interpellation de Nicolas Datas sur la typologie de projets qui sont aidés au titre du FAR. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir réfléchir dans le temps à voir comment le FAR peut aider des petites communes qui ont peut-être un gros projet structurant de manière plus importante. C'est là-dessus je pense qu'il faut maintenant poursuivre nos réflexions.

**M. le Président** – Merci M. Ségnéré.

Mme Péraldi.

**Mme Péraldi** – Je m'associe à tous les propos et je voudrais juste rectifier le nombre de communes sur mon canton. Je tiens à chacune d'elle et elles sont au nombre de 52. Merci.

**M. Lages** – 52 communes et 51 sont éligibles au FAR.

**M. le Président** – 51 communes sont éligibles au FAR et Lannemezan, qui compte plus de 2 000 habitants, est éligible sur les appels à projets.

**Mme Péraldi** – J'entends bien, mais je souhaite que personne ne se sente oublié même si le FAR n'entre pas dans le cadre pour la commune de Lannemezan qui est une commune urbaine.

**M. le Président** – D'accord. Mme Beyrié.

**Mme Beyrié** – Merci Président. Mes chers collègues, au-delà de l'équité de partage des ressources, comme cela vient d'être exprimé et qui est un des soucis du département, je voudrais saluer cette aide. Quand on a aujourd'hui un désengagement de l'État par rapport à des

projets portés par nos communes, quand on a des difficultés majeures pour obtenir des fonds européens pour financer ces projets, le FAR devient l'aide identifiée par les maires. Cette aide est sollicitée chaque année parce que, comme on peut l'entendre lors des réunions cantonales, c'est une aide facile à obtenir, qui correspond aux besoins et qui permet des plans pluriannuels. La présence des conseillers départementaux sur le terrain permet une connaissance de leurs projets parce que nous sommes avec eux, nous connaissons leurs difficultés pour les voiries, les chemins, les églises, les bâtiments, etc. Le rôle du conseiller départemental aujourd'hui, au-delà de l'aide apportée par le département, ne peut plus être remis en cause. Je vous remercie.

**M. le Président** – Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole. J'ai l'occasion tous les ans de faire le tour de tous les cantons et notamment des plus grands comme les vallées de l'Adour, de l'Arros et des Coteaux où il y a plusieurs dizaines de communes et jusqu'à soixante-dix-sept dans le canton des Coteaux. J'ai souvent constaté que vous étiez confrontés, pour pouvoir répondre aux attentes des différentes communes, à faire parfois des petites portions. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité faire évoluer l'enveloppe du FAR. Il y a deux ans, nous l'avions augmentée de 10 %, cette année de façon plus significative puisqu'on l'augmente encore de 800 000 euros, sans baisser le montant de l'aide sur tel ou tel canton mais en l'augmentant significativement sur les cantons les plus grands. Cette politique d'aide aux communes participe à l'image et à l'attractivité du département parce qu'en allant de communes en communes, de villages en villages et en voyant leur entretien, nous n'avons pas à rougir. Les communes, la voirie, les bâtiments départementaux sont bien entretenus, des efforts d'embellissement sont constatés. Tout cela résulte des réunions du FAR où une émulation est créée et ça donne au département un visage plutôt agréable et positif. En même temps, quand on investit quasiment 8 millions d'euros dans le FAR, ça génère à minima 20 millions d'euros de plus de travaux sur le département au bénéfice des entreprises de travaux publics ou du bâtiment. Tout cela participe à la création de richesse et d'emplois. Ensuite, l'aide aux collectivités départementales, je l'ai dit dans mon propos, ne se limite pas au FAR. C'est parfois un peu réductif parce qu'on double l'enveloppe FAR avec les appels à projet et le fonds d'urgence routier intempéries, le fonds des écoles, l'eau,

l'assainissement et autre. Par rapport à l'observation de M. Ségnéré, même une petite commune peut candidater dès lors qu'elle a un programme relativement important. Au-delà de 70 000 euros, elle peut candidater dans l'appel à projet développement territorial ou dans l'appel à projet tourisme. Une commission est ensuite chargée des arbitrages mais je crois que ces appels à projet apportent une réelle valeur ajoutée. Des projets intéressants sont sélectionnés et participent, comme le reste, à l'embellissement de nos villages.

**M. Lages** – Et le fonds pour les écoles...

**M. le Président** – Et le fonds pour les écoles, exactement. Nous aurons également l'occasion d'évoquer ces sujets autour du programme concernant l'eau notamment qui est d'actualité.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Un commentaire ?

M. Laval.

**M. Laval** – Je n'ai aucun commentaire mais vous connaissez ma position sur le FAR en général. Il ne relève pas de notre compétence mais vous l'augmentez... Pourquoi pas. Je ne suis pas contre mais à défaut d'être contre, je m'abstiens. Une collègue me faisait part que la majorité devrait réfléchir à la possibilité d'augmenter le FAC (fonds d'action cantonal) à destination des associations qui, elles aussi, sont soumises à l'inflation et autres frais. Peut-être qu'en cours d'année vous pourriez réfléchir à la question.

**M. le Président** – Très bien. Ecoutez... votre position est celle d'un élu du monde urbain qui n'a pas en charge les relations avec 40, 50, 56 ou 77 communes... Je n'ai rien contre le FAC mais je fais observer qu'entre le FAC et le FAR, il y a quand même une sacrée différence. L'un génère du travail, des retombées, de l'embellissement et du travail concret, l'autre a quand même une importance nettement moindre même s'il est nécessaire. Sa création, et je fais partie de ceux-là, a d'ailleurs été inspirée par le FAR, pour donner une certaine légitimité à chaque conseiller départemental sur son territoire urbain ou pas.

**M. Laval** – Puisque vous parlez des élus urbains, Président, qu'est-ce qu'on a, nous, élus urbains, pour agir sur le terrain ? Est-ce qu'on distribue du FAR à nos maires ? Je veux distribuer un peu de FAR à mon maire mais c'est lui qui gère la partie qui le concerne sans me demander mon avis. Moi la seule chose dont je dispose, c'est le FAC. Voilà. Et quand je compare, c'est 6 000 euros...

**M. le Président** – Et les appels à projet communes urbaines ?

**M. Laval** – Ce sont les maires respectifs des grosses communes qui gèrent cette dotation mais ce n'est pas...

**M. le Président** – C'est quand même une contribution du département à la politique de la ville !

**M. Laval** – Tout à fait Président ! Tout à fait. Mais moi, simple petit élu d'un canton de Tarbes qui représente un sixième de la ville de Tarbes, je ne suis pas comme vous qui représentez un tel poids dans les zones rurales où vous avez plusieurs communes. On n'est pas du tout dans la même proportion ! Ça n'a rien à voir ! Nous, notre seul levier d'action, c'est le FAC, donc nos 6 000 euros sont les bienvenus ! Mais si je compare avec 1,1 million de certains, vous voyez le rapport un petit peu... il est loin, très loin... très petit.

**M. Lages** – Frédéric ne l'a pas omis mais il ne cite pas, sur Tarbes en particulier, les investissements que le département a réalisés en termes de structurations, de bâtiments dont le dernier en date est le bâtiment des archives situé dans la ville de Tarbes. Je ne citerai pas tous les bâtiments réalisés mais on pourrait lister les millions investis sans problème par le département sur la commune de Tarbes, qui est notre préfecture. Je pense que c'est une valorisation du rôle des élus départementaux de Tarbes que de bénéficier de ce travail collectif sur la ville préfecture et de ce point de vue-là, on est bien loin des 8 millions d'euros consacrés au FAR.

**M. Laval** – Une petite remarque sur ce point. Chaque année je mets en avant les investissements du département sur la ville de Tarbes qui sont importants mais je me rappelle que parfois les choix faits sur Tarbes ou sur Aureilhan ne dépendent pas du fait de la situation

centrale de la ville de Tarbes mais plus à des considérations politico politiciennes qui m'échappent. J'ai entendu ici parfois des critiques... Je suis bienheureux d'avoir les archives... bienheureux... c'est superbe, ce qui est prévu est magnifique mais je sais qu'il n'y a pas que le fait que la ville de Tarbes soit le centre du département qui fait que ce choix a été fait par nos anciens conseillers départementaux et ceux ici présents.

**M. le Président** – Je ne vois pas le caractère politique politicienne dans le choix du bâtiment des archives notamment. On a travaillé sur ce sujet. D'abord l'Hôtel du Pradeau, ce n'est pas une question de politique politicienne. Le collège Victor Hugo, le bâtiment rue Gaston Dreyt, ce n'est pas non plus une politique politicienne. La maison départementale de l'enfance et de la famille à l'Ormeau, ce n'est pas non plus une affaire de politique politicienne. La place Ferré, ce n'est pas non plus une question de politique politicienne. La maison de l'ADAC non plus. C'est la même chose pour les collèges tarbais notamment et pour le pôle universitaire ! Et plus que jamais encore dans la future politique y compris pour l'acquisition de l'entreprise d'Alain Coll. On est quand même toujours devant dans ce domaine-là ! Je ne parlerai pas non plus des efforts réalisés dans le domaine social où certaines villes consomment plus que sans doute dans tel ou tel canton rural. Je crois que l'argent public est réparti au mieux en fonction des besoins. Concernant les archives départementales, on ne va pas refaire l'histoire, des choix ont été faits et ils sont ce qu'ils sont. Mais ce sont des millions et des millions d'euros du département dans l'embellissement de l'agglomération tarbaise et tout simplement de l'agglomération. Et on est présent dans d'autres domaines y compris routier et y compris quand l'État est défaillant !

M. Ré.

**M. Ré** – Oui M. le Président. Je pense que tes propos, Frédéric, ne sont pas forcément adaptés. On ne doit pas opposer le milieu urbain au milieu rural et c'est ce qui est en train de se passer là, dans tes propos. Ce que tu es en train de dire fait réagir le monde rural et je pense que ce n'est pas nécessaire. Très honnêtement, je crois qu'on est dans une période assez compliquée comme ça et on devrait éviter de s'opposer ici à l'assemblée départementale. J'ai beaucoup de respect pour tes prises de position et ta façon toujours d'amener les

choses qui est plutôt très agréable, mais franchement, là je trouve que c'est inapproprié. Il ne faut pas opposer le monde rural au monde urbain. On est dans le département des Hautes-Pyrénées et on doit travailler les uns avec les autres, avec les règles du jeu qui sont posées par le département et je crois qu'elles sont plutôt équitables. Par contre sur le FAC, je pourrais aller dans ton sens. Mais pas sur le reste. Aujourd'hui dans le monde rural, le Président l'a dit, il y a des problématiques de voirie, de bâtiments. Quelques communes ont des petits budgets et je pense qu'il y a besoin d'injecter de l'argent sur ces communes rurales. On a aussi besoin que la ville de Tarbes soit forte et que nos bourgs-centre, même s'ils ne sont pas éligibles au FAR, puissent bénéficier de financements et qu'ils soient forts parce que les communes rurales sans les bourgs-centre, Tarbes ce n'est rien. Donc très honnêtement, je crois que là tu aurais pu éviter.

**M. le Président** – M. Buron.

**M. Buron** – Merci Président. Je ne veux pas polémiquer avec Frédéric. Je voudrais simplement lui dire que s'il se sent diminué parce qu'il n'a pas rencontré plusieurs maires etc., je lui suggère une solution : il déménage de Tarbes, s'installe dans un canton rural, il essaie de se faire élire dans ce canton et là il pourra rencontrer tous les maires du canton.

**M. le Président** – Merci M. Buron.

M. Larrazabal.

**M. Larrazabal** – Merci. Je ne vais pas non plus polémiquer mais j'irai dans le sens de ce qui a été dit... alors on ne va pas déménager, Jean, mais il y a quand même des investissements qui sont accompagnés par le département d'une manière significative et là je vous rejoins, Président, et je vous remercie, ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre et Laurence Ancien non plus. Notre canton a été particulièrement bien doté par les aménagements et les rénovations qui ont été faites et vous êtes ici sur le canton que nous avons l'honneur de représenter avec l'hôtel du département, mais il a été accompagné aussi dans des aménagements sportifs sur la ville de Tarbes et notamment récemment des terrains de basket couverts. Mais je voudrais aussi dire l'engagement du département

d'accompagner aussi, et ce n'est pas neutre, le NPNRU sur Lourdes bien sûr mais également sur Tarbes. Alors je comprends, on voudrait toujours plus, plus, plus mais les choses se partagent. On vit ensemble, on est dans le même département et en ce qui me concerne, je trouve que nous ne sommes pas mal aidés par le département, M. le Président, et si un jour on a des super projets, nous ne manquerons pas de vous les présenter et j'espère qu'ils seront accompagnés de la même manière. En tout cas, merci.

**M. le Président** – Merci M. Larrazabal.

Avant de redonner la parole une dernière fois à M. Laval, je me permets d'insister parce que nous investissons plusieurs dizaines de millions d'euros pour la rénovation du patrimoine départemental tarbais qui en avait bien besoin, y compris l'Hôtel du Pradeau mais je pense également à la caserne de Charraz où nous mettons 1 million d'euros. Et pour tout ce qui concerne les politiques de la ville de Tarbes, 1 million d'euros en 2022 ont été votés au profit de la ville de Tarbes. Ce n'est quand même pas neutre !

M. Laval.

**M. Laval** – Une dernière fois Président. Loin de moi l'idée d'opposer le rural et l'urbain et bienheureux de voir tous ces investissements du département dont je fais à chaque fois l'éloge pour la ville de Tarbes. Cependant je n'ai nulle envie de quitter la ville de Tarbes et notamment mon canton qui, je le rappelle quand même parce que ça n'a pas été le cas dans toutes les communes du département, a majoritairement voté Macron en 2022 et pas Marine Le Pen. J'en suis fier même si c'est une part relativement modeste. Si nous avons beaucoup d'aides notamment sur le RSA sur la ville de Tarbes, c'est aussi parce que nous avons le maximum de personnes en situation difficile, avec un nombre de logements sociaux à hauteur de 35 % et, franchement, quelle commune autour dans le département a autant de logements sociaux ? Aucune. Alors certes, c'est vrai, forcément ça tombe sur nous mais les gens sont attirés par cette commune parce que c'est là qu'il y a le plus d'emplois, momentanément en tout cas, dans toute l'agglomération aussi mais c'est un fait que nous subissons tous et qui n'est pas notre volonté. Les gens viennent ici et le

département fait tout pour les aider et pour tout cela, je vous en remercie Président.

**M. le Président** – Merci.

Mme Doubrère.

**Mme Doubrère** – Je rebondis sur ce que vient de dire Frédéric concernant les bénéficiaires du RSA. Une convention lie le département et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Tarbes. Le département compte environ 400 bénéficiaires du RSA mais, vous l'avez dit tout à l'heure, Président, ces chiffres concernent des bénéficiaires avec de graves problématiques sociales voire souvent médicales en plus. Je vous assure que les travailleurs sociaux en charge de ces publics se démènent pour éviter qu'ils ne basculent dans le fossé. Nous parlons également de la période que nous vivons et j'entendais encore ce matin que l'inflation touche l'alimentaire à 23 %. Nous travaillons avec tous les travailleurs sociaux du département et quand le centre communal d'action sociale de la ville de Tarbes est sollicité pour les aides facultatives et l'accès à l'épicerie sociale, c'est que nous partageons ensemble ces bénéficiaires. Il y a vraiment une importante augmentation. La convention qui nous lie concerne trois travailleurs sociaux temps plein. Aujourd'hui la ville de Tarbes s'est engagée avec d'autres moyens encore et concernant les frais de l'épicerie sociale ou les aides facultatives, je peux vous dire que les budgets flambent. Je ne fais pas de polémique mais je sais quelle est notre vie au quotidien avec ces travailleurs sociaux et ces publics. Merci.

**M. le Président** – Très bien. Je ne vais pas revenir sur les bénéficiaires du RSA et sur toutes les problématiques, je me suis assez souvent exprimé sur le sujet. Notre département est plutôt exemplaire en la matière. C'est ce qu'a ressenti le ministre du Travail, M. Dussopt, quand il est venu dans le département il y a quelques temps pour voir ce que nous faisons dans le domaine du RSA. J'ai eu l'occasion de lui expliquer que je n'étais pas forcément en phase avec ce qu'il proposait au niveau national c'est-à-dire demander à un bénéficiaire du RSA de travailler quelques heures par semaine en compensation des indemnités qu'il reçoit. Je lui ai expliqué le modèle que nous suivions à savoir dire à un employeur public, privé ou

associatif que ce qu'on donne à un bénéficiaire du RSA, on le donne à l'employeur qui recrute le bénéficiaire et qu'il complète le temps de travail avec un temps minimum de 25 heures, maximum 35 heures. Cela permet au bénéficiaire de retrouver le chemin de l'emploi, de retrouver une certaine dignité même si ce n'est pas non plus indigne de ne pas travailler mais c'est quand même mieux d'affecter de l'argent à l'activité plutôt qu'à l'inactivité. Je ne parlerai pas des dispositifs J'entrepris 65, mené avec la SHER ou de Cap Parrainage. Je crois que dans ce domaine nous faisons tous les efforts possibles pour avancer. Nous nous éloignons de l'objet du dossier qui est le FAR avec tout ça. Il a donc été voté à l'unanimité moins une abstention donc l'évolution du FAR est adoptée.

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la cinquième commission.

Dossier 501.

Dossier n°501.  
M. Lages, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE :  
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF  
ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

*Vous trouverez ci-après le rapport sur le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion, du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF).*

**RÉSUMÉ**

*Il s'agit d'examiner la réalisation 2022 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) :*

- *L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;*
- *Le compte administratif qui retrace l'exécution :*
  - *Des recettes totales pour 342 938 € ;*
  - *Des dépenses totales pour 323 709 € ;*
- *L'affectation des résultats à l'exercice suivant :*
  - *Un excédent de 18 692 € en fonctionnement ;*
  - *Un excédent de 538 € en investissement.*

**I. IDENTITE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF**

*L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.*

*Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.*

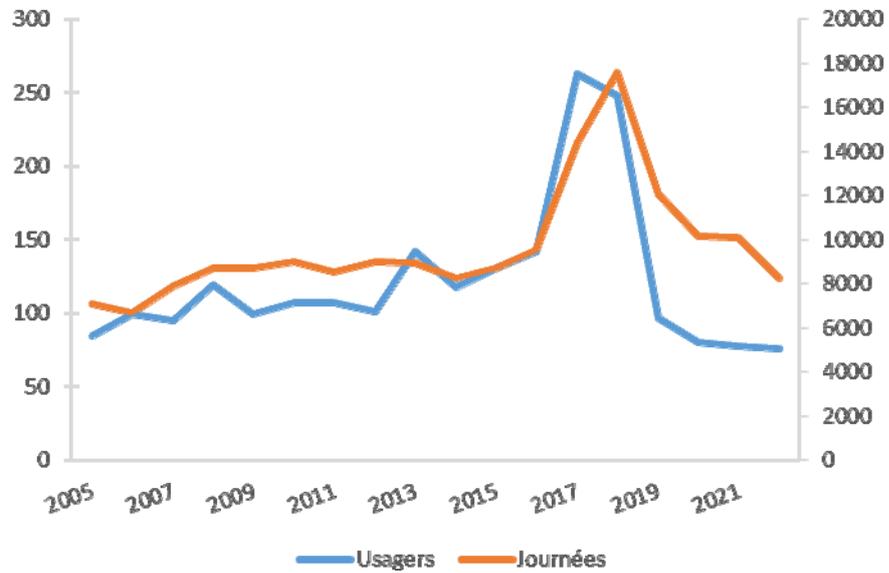
## II. COMPTE ADMINISTRATIF

### II.1 L'évolution de l'activité

La MDEF a vocation à accueillir en urgence :

- Des mineurs au sein du foyer de l'enfance d'une capacité d'accueil de 15 places pour des enfants âgés de 10 à 18 ans ;
- Des parents isolés avec leurs enfants au sein de la maison parentale, structure habilitée à accueillir 8 familles, avec un soutien à la parentalité pour femmes enceintes ou parents accompagnés d'un enfant âgé de moins de 3 ans.

Evolution du nombre d'usagers et du nombre de journées



Année	Total MDEF...		...dont foyer de l'enfance		...dont maison parentale	
	Usagers	Journées	Usagers	Journées	Usagers	Journées
2005	85	7074	51	4 024	34	3 050
2006	99	6686	57	3 172	42	3 514
2007	95	7910	50	2 642	45	5 268
2008	119	8726	77	3 889	42	4 837
2009	99	8711	62	4 726	37	3 985
2010	107	9010	72	4 089	35	4 921
2011	107	8544	64	3 650	43	4 894
2012	101	9010	63	4 471	38	4 539
2013	142	8922	91	4 788	51	4 134
2014	118	8267	68	4 496	50	3 771
2015	131	8709	95	4 718	36	3 991
2016	142	9514	91	5 860	51	3 654
2017	263	14412	209	8 269	54	6 143
2018	248	17594	215	11 204	33	6 390
2019	97	12095	59	5 580	38	6 515
2020	80	10153	40	4 873	40	5 280
2021	78	10113	40	5 492	38	4 621
2022	76	8233	43	5 170	33	3 063

Concernant le foyer de l'enfance, le nombre de mineurs accueillis a très légèrement augmenté par rapport à 2021. En revanche, le nombre de journées d'accueil est en baisse (-5,9 %). La baisse de la durée d'accueil s'explique par la fermeture du foyer de l'enfance de mi-mars à mi-avril 2022. Toutefois, le taux d'occupation reste très élevé (94 %).

Le foyer de l'enfance a été contraint de prolonger les délais de prise en charge au détriment de la fluidité du dispositif d'accueil d'urgence, du fait de la saturation des places en Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS) et du déficit de place en accueil familial.

Concernant la maison parentale, l'effectif est en légère baisse (33 contre 38 en 2021), et nous observons également une diminution du nombre de journées (-33,7 %). La disponibilité de studios à la maison parentale a toutefois permis de mettre à l'abri de façon exceptionnelle, des enfants confiés ne pouvant être accueillis au foyer de l'enfance, faute de place.

A l'instar des années précédentes, la MDEF a connu un turn-over important d'agents, avec des difficultés majeures à pourvoir les postes vacants, du fait du manque d'attractivité de ces métiers. Ce constat est national : le secteur social peine à embaucher, les candidatures se font rares. Dans ce contexte, la MDEF, qui est ouverte jour et nuit, toute l'année, est plus particulièrement touchée car ses agents relèvent de la fonction publique hospitalière, dont les conditions salariales sont moins attractives que celles du secteur privé associatif.

La mission de la MDEF a donc été conduite en mode dégradé, notamment sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Une enquête administrative a été conduite et, face à ces difficultés, un audit de la MDEF sera lancé en 2023, afin d'analyser la gestion des ressources humaines et d'améliorer l'organisation du travail. L'objectif sera de consolider l'équipe au service de l'enjeu global de la qualité de l'accueil, même dans des situations d'urgence. Il s'agira de trouver une articulation optimale entre les règles statutaires inhérentes à la fonction publique hospitalière dont dépend la MDEF, et les règles statutaires des agents territoriaux qui travaillent au sein de la MDEF.

## II.2 L'exécution budgétaire

Les frais de personnel permanent et les dépenses d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

		Budget total 2022	CA 2022	Taux d'exécution
Recettes totales (ordre + réel)	Fonctionnement	359 801	323 278	89,9%
	Investissement	33 800	19 660	58,2%
	Total	393 601	342 938	87,1%
Dépenses totales (ordre + réel)	Fonctionnement	359 801	304 587	84,7%
	Investissement	33 800	19 122	56,6%
	Total	393 601	323 709	82,2%

*Parmi les dépenses de fonctionnement mentionnées dans le tableau ci-dessus (304 587 €), les dépenses réelles s'élèvent à 294 586 € contre 163 604 € au CA 2021 soit une hausse de près de 80 % (+130 982 €). Cette forte augmentation des dépenses de la MDEF s'explique essentiellement par :*

- *Une augmentation des dépenses liées aux fluides (eau, électricité, chauffage, carburant) avec une augmentation constatée de 55% environ sur ces dépenses soit + 22 300 €,*
- *Des dépenses nouvelles liées au recours aux agents intérimaires pour 97 162 €.*

*Si certaines augmentations de dépenses, comme les fluides, avaient été anticipées lors du budget primitif 2022, les prévisions en matière d'intérim ont été insuffisantes et ont dû faire l'objet d'ajustements en décision modificative (+30 000 € par rapport au budget primitif de 70 000 €), pour faire face notamment à :*

- *Des périodes de remplacement liées à de nombreux arrêts maladie,*
- *D'arrêts pour longue maladie,*
- *De postes pérennes vacants qui n'ont pas pu être pourvus définitivement (manque de candidatures),*

*En 2022, sur un total de recettes de fonctionnement de 323 278 €, les recettes réelles s'élèvent à 307 482 €, et sont principalement constituées de la subvention du Département pour 252 000 € et de la reprise de l'excédent antérieur pour 29 140 €.*

*Sur un total de dépenses d'investissement de 19 122 €, les dépenses réelles s'élèvent à 3 326 € en 2022 contre 15 225 € en 2021. Les dépenses d'investissement sont faibles, car la plupart des investissements structurants sont pris en charge sur le budget principal.*

*Sur un total de recettes d'investissement de 19 660 €, les recettes réelles s'établissent à 9 659 € en 2022. Elles correspondent à la subvention d'investissement versée par le Département pour 5 000 € et à la reprise du résultat antérieur pour 4 659 €.*

*II.3. Le calcul des résultats :**II.3.1. Fonctionnement*

<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>294 138,41</i>
<i>Excédent antérieur</i>	<i>29 140,05</i>
<i>Total</i>	<i>323 278,46</i>

<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>304 586,73</i>
<i>Total</i>	<i>304 586,73</i>

<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-10 448,32</i>
<i>Résultat antérieur</i>	<i>29 140,05</i>
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>18 691,73</i>

*II.3.2. Investissement*

<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>15 000,54</i>
<i>Excédent antérieur</i>	<i>4 659,45</i>
<i>Total</i>	<i>19 659,99</i>

<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>19 122,11</i>
<i>Total</i>	<i>19 122,11</i>

<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-4 121,57</i>
<i>Résultat antérieur</i>	<i>4 659,45</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>537,88</i>

*III. AFFECTATION DES RÉSULTATS*

*L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette de fonctionnement pour 18 691,73 €.*

*L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette d'investissement pour 537,88 €.*

*La nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, nous oblige à constater deux résultats qui ne figurent pas dans notre compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur départemental :*

- *Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : -67 375 €,*
- *La réserve de compensation, constatée au titre des exercices antérieurs (au compte 10686, débudgété) : 54 189 €.*

*Je vous propose :*

- *de constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;*
- *d'approuver le compte administratif ;*
- *d'affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.*

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**M. Lages** – Ce dossier concerne le beau bâtiment reconstruit par le département à Tarbes et qui est la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille. Certes cet établissement a connu quelques vicissitudes en termes de ressources humaines qui ont compliqué pendant une période la continuité de l'activité mais qui aujourd'hui a repris force et vigueur dans ses travaux.

La cinquième commission vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2022 de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, qui est conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental,

- d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation comme suit :  
  
L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette, au compte 002 du budget 2023, pour 18 691,73 €.  
L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette au compte 001 du budget 2023 : 537,88 €.
  
- de constater deux résultats figurant dans le compte de gestion du Payeur :
  - Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : - 67 375,13 €,
  - La réserve de compensation (au compte 10686, débudgété), constatée au titre des exercices antérieurs : 54 189,16 €.

**M. le Président** – Des interventions ?

Je n'en vois pas.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 502.

Dossier n°502.  
M. Lages, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE : BUDGET PRIMITIF 2023**

*Vous trouverez ci-après le rapport du budget primitif 2023 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF).*

**RÉSUMÉ**

*Le budget de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) pour 2023 s'équilibre à 351 463 € en fonctionnement et à 18 676 € en investissement.*

*Il est financé, en fonctionnement et en investissement, par la reprise des résultats excédentaires de 2022 (18 692 € et 538 €), et par des subventions d'équilibre venant du budget principal (311 595 € et 11 375 €).*

**I. VUE D'ENSEMBLE**

*Le budget annexe de la MDEF pour 2023 s'élève à 370 139 €.*

*Il est pour l'essentiel un budget de fonctionnement :*

- 351 463 € en fonctionnement (304 587 € au CA 2022)
- 18 676 € en investissement (19 122 € au CA 2022)

*Le budget proposé pour 2023 reprend les résultats du compte administratif 2022 :*

- 18 692 € d'excédent de fonctionnement ;
- 538 € d'excédent d'investissement.

## Maquette BP 2023 MDEF par chapitre nature

		Dépenses 370 139	Recettes 370 139	
Fonctionnement 351 463	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation	250 200	002 - Excédent d'exploitation	18 692
	012 - Dépenses afférentes au personnel	80 000	017 - Produits de la tarification	500
	016 - Dépenses afférentes à la structure	14 500	018 - Autres produits relatifs à l'établissement	317 595
			019 - Autres recettes	500
	Total réel fonctionnement	344 700	Total réel fonctionnement	337 287
	016 - Dépenses afférentes à la structure	6 763	019 - Produits financiers	14 176
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>351 463</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>351 463</b>
Investissement 18 676	13 - subventions d'investissement	14 176	28 - Amortissement des immobilisations	6 763
	21 - Immobilisations corporelles	4 500	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	538
			13 - Subventions d'investissement	11 375
	Total réel investissement	4 500	Total réel investissement	11 913
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>18 676</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>18 676</b>

*Les frais de personnel permanent et les coûts d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.*

## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### II.1. Dépenses de fonctionnement

*Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 344 700 € contre 294 586 € au CA 2022, soit une augmentation de +17%. Ceci s'explique principalement par le coût de l'énergie (+50% sur l'électricité, +20% sur le chauffage), et par l'augmentation des prestations d'alimentation et des prestations médico-sociales. Par contre, les propositions 2023 relatives à l'intérim sont en baisse par rapport au CA 2022 (-17 000 €) puisque nous devrions revenir à une situation moins tendue en besoin de renforts au sein de la structure.*

### II.2. Recettes de fonctionnement

*L'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient d'une part, grâce au résultat antérieur, et d'autre part, grâce au versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal. En 2023, elle est prévue à hauteur de 311 595 €, contre 252 000 € au CA 2022, soit +23,6%. Cette augmentation est nécessaire pour compenser la baisse de résultat de fonctionnement reporté de 2022 (18 692 €) sur le budget 2023 par rapport au reporté de 2021 (29 140 €) sur le budget 2022, et la progression des dépenses de fonctionnement évoquées au paragraphe II.1.*

### III. SECTION D'INVESTISSEMENT

#### III.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 4 500 €, dont :

- Mobilier : 2 500 €
- Matériel et outillage : 1 000 €
- Matériel de bureau : 500 €
- Equipements généraux : 500 €

#### III.2. Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'obtient grâce à l'excédent antérieur d'investissement de 538 €, et au versement d'une subvention d'investissement de 11 375 € depuis le budget principal du Département.

\*\*

Je vous propose d'approuver, par chapitre nature, le budget primitif de la MDEF pour 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

\*\*\*

**M. Lages** – La cinquième commission vous propose d'approuver, par chapitre nature, le budget primitif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour 2023, qui reprend les résultats du compte administratif 2022 et s'équilibre en recettes et dépenses à 370 139,00 € dont :

- 351 463,00 € en fonctionnement,
- 18 676,00 € en investissement.

Le budget proposé pour 2023 reprend les résultats du compte administratif 2022 :

- 18 691,73 € d'excédent de fonctionnement,
- 537,88 € d'excédent d'investissement.

**M. le Président** – Des interventions ?

Il n'y en a pas.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Le dossier est adopté.

Dossier 503.

*En leur qualité de présidente et de trésorière du CAUE respectivement, Mme Isson et Mme Lamon quittent la séance à 10 heures 19.*

Dossier n°503.  
M. Craspay, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT  
ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES  
ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

*L'article 101 de la loi de finances pour 2017 nous demande de déterminer un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avant le 15 avril 2023, suite à la fusion des deux taxes au sein de la taxe d'aménagement.*

*Le calcul des taux de répartition 2023 est fonction :*

- *Du montant de la subvention que le Département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 385 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2023 ;*
- *Et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 665 428 €.*

*La répartition des dépenses éligibles s'établit à 77 % pour les ENS et à 23 % pour le CAUE. Ainsi, le taux global de 1,9 % se décompose en taux de 1,46 % pour les ENS et 0,44 % pour le CAUE.*

*Je vous propose d'approuver cette répartition.*

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**M. Craspay** – L'article 101 de la Loi de Finances 2017 demande de déterminer un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avant le 15 avril 2023, suite à la fusion des deux taxes au sein de la taxe d'aménagement.

Le calcul des taux de répartition 2023 est fonction :

- du montant de la subvention que le Département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 385 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2023 ;
- et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 665 428 €.

La répartition des dépenses éligibles s'établit à 77 % pour les ENS et à 23 % pour le CAUE. Ainsi, le taux global de 1,9 % se décompose en taux de 1,46 % pour les ENS et 0,44 % pour le CAUE.

La cinquième commission vous propose d'approuver cette répartition.

**M. le Président** – Des interventions ?

Il n'y en a pas.

Des avis contraire ?

Il n'y en a pas.

Oui ?

**M. Lages** – Je voudrais juste insister, parce que c'est passé trop souvent sous silence dans nos échanges, sur le rôle que jouent ces organismes dans l'accompagnement des collectivités et notamment des communes sur les projets d'aménagement. Récemment Pascale Péraldi m'a invité dans une commune dans laquelle le CAUE intervenait pour du conseil sur un aménagement. Leur expertise, en complément de celle de l'ADAC, est une réelle plus-value dans le montage des dossiers et notamment dans l'ensemble de l'intégration

dans le respect de l'histoire du patrimoine. Cela évite des constructions complètement hors sol et dont on se demande, quand on remonte notamment aux années 70, comment elles ont pu, y compris d'ailleurs dans le milieu urbain parfois, sortir de terre sous cette forme tellement elles jurent dans l'environnement dans lequel elles sont implantées. Là, le travail réalisé est remarquable et crée une continuité dans les lignes de l'espace et vraiment c'est une immense plus-value. Merci.

**M. le Président** – Merci. Je partage ce commentaire. En effet le tandem CAUE et ADAC arrive à proposer des projets très agréables. Ils font partie de cette boîte à outils au service des collectivités du territoire qui participent à l'embellissement de nos villages.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Mme Isson et Mme Lamon peuvent revenir.

*Retour en séance de Mme Isson et Mme Lamon à 10 heures 23, après la clôture du vote.*

Dossier 504.

31 mars 2023

---

Dossier n°504.  
M. le Président, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« BUDGET PRINCIPAL :  
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF  
ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

*Vous trouverez ci-après le rapport relatif au compte administratif, conforme à l'exécution du compte de gestion, et à l'affectation des résultats du budget principal du Département pour 2022.*

## RÉSUMÉ

Il s'agit d'examiner la réalisation du budget principal 2022 du Département :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Le compte administratif qui retrace l'exécution :
  - Des recettes totales pour 500 398 192 € ;
  - Des dépenses totales pour 436 612 715 € ;
- L'affectation du résultat cumulé, excédentaire de 63 781 611 €, à l'exercice suivant.

L'année 2022 a été marquée par une continuité dans la reprise d'activité économique.

Dans ce cadre, le Département a joué un rôle majeur en réalisant un volume record d'investissements (60,6 M€), qui a soutenu d'autant l'activité sur le territoire.

## PLAN

### I. IDENTITÉ DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

### II. COMPTE ADMINISTRATIF

II.1. Evolution du budget

II.2. Analyse de l'exercice

### III. RÉSULTATS

III.1. Arrêt des résultats

III.2. Affectation des résultats à l'exercice suivant

I. IDENTITÉ DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

II. COMPTE ADMINISTRATIF

II.1. Evolution du budget du Département

Dépenses réelles

Evolution des dépenses réelles réalisées

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Dépenses de fonctionnement	286,1	288,8	284,2	278,3	289	3,9%
Dépenses d'investissement (hors emprunts revolving)	92,6	95,6	95,1	107,7	110,1	2,2%
Total	378,7	384,4	379,3	386	399,1	3,4%

En valeur absolue, les dépenses réelles, par rapport à 2021, ont augmenté de 10,7 M€ en fonctionnement et augmenté de 2,4 M€ en investissement.

Les 10,7 M€ supplémentaires réalisées en fonctionnement résultent principalement des nouvelles dépenses décidées au niveau national (augmentation du point d'indice dans la rémunération des fonctionnaires, Ségur de la santé pour les revalorisations salariales dans les services d'accompagnement et d'aide à domicile, dans les structures sociales et médico-sociales...) et de l'augmentation des dépenses d'énergie (gaz, électricité, carburant).

En investissement, ces dépenses supplémentaires sont le reflet de la volonté du Département de soutenir l'activité du territoire.

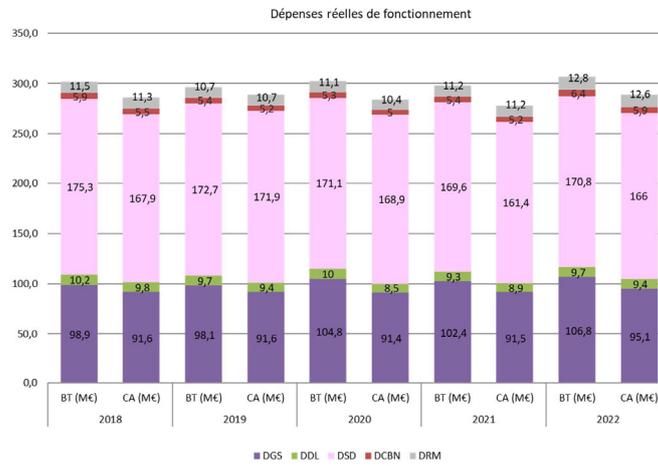
Dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	Budget total (M€)	Réalisé (M€)	
		CA	Taux
2012	270,0	261,7	97%
2013	276,5	267,4	97%
2014	287,0	275,9	96%
2015	289,3	280,6	97%
2016	302,3	284,2	94%
2017	298,0	286,5	96%
2018	301,9	286,1	95%
2019	296,6	288,8	97%
2020	302,3	284,2	94%
2021	297,9	278,3	93%
2022	306,6	289,0	94%

En fonctionnement, le taux de réalisation global pour 2022 se situe à 94 %, soit légèrement au-dessus de l'exercice précédent.

Les 94% d'exécution sont calculés par rapport au budget total (BT), c'est-à-dire le budget primitif (BP), actualisé par les décisions modificatives (DM).



La hausse de 10,7 M€ de CA 2021 à CA 2022 se décompose ainsi :

- +1,4 M€ DRM
- +0,7 M€ DCBN
- +4,6 M€ DSD
- +0,5 M€ DDL
- +3,6 M€ DGS

Les dépenses liées aux politiques sociales restent les plus importantes avec 166 M€. Leur augmentation de 4,6 M€ par rapport à 2021 s'explique principalement par :

- La réforme de la rémunération des assistants familiaux et la hausse du SMIC : +1 M€ ;
- Les revalorisations salariales dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) : +1,4 M€ ;
- La revalorisation salariale dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en année pleine : +2 M€ ;
- L'augmentation de la prestation compensation handicap (PCH) : +1,6 M€.

Ces augmentations ont été en partie compensées par la baisse de certaines dépenses, notamment l'allocation revenu de solidarité active (RSA : -325 000 €) et l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (baisse du nombre de bénéficiaires : -660 000 €).

Sur la DRM et la DCBN, les dépenses supplémentaires sont essentiellement dues à la hausse du coût de l'énergie.

Puis viennent les dépenses de la DGS avec 95,1 M€, dont 70,3 M€ pour la DRH.

A noter également une contribution supplémentaire au SDIS de 362 000 € pour faire face à l'augmentation du point d'indice et du coût de l'énergie.

Dépenses réelles d'investissement

Le taux global de réalisation des dépenses d'investissement 2022 s'élève à 86%. La réalisation progresse en volume puisqu'elle passe de 107,7 M€ à 110,1 M€ (+2,4 M€). Parmi ces investissements, on distingue notamment la réalisation d'un très important volume d'investissements réalisés (60,6 M€) au titre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Evolution des dépenses réelles d'investissement  
(hors emprunts revolving)

Année	Budget total (M€)	Réalisé (M€)	
2012	110,8	83,3	75%
2013	98,5	78,1	79%
2014	118,5	107,2	90%
2015	99,6	90,5	91%
2016	93,8	81,3	87%
2017	101,9	92,0	90%
2018	102,1	92,6	91%
2019	101,5	95,6	94%
2020	109,4	95,1	87%
2021	120,6	107,7	89%
2022	128,1	110,1	86%

L'année 2022 est la meilleure année en terme de réalisation d'investissement, devant 2021 et devant 2014, année de réalisation de gros travaux de réparation des infrastructures routières après les crues de 2013.

Recettes réelles

Evolution des recettes réelles réalisées

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Recettes de fonctionnement	350,9	361,8	361,9	374,8	397,9	6,2%
Recettes d'investissement (hors emprunts revolving)	53,1	52,8	52,6	57,9	65	12,3%
Total	404	414,6	414,5	432,7	462,9	7%

L'augmentation des recettes de fonctionnement est de 23,1 M€ entre 2021 et 2022. Déduction faite de l'excédent de fonctionnement reporté des années passées, cette augmentation sur l'exercice 2022 est de 11,6 M€. Elle s'explique principalement par :

- Le produit de fraction de TVA (en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties) a progressé de 7,3 M€ (84,4 M€ en 2022, contre 77,1 M€ en 2021) en raison d'un niveau élevé d'inflation, estimée à +6%.
- La progression de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) de 2,6 M€ (52,6 en 2022, contre 50 M€ en 2021)
- Le produit de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières a été record (41,4 M€ perçus en 2022 contre 40,2 M€ en 2021 soit 1,2 M€ supplémentaires).

En investissement, déduction faite du financement du solde d'investissement reporté, les recettes réelles d'investissement sont globalement stables (-0,9 M€).

## II.2. Analyse de l'exercice 2022

Réalisation des dépenses réelles de fonctionnement  
par DGA

	Budget total (M€)	Réalisé (M€)	%
DGS	106,8	95,1	89,0%
DDL	9,7	9,4	96,9%
DSD	170,8	166,0	97,2%
DCBN	6,4	5,9	92,2%
DRM	12,8	12,6	98,4%
<b>Total</b>	<b>306,5</b>	<b>289,0</b>	<b>94,3%</b>

Réalisation des dépenses réelles d'investissement  
par DGA  
(hors emprunts revolving)

	Budget total (M€)	Réalisé (M€)	%
DGS	66,9	55,2	82,5%
DDL	16,4	14,1	86,0%
DSD	0,7	0,6	85,7%
DCBN	18,1	15,2	84,0%
DRM	25,9	25,0	96,5%
<b>Total</b>	<b>128,0</b>	<b>110,1</b>	<b>86,0%</b>

La ligne DGS ci-dessus en investissement comprend le résultat reporté des années précédentes pour 34,4 M€.

### III. RESULTATS DE L'EXERCICE

#### III.1. Arrêt des résultats

Le résultat global de 2022 est un excédent de 63 781 611 €.

#### III.1.1. Calcul du résultat en distinguant le résultat antérieur et le résultat de l'exercice

Le graphique ci-dessous (en M€) distingue le résultat reporté d'année en année (principale composante du résultat cumulé), du résultat de l'exercice. En 2022, ce dernier est positif à hauteur de 16,9 M€. En y ajoutant le résultat antérieur de 2021 pour 46,9 M€, on obtient le résultat cumulé de 2022 : 63,8 M€, à reporter en 2023.



Le résultat de l'exercice de 16,9 M€ se décompose par section de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice en fonctionnement : + 46,7 M€
- Résultat de l'exercice en investissement : - 29,8 M€

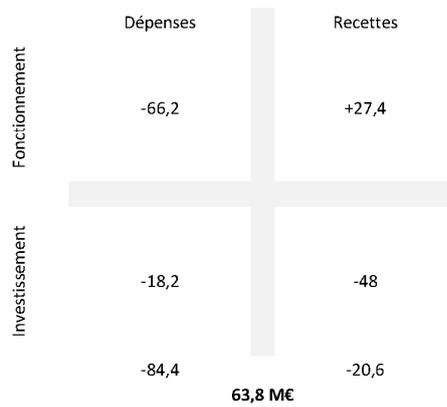
Il s'explique au regard de certaines dépenses non réalisées :

- 8,4 M€ de dépenses imprévues de fonctionnement et 4,4 M€ de dépenses imprévues d'investissement ;
- 1,3 M€ de dépenses de fonctionnement à la DRH ;
- 4,8 M€ de dépenses de fonctionnement à la DSD, dont notamment 2,1 M€ d' AIS et 1,2 M€ d'hébergement ;
- 0,9 M€ de dépenses d'investissement à la DRM ;
- 2,9 M€ de dépenses d'investissement à la DCBN ;
- 2,4 M€ de dépenses d'investissement à la DDL.

A cela, s'ajoute la dynamique de certaines recettes de fonctionnement supérieures à nos estimations. Cf. ci-avant la fin du paragraphe II.1 « Evolution du budget du Département ».

III.1.2. Calcul du résultat en comparant la prévision et le réalisé

L'excédent cumulé de fonctionnement issu du budget principal 2022 peut aussi se calculer comme suit, en comparant le compte administratif au budget total.



III.1.3. Calcul du résultat à partir du réalisé par section

III.1.3.1. Résultat de fonctionnement

Recettes de l'exercice	358 965 548,85
Excédent reporté	46 869 248,52
<b>Total</b>	<b>405 834 797,37</b>

Dépenses de l'exercice	312 276 159,30
<b>Total</b>	<b>312 276 159,30</b>
Résultat de l'exercice	46 689 389,55
Résultat antérieur	46 869 248,52
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>93 558 638,07</b>

III.1.3.2. Résultat d'investissement

Recettes de l'exercice	60 144 195,87
Neutralisation du solde d'investissement reporté	34 419 198,92
<b>Total</b>	<b>94 563 394,79</b>

Dépenses de l'exercice	89 917 356,97
Solde d'investissement reporté	34 419 198,92
Reports	3 865,63
<b>Total</b>	<b>124 340 421,52</b>

Résultat de l'exercice	4 646 037,82
Résultat antérieur	-34 419 198,92
Reports	-3 865,63
<b>Besoin de financement</b>	<b>-29 777 026,73</b>
Reports	3 865,63
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-29 773 161,10</b>

Un solde négatif d'investissement ne résulte pas d'une mauvaise prévision ou d'une mauvaise exécution des dépenses réelles ou des recettes réelles. Il est mécaniquement produit par la nomenclature comptable applicable aux Départements qui prévoit que des crédits d'ordre de fonctionnement financent l'investissement mais interdit de les exécuter. C'est pourquoi généralement, la section d'investissement est équilibrée au budget primitif et en déficit au compte administratif. Cela ne pose pas de problème au global, sur l'ensemble du budget, dès lors, comme c'est le cas ici, que l'excédent de fonctionnement est supérieur au déficit d'investissement.

### III.2. Affectation des résultats à l'exercice suivant

Le solde d'investissement reporté est affecté comme suit :

- En dépense, **au compte 001**, le solde d'investissement cumulé lui-même :  
**29 773 161,10 €**
- En recette, **au compte 1068**, la neutralisation du solde d'investissement :  
**29 777 026,73 €**

Déduction faite du financement du solde d'investissement, l'excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, **au compte 002 : 63 781 611,34 €.**

\*\*

Je vous propose de :

- Constaté l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Approuver le compte administratif ;
- Affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**M. le Président** – Il m'incombe de vous rapporter ce dossier.

La cinquième commission vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental,
- d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

Le déficit cumulé d'investissement est affecté comme suit :

- En dépense, au compte 001, le solde d'investissement cumulé lui-même : 29 773 161,10 €,
- En recette, au compte 1068, la neutralisation du solde d'investissement : 29 777 026,73 €.

Déduction faite du financement du solde d'investissement, l'excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, au compte 002 : 63 781 611,34 €.

Je peux répondre à vos questions si vous en avez et je quitterai la séance au moment du vote.

M. Laval.

**M. Laval** – Je n'ai pas de question mais il était prévu que je présente les actions menées par le département. Est-ce que je le fais maintenant ?

**M. Lages** – Non, après.

**M. Laval** – Après le vote ? D'accord ?

**M. Lages** – C'est le préambule de la présentation du budget.

**M. le Président** – Vous votez et ensuite vous présenterez le document.

Je me retire donc de la séance.

*Le Président quitte la séance à 10 heures 25 avant le vote du dossier.*

**Mme Abadie** – Le Président ayant quitté la salle, je mets au vote ce compte administratif et l'affectation des résultats.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui votent contre ?

Je vous remercie.

Le dossier est adopté à l'unanimité.

Le Président peut revenir.

*Retour du Président en séance à 10 heures 26.*

**Mme Abadie** – Le dossier a été adopté à l'unanimité.

**M. le Président** – Très bien, parfait. Merci de ce vote de confiance.

M. Laval, vous intervenez maintenant ?

**M. Laval** – Président, nous devons passer en revue un certain nombre de travaux...

**M. le Président** – Oui je l'avais souhaité, en effet.

**M. Laval** – Il y a une dizaine de slides. Vous voulez peut-être les commenter ?

**M. le Président** – C'est bien ce qui semblait.

**M. Laval** – Vous commentez ?

**M. le Président** – Il s'agit des travaux sur l'année 2022. Premier slide, vous voyez l'extension du préau du collège de Lannemezan et la construction du centre d'exploitation de Vignec. Slide suivant, les améliorations thermiques au collège Voltaire qui se traduisent par une amélioration des façades avec une isolation par l'extérieur qui redonne au bâtiment une image plus moderne. Au collège Victor Hugo, c'est la rénovation des façades et il s'agit là de la première tranche. L'ensemble du collège va être refait.

Slide suivant, il s'agit également de la rénovation thermique au collège de Tournay. Au collège de Sarsan, réaménagement et sécurisation de l'entrée de la cité scolaire, travaux partagés avec la Région. Ensuite, extension de la demi-pension du collège de Saint-Laurent de Neste dont les effectifs sont en augmentation. Ici voici le démarrage des travaux des archives départementales et la rénovation thermique des logements de la caserne de gendarmerie Charraz dont nous sommes propriétaires. Elle n'avait pas été cédée à l'époque à la filiale de la Caisse des dépôts et consignation comme la plupart des autres casernes parce qu'à ce moment-là l'État s'était engagé à construire une nouvelle caserne. J'ai proposé à maintes reprises à des personnalités ministérielles dont le ministre de l'Intérieur, le Premier ministre de l'époque Bernard Cazeneuve et autres que nous pouvions, nous, reconstruire la caserne Charraz en partenariat avec l'OPH pour construire les logements, moyennant que l'État s'engage à nous verser un loyer correspondant à l'annuité d'emprunt même avec l'intervention du préfet et du colonel auprès des ministres, aucune suite n'a été donnée. J'ai plutôt un sentiment de culpabilité parce que ces logements étaient excessivement budgétivores au plan énergétique, c'est la raison pour laquelle on a finalement décidé de s'engager dans des travaux. L'Etat a accompagné de façon assez significative dans le cadre de la DSID. Les travaux en cours s'élèvent à 1 million d'euros pour cette première tranche tout au moins. Vous voyez ensuite, en haut à gauche du slide, la réfection des toitures de l'abbaye de l'Escaladieu et là aussi c'est un projet assez lourd. En bas, elle est quasiment terminée, il s'agit de la réhabilitation du bâtiment de la place Ferré pour 7 millions d'euros. C'était une passoire thermique, un gouffre énergétique. Alors on ne fera peut-être pas des économies d'énergie vu que le coût a augmenté... Slide suivant, les ouvrages d'art : murs de soutènement sur le pont de Bun, le pont de Juncalas, dans le secteur de Mauléon-Barousse la réparation du mur de soutènement et la reprise de la chaussée. Ce sont des travaux assez lourds. Je regrette qu'on ne montre pas le pont d'Esbareich qui est un bel ouvrage. A Arrens-Marsous nous avons réalisé une opération très lourde en termes de réfection de chaussée et de confortement de talus suite à un éboulement. A Salles-Adour, confortement d'un pont qui risquait de s'effondrer parce que la culée rive droite était attaquée. Voilà pour les travaux réalisés par le parc routier départemental. Autre gros chantier, la réfection des enrobés entre Lourdes et Argelès, soit 20 kilomètres de chaussée,

20 000 tonnes d'enrobé, etc., pour environ 4 millions d'euros, sept semaines de travaux. Le giratoire de Bazet, un tourne-à-gauche à Lannemezan et à Hères, les virages de Peyrouse. Ce sont quelques exemples. Il y a beaucoup plus de travaux que ça mais je vous présente les plus significatifs. Sur l'ensemble du département, cela génère un volume de travaux important. L'an dernier le budget d'investissement sur le territoire, j'insiste bien parce que le budget d'investissement est beaucoup plus important et la partie consacrée au patrimoine départemental et à l'aide aux communes était de 175 millions d'euros. Nous avons consommé 70 % du budget d'investissement. Voilà pour partie ce qui a été réalisé en 2022. Nous pouvons passer au budget 2023 sauf si vous avez des questions.

M. Lages.

**M. Lages** – Juste un commentaire. Il est difficile de se taire Président à la vue de ces quelques clichés qui sont loin d'être exhaustifs pour montrer l'étendue de ce que représentent les chiffres par rapport à la réalisation. Le budget, ce ne sont jamais que des écritures parfois barbares pour la plupart d'entre nous mais on voit matériellement les résultats dans la vie de nos concitoyens et de nous-mêmes, tous les jours et de nos collaborateurs dans les conditions de travail. J'ai bien connu les bâtiments de la DSD en périodes estivales et hivernales et je peux vous dire qu'on était parfois loin du respect des règles élémentaires prévues dans le code du travail en termes de conditions climatiques. Aujourd'hui on est je pense à la hauteur de la réputation d'une collectivité qui fait de la solidarité y compris envers ses collaborateurs et qui travaille surtout à un réel aménagement du département. Quand je vois l'ensemble des ponts qui a été repris, j'ai en tête la lettre d'intention de l'État qui vise à demander aux collectivités un recensement de tous les ouvrages fragiles mais au final, une fois l'état des lieux rendu, il se trouve un peu seul. Avec un état des lieux en main, il sait que le problème est entier mais il n'a même pas le début d'une solution pour aider à les réparer. Heureusement nous nous investissons à notre modeste mesure pour sécuriser ces ouvrages. Le budget d'investissement, une fois qu'on l'a dit, redit et répété, y compris quand il est en augmentation, sert à structurer le territoire, à améliorer la qualité de vie, la qualité dans l'attractivité vis-à-vis des nouvelles populations et notamment dans sa vocation de terre d'accueil pour un monde de plus en plus international d'ailleurs et qui revient en nombre à Lourdes et c'est tant

mieux, qui viennent également faire du tourisme sur les quatre saisons de plus en plus. Nous confortons donc de bonnes conditions d'accueil et il faut poursuivre avec le budget 2023 qui nous permettra d'amplifier encore ce travail commencé déjà depuis plus d'une décennie.

**M. le Président** – Merci M. Lages. Tout à fait. Avant de passer la parole à M. Laval, il y a une petite erreur dans le document et Pascal Saurel rectifie, le budget d'investissement 2022 est exécuté à 84 % pour ce qui concerne le patrimoine départemental. Bien sûr nous n'avons pas la maîtrise de la consommation de la part donnée aux communes. Certaines consomment rapidement, d'autres prennent du retard pour des raisons diverses et variées.

M. Laval.

**M. Laval** – Le chiffre de 70 % que vous avez cité Président, c'est celui qui effectivement, dans notre part d'investissement, était propre au département. C'est pour ça qu'on pouvait faire une confusion. Pour nous c'est effectivement 69 % de la part d'investissement global. Je voulais juste intervenir sur le résultat. A la lecture du résultat, on pourrait croire, pas ici mais à l'extérieur comme à Paris ou autre, que notre département est riche. Effectivement, Président vous l'avez dit, 63,8 millions d'euros est un gros résultat mais il faut le pondérer. Ce qui compte vraiment, c'est le résultat de l'exercice et quand on regarde sur les huit dernières années, il varie de 1 à 4 % de notre budget total, ce qui est très faible et il a même été parfois négatif. La réalité c'est qu'on joue sur une proportion très faible en fait. 4 %, qu'est-ce que c'est sur un budget aussi important ? C'est une marge très faible. Donc il faut comparer ces 63 millions à ces 4 % maximum obtenus cette année avec 16,9 millions d'euros. Je voudrais rajouter, parce que c'est important, n'oublions pas qu'une grande partie de cet excédent reporté découle d'un emprunt de 31 millions d'euros qu'on avait fait en décembre 2010 ou 2011 et qui est venu gonfler notre résultat sur l'année. On le cumule depuis mais la réalité de ce que nous dépensons, c'est ce résultat de l'exercice qui varie de 1,5, des fois -1 %, exceptionnellement cette année à + 4 %. Mais notre marge d'action est très faible. Donc ne nous leurrions pas sur ces chiffres extrêmement positifs qui cachent en réalité une gestion toujours difficile de notre budget au quotidien.

**M. le Président** – M. Lages.

**M. Lages** – Dans l'épure de ce à quoi sert un budget dans une collectivité locale, on pourrait penser, tel que tu le présentes, que si on avait d'aventure un résultat, je dis n'importe quoi, à plus de 10 %, ce serait un fort résultat. En termes d'efficacité de gestion, le fait d'avoir un ratio entre 0 et 5 % signifie que nos prévisions budgétaires, les efforts demandés aux concitoyens et la consommation des crédits et leur suivi, tant qu'elle n'est pas déficitaire elle est juste et pertinente. Si d'aventure le résultat avait un excédent sur l'exercice à plus de 10 %, il y aurait un très grave problème de gestion politique de la collectivité. On pourrait se satisfaire du confort budgétaire et je comprends ce que tu veux dire mais en termes politiques, ça laisserait penser qu'il y a un gros problème entre ce que le décideur demande en termes d'efforts, notamment à la collectivité, dans ses choix en termes d'investissement et rythme et contraintes de fonctionnement. Non. Moi j'estime que ce résultat-là est mieux quand il est positif pour apporter de la souplesse dans la construction budgétaire qui suit mais il est efficient et plutôt signe d'une bonne gestion de la collectivité quand il est dans ce seuil-là.

**M. le Président** – Je partage ce que dit M. Lages parce que si les résultats sont très forts au compte administratif, ça veut dire qu'on a prévu un budget N-1 et qu'on n'a pas consommé la moitié de ce qui était prévu. C'est contraire à ce que j'ai dit tout à l'heure puisque 84 % des dépenses d'investissement ont été réalisées. Par contre il y a des éléments extérieurs que l'on ne connaît pas à un certain moment, notamment l'augmentation des DMTO qu'on prévoit à tel niveau et qui ont progressé sans doute de 4 ou 5 millions d'euros. C'est un signe positif sur l'activité immobilière du département, peut-être dans le secteur de montagne notamment et au-delà sans doute, je ne connais pas la répartition précise. Autre élément, l'année dernière nous avions prévu d'emprunter 14 millions d'euros au budget 2022 et après des échanges avec Pascal Saurel qui était alors aux finances, j'ai souhaité emprunter un peu plus et ce souhait a été partagé par la plupart d'entre vous. J'ai donc souhaité porter l'emprunt de 14 à 18 parce que les taux d'intérêt avaient tendance à remonter, cela nous a permis d'emprunter à un taux acceptable d'environ 1,3. Quelques mois après, le taux était à 4 ou 4,5. Ces 4 millions de plus, on les retrouve en résultat aujourd'hui. Cette année je propose d'emprunter 10 millions

31 mars 2023

---

d'euros. De ce fait, nous gardons sur deux ans, une moyenne à 14 millions d'euros. C'est la trajectoire habituelle que l'on respecte depuis plusieurs années. Voilà les éléments d'augmentation du compte administratif et quand il est excédentaire, comme c'est le cas, tout en ayant réalisé nos dépenses d'investissement, on ne peut que s'en réjouir.

**M. Laval** – Vous avez tout à fait raison et Laurent Lages a tout à fait raison. Cependant, si nous avons réalisé 100 % de notre investissement, notre résultat serait à zéro. Alors certes c'est parfait mais si un évènement se produit comme, je ne sais pas, une augmentation imprévue, une décision nationale qui dit qu'il faut augmenter ceci ou cela, ça peut arriver... notre gestion est parfaite. Qu'elle le reste. Elle est parfaite pour l'instant, tout va bien. Je suis bien d'accord. Politiquement, techniquement, c'est parfait.

**M. le Président** – Restons-en là. Merci pour ce commentaire.

Dossier 505.

31 mars 2023

---

Dossier n°505.  
M. Laval, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2023**

*Vous trouverez ci-après le rapport complet du budget primitif du budget principal du Département pour 2023, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement.*

BUDGET PRINCIPAL :  
BUDGET PRIMITIF 2023

SOMMAIRE

I. Synthèse

II. Les lignes directrices

- II.1. Vue d'ensemble
- II.2. Recettes réelles
- II.3. Dépenses réelles par commission

III. Vote du budget par chapitre nature

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Annexes

- Annexe 1 : autorisations de programme
- Annexe 2 : maquette institutionnelle du budget

I. Synthèse : un budget primitif volontaire et ambitieux

Grâce aux efforts consentis pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, il nous est aujourd'hui permis d'envisager la construction budgétaire 2023 avec sérénité et ambition. En effet, malgré les dispositifs nationaux qui ont provoqué une augmentation mécanique de nos dépenses de près de 20 M€ depuis 2021, le dynamisme de certaines recettes de fonctionnement, conjugué à notre stratégie de gestion de la dette lorsque les conditions d'emprunt ont été particulièrement favorables, nous permet d'afficher un excellent résultat au terme de l'exercice 2022.

L'inscription des dépenses de solidarité sociale peut ainsi être sereinement abordée, même si les revalorisations salariales décidées en 2022 au niveau national s'appliqueront pleinement en 2023.

Une réelle ambition peut également être affichée, parce que cette excellente situation financière nous donne l'opportunité, tout en accélérant notre désendettement, de renforcer significativement le soutien au développement du territoire. Les crédits d'investissement direct seront ainsi portés à un niveau, jamais encore atteint, de 85 M€. Ils permettront d'entretenir, enrichir et améliorer nos infrastructures pour l'essentiel immobilières et routières, et soutiendront la réalisation des projets des acteurs publics du territoire. La volonté de renforcer encore et toujours plus notre capacité d'investissement reste animée par le souci de promouvoir une dynamique d'activité qui favorise l'emploi et contient une part de nos dépenses sociales (RSA).

Enfin, comme dans nos budgets précédents, nous préservons nos marges de manœuvre par la réservation de crédits au titre des dépenses imprévues. Cette précaution permettra de faire face aux possibles aléas et aux conséquences d'éventuelles décisions nationales qui pourraient nous être imposées.

Le budget proposé reflète cette volonté d'action est affiche ainsi un niveau total inédit en 2023 : 561 M€ dont 463,5 M€ en réel :

- Fonctionnement dépenses : 329,5 M€ en réel
- Investissement dépenses 134 M€ en réel

Dépenses		Recettes	
560 960 186		560 960 186	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>329 489 520</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>407 364</b>
Dont dépenses imprévues	16 880 373	Dont excédent reporté	63 781
Dépenses d'ordre	86 175 278	Recettes d'ordre	8 300
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>415 664 798</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>415 664</b>
Dépenses d'ordre	11 300 000	Recettes d'ordre	89 175
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>133 995 388</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>56 120</b>
Dont PPI (avec 3,8 M€ de dépenses imprévues)	85 000 000	Dont emprunt d'équilibre	10 000
Dont capital de la dette bancaire (hors PPP)	16 555 560		
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>145 295 388</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>145 295</b>

Plus en détail, concernant les recettes :

Il nous faut rester vigilants concernant nos recettes de fonctionnement, d'autant que nous n'avons plus de pouvoir de décision en la matière. Les seules dynamiques dont nous pouvons bénéficier sont dépendantes de la conjoncture économique (parts de TVA, DMTO...). Sachant que nous avons peu de visibilité quant à leurs évolutions, je propose d'inscrire une augmentation de la part de TVA égale à 2,5% afin de tenir compte de l'inflation qui reste importante. Je propose également de prévoir, pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), un montant de 35 M€ afin de nous préserver d'un éventuel ralentissement du marché immobilier.

Pour financer une partie de nos investissements, nous réduisons la prévision d'emprunt à 10 M€ (contre 18 M€ en 2022), les conditions de prêts étant aujourd'hui moins favorables. Nous continuerons en revanche à rechercher systématiquement d'autres sources de financement public (fonds européens, DSID, Fonds vert...).

Concernant les dépenses :

Solidarités sociales : l'année 2022 a été fortement marquée par des dispositions nationales (revalorisation exceptionnelle du RSA de +4%, réforme de la rémunération des assistants familiaux...) qui pèsent en année pleine sur le budget de 2023 et suivants. Les augmentations des dépenses sociales sont ainsi, en très grande partie, dues à des décisions prises par l'Etat. Le Département ne se contente pourtant pas d'absorber cette augmentation

de dépenses imposées, il s'engage en 2023 pour améliorer le service aux bénéficiaires de l'APA à domicile et de la PCH, grâce à la mise en place de la dotation qualité dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Solidarités territoriales : notre volonté d'impulser le développement local se traduit d'abord par une augmentation significative des aides à l'investissement des pôles touristiques, en faveur des actions d'aménagement rural, des projets des communes urbaines, comme à la consolidation d'infrastructures telles que le barrage de Louet.

Infrastructures, collèges et mobilités : les prix de l'énergie et des matières premières engendrent une augmentation conséquente de nos prévisions de dépenses pour l'entretien des routes ainsi que la viabilité des bâtiments et des collèges. Au-delà des investissements habituels, une part importante des moyens (11,3 M€) sera affectée à la construction du nouveau siège des Archives Départementales. Egalement, pour faire face à la recrudescence des attaques informatiques, le Département investira fortement dans la prévention et le renforcement de ses dispositifs de sécurité.

Jeunesse, vie associative, cadre de vie : le Département poursuit son soutien aux acteurs locaux de l'animation, du sport et de la culture. La fête de la jeunesse au Pradeau (Festival 65<sup>ème</sup> avenue), initiée en 2022, sera renouvelée en 2023 avec un programme plus étoffé et une journée supplémentaire spécifiquement dédiée aux collégiens. Outre l'accueil habituel du Tour de France masculin, le Département aura le plaisir d'accueillir une étape du Tour de France féminin et de la Vuelta espagnole.

Finances, ressources humaines : différentes mesures nationales de revalorisation du traitement indiciaire des personnels territoriaux et des minima sociaux ont eu pour conséquence une augmentation sensible de la masse salariale, perceptible dès le milieu d'année 2022 et dont les effets seront pleinement perçus en 2023. Non seulement, le Département absorbe ces augmentations pour lui-même, mais encore il participe au financement de ces surcoûts s'imposants également par le service d'incendie et de secours (SDIS).

Au final, nous parvenons à maîtriser ces augmentations de dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet, dans la continuité des années passées, de renforcer encore, à un niveau inédit de 85 M€, nos investissements sur le territoire départemental.

II. Les lignes directricesII.1 Vue d'ensemble

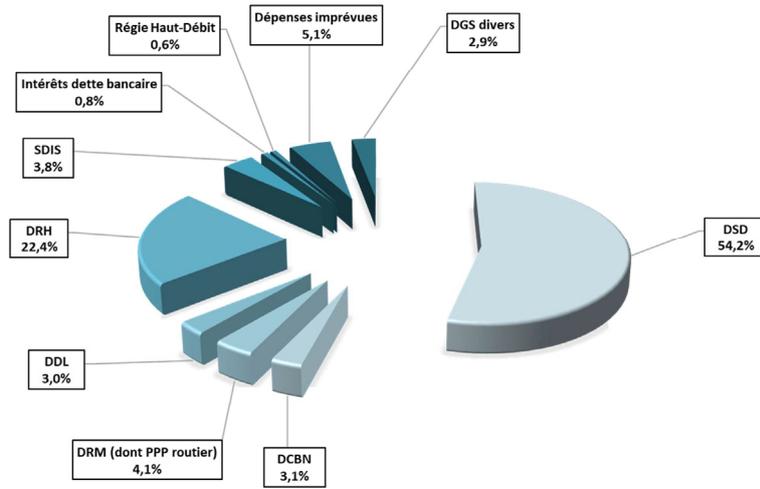
Recettes	Budget Total 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Evolution CA 2022 à BP 2023
Fonct réel	370 633 394	397 881 969	407 364 798	2,4%
Fonct ordre	7 800 000	7 952 828	8 300 000	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>378 433 394</b>	<b>405 834 797</b>	<b>415 664 798</b>	
Invt réel	67 723 933	68 655 414	56 120 110	-18,3%
Invt ordre	74 853 952	25 907 981	89 175 278	
<b>Total investissement</b>	<b>142 577 885</b>	<b>94 563 395</b>	<b>145 295 388</b>	
<b>Total recettes</b>	<b>521 011 279</b>	<b>500 398 192</b>	<b>560 960 186</b>	
Dépenses	Budget Total 2022	CA 2022	Budget Primitif 2023	Evolution CA 2022 à BP 2023
Fonct réel	306 579 442	288 981 263	329 489 520	14,0%
Fonct ordre	71 853 952	23 294 897	86 175 278	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>378 433 394</b>	<b>312 276 159</b>	<b>415 664 798</b>	
Invt réel	131 777 885	113 770 644	133 995 388	17,8%
Invt ordre	10 800 000	10 565 912	11 300 000	
<b>Total investissement</b>	<b>142 577 885</b>	<b>124 336 556</b>	<b>145 295 388</b>	
<b>Total dépenses</b>	<b>521 011 279</b>	<b>436 612 715</b>	<b>560 960 186</b>	

Le budget primitif total (ordre + réel) s'élève à 561 M€ dont 463,5 M€ d'écritures réelles.

En fonctionnement les dépenses réelles s'élèvent à 329,5 M€ contre 289 M€ réalisés en 2022, soit +14%. Cette différence est principalement due aux dépenses imprévues non consommées au compte administratif (16,9 M€ inscrits en 2023) et à l'inscription de crédits nécessaires pour faire face, d'une part aux augmentations mécaniques comme le glissement vieillissement technicité (GVT) dans la paie par exemple, et d'autre part à l'inscription des crédits nécessaires pour faire face en année pleine, aux mesures nationales prises tout au long de l'année 2022, notamment les revalorisations salariales.

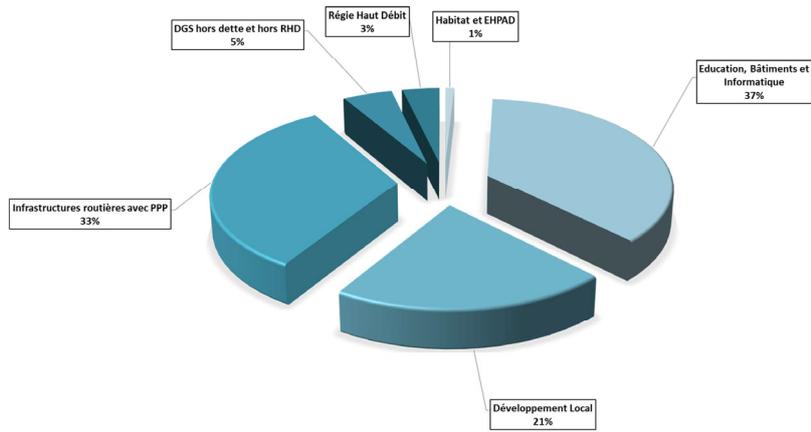
En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 134 M€ contre 113,8 M€ réalisés en 2022, soit +17,8 %. Parmi ces dépenses, le plan pluriannuel d'investissement (PPI), dont le périmètre est défini en retraitant de ce total le remboursement en capital (16,6 M€) et les écritures équilibrées en dépense et recette (emprunts revolving 2,7 M€, solde d'investissement reporté 29,8 M€), est porté à un niveau jamais atteint de 85 M€ en 2023 dont 3,8 M€ de dépenses imprévues. La construction prudentielle du budget 2022 et le résultat important de l'exercice permettent ainsi de soutenir de l'investissement en 2023 à un niveau prévisionnel record, tout en limitant le recours à l'emprunt d'équilibre fixé à 10 M€.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



DSD	178 575 600
DCBN	10 177 162
DRM (dont PPP routier)	13 360 788
DDL	9 778 390
DRH	73 755 900
SDIS	12 680 000
Intérêts dette bancaire	2 500 000
Régie Haut-Débit	2 115 000
Dépenses imprévues	16 880 373
DGS divers	9 666 307
<b>Total</b>	<b>329 489 520</b>

Dépenses réelles d'investissement inscrites au PPI en 2023

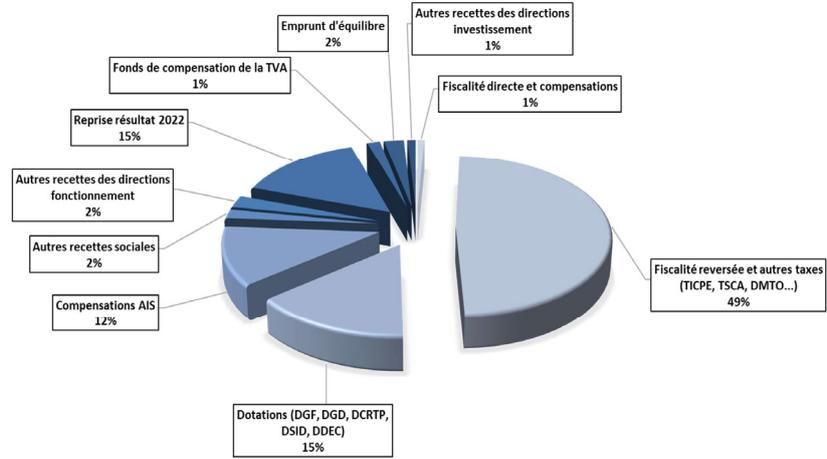


Habitat et EHPAD	736 723
Education, bâtiments et informatique	31 186 028
Développement local	18 098 081
Infrastructures routières avec PPP	27 767 244
DGS hors dette et hors RHD	4 111 924
Régie Haut Débit	3 100 000
<b>Total</b>	<b>85 000 000</b>

La part des investissements sur notre patrimoine se maintient par rapport à 2022. La répartition entre maîtrise d'ouvrage et subventions versées est respectivement, en 2023, de 70% et 30%.

II.2. Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement

Près de 431 M€ (hors emprunt revolving et neutralisation du résultat reporté investissement)



	Recettes réelles de fonctionnement 2023
Fiscalité directe et compensations	3 460 000
Fiscalité reversée et autres taxes (TICPE, TSCA, DMTO...)	210 151 763
Dotations (DGF, DGD, DCRTP)	60 200 000
Compensations AIS	51 258 840
Autres recettes sociales	7 955 000
Autres recettes	10 557 584
Excédent reporté	63 781 611
<b>Total</b>	<b>407 364 798</b>

---

	Recettes réelles d'investissement 2023
Dotations (DDEC, DSID)	3 256 107
Fonds de compensation de la TVA	6 500 000
Emprunt d'équilibre	10 000 000
Autres recettes des directions investissement	3 920 309
<b>Total</b>	<b>23 676 416</b>

#### II.2.1 Synthèse des recettes de fonctionnement

Pour 2023, le montant des recettes réelles de fonctionnement (RRF), excédent reporté inclus, est de 407 M€, et de 343,2 M€ hors excédent reporté. La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), vient renforcer le fait que nous n'avons presque plus de prise sur nos recettes de fonctionnement et qu'elles dépendent aujourd'hui, soit de décisions inscrites dans la loi de finances (DGF...), soit de la conjoncture économique (fraction de TVA, DMTO, TSCA...). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos recettes entre le réalisé 2022 et les propositions 2023. Ces propositions découlent soit de montants indiqués dans la loi de finances, soit de prévisions de l'ADF ou réalisées en interne.

Recettes	CA 2022	Proposé 2023
IFER	1 765 824	1 700 000
Compensation fiscales	1 844 705	1 760 000
<b>Fiscalité directe et compensations</b>	<b>3 610 529</b>	<b>3 460 000</b>
Fraction de TVA remplacement CVAE	8 659 932	9 800 000
Fraction TVA compensation taxe foncière propriétés bâties	84 437 645	86 500 000
TICPE - Part complémentaire	3 843 101	3 800 000
FNGIR	7 683 763	7 683 763
Taxe d'aménagement	1 665 428	1 300 000
TSCA Article 53 (SDIS)	5 585 605	6 200 000
TSCA Article 52 (transferts de compétences 2004)	18 464 190	19 100 000
TSCA Article 77 (réforme TP)	28 597 953	29 200 000
<b>TSCA</b>	<b>52 647 748</b>	<b>54 500 000</b>
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 983 554	3 300 000
DMTO	41 109 105	34 750 000
DMTO Taxe additionnelle	257 128	250 000
<b>DMTO</b>	<b>41 366 233</b>	<b>35 000 000</b>
Péréquation DMTO	5 265 589	5 700 000
Fonds péréquation CVAE	1 276 071	500 000
Redevance des Mines	301 894	300 000
Taxe additionnelle de séjour	321 818	320 000
Taxe remontées mécaniques	1 186 302	1 100 000
FCTVA Fonctionnement	293 165	300 000
Granulats	39 283	35 000
Taxe enlèvement des ordures ménagères	12 938	13 000
<b>Diverses taxes (dont péréquation CVAE)</b>	<b>2 155 400</b>	<b>2 568 000</b>
<b>Fiscalité reversée et autres taxes</b>	<b>212 984 464</b>	<b>210 151 763</b>
DGF Dotation forfaitaire	25 559 718	25 500 000
DGF Dotation de péréquation	9 684 716	9 600 000
DGF Dotation de compensation	14 606 112	14 600 000
<b>DGF</b>	<b>49 850 546</b>	<b>49 700 000</b>
D.G.D.	1 803 749	1 800 000
DCRTP	8 744 131	8 700 000
<b>Dotations</b>	<b>60 398 426</b>	<b>60 200 000</b>
Fonds de solidarité (FSD) AIS	4 455 996	4 600 000
Dotation de compensation péréquée	8 019 963	7 388 813
FMDI	1 540 751	1 300 000
Compensation RSA (TICPE)	17 127 028	17 127 027
Compensation APA	16 012 340	17 345 000
Compensation PCH	3 421 248	3 498 000
<b>Compensations AIS</b>	<b>50 577 326</b>	<b>51 258 840</b>
<b>Autres recettes sociales</b>	<b>11 841 793</b>	<b>7 955 000</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>11 600 182</b>	<b>10 557 584</b>
Dont Fonds interdépartemental de solidarité	1 766 899	1 400 000
Dont Fonds de stabilisation	0	0
Dont fraction TVA supplémentaire	1 773 329	1 900 000
<b>Total fonctionnement (hors excédent reporté)</b>	<b>351 012 720</b>	<b>343 583 187</b>

Si les dotations restent stables autour de 60,2 M€, les plus grandes variations concernent les recettes ci-dessous qui ont toutes la particularité d'être dépendantes de la conjoncture économique, et dont le montant définitif ne sera connu qu'en fin d'année, voire en début d'année 2024.

- Produit lié à la fraction de TVA attribuée au Département en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : la fraction définitive et fixe attribuée au Département, 0,0413 %, sera appliquée au produit net de TVA 2023 définitif, qui ne sera connu qu'en début d'année 2024. Cette recette va donc évoluer selon la dynamique plus ou moins importante du montant de la TVA au cours de l'année. Je vous propose d'inscrire initialement 86,5 M€ correspondant à la moitié de la prévision de progression prévue dans la loi de finances pour 2023 (+2,5% par rapport au réalisé 2022).
- Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) : je vous propose d'inscrire un montant de 54,5 M€ soit + 3,5% par rapport au réalisé 2022, progression constatée sur les exercices précédents.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) se sont inscrits dans la dynamique de 2021, avec un produit perçu record en 2022 de 41,4 M€, soit + 1,2 M€ par rapport au réalisé 2021. Néanmoins, sans visibilité sur l'évolution du marché de l'immobilier dans les mois à venir, et avec une hausse des taux bancaires et un durcissement des conditions d'accès à l'emprunt pour les particuliers, je vous propose d'inscrire un montant de 35 M€ pour 2023.
- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : la loi de finances pour 2023 a supprimé cette contribution. La recette est remplacée, comme l'a déjà été la taxe foncière sur les propriétés bâties, par une fraction de TVA calculée sur la base de la moyenne du produit CVAE perçu de 2020 à 2022 et du produit que l'on aurait dû percevoir en 2023. Je vous propose d'inscrire 9,8 M€ pour 2023, aux vues des projections qui nous ont été communiquées par l'association des Départements de France (ADF). Comme pour l'autre fraction de TVA, cette recette bénéficie de la dynamique nationale de la TVA, et son montant définitif ne sera connu qu'au début de l'année 2024.

I.2.2. Le financement de l'investissement

s prévisions de recettes d'investissement 2023 se déclinent comme suit :

- En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette, qui bénéficiait de conditions favorables les années précédentes, je vous propose de tenir compte de la hausse de taux et donc de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt d'équilibre réduit à 10 M€. Cela contribuera d'autant à poursuivre notre désendettement.
  
- Au vu du volume important de dépenses d'investissement réalisées en 2022, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2023 est prévu à 6,5 M€, contre 6,3 M€ en 2022.
  
- Les recettes attendues au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'élèvent à 2,4 M€ en 2023. Il s'agit de financements en faveur des dossiers déposés entre 2020 et 2022, dont le paiement intervient après les réalisations. Nous poursuivons le dépôt systématique des demandes de DSID, pour les nouveaux projets éligibles.
  
- Fonds vert : la loi de finances pour 2023 a institué un fonds d'accélération de la transition écologique, dit « fonds vert » qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le Département pourrait s'inscrire dans 3 des 14 mesures du dispositif : la rénovation énergétique des bâtiments, l'adaptation aux risques émergents en montagne (avalanches, chutes de pierres) et l'accompagnement du déploiement des zones à faible émission (mobilités douces des agents et parkings). Ce fonds étant cumulable avec les autres financements de l'Etat, les services concernés sont chargés de déposer systématiquement, comme pour la DSID, des demandes pour les dossiers pouvant être éligibles.

## II.3. Dépenses réelles par commission

1<sup>ère</sup> commission – Solidarités sociales

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Solidarités sociales	Fonctionnement	167 325 500	169 298 202	164 536 483	177 093 000	7,6%
	Investissement	370 000	370 000	367 513	122 000	-66,8%
<b>Total</b>		<b>167 695 500</b>	<b>169 668 202</b>	<b>164 903 997</b>	<b>177 215 000</b>	<b>7,5%</b>

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales s'élèvent à 177,1 M€ en fonctionnement et à 0,1 M€ en investissement.

**Fonctionnement**

Représentant plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, les actions de solidarités demeurent le cœur de notre politique départementale et le Département joue un rôle essentiel dans la solidarité de proximité.

L'année 2022 été fortement marquée par des dispositions nationales (revalorisation exceptionnelle RSA de +4%, réforme de la rémunération des assistants familiaux...) qui sont venues peser sur le budget 2022 et qui vont continuer à peser en année pleine sur celui de 2023 et les suivants. Les augmentations des dépenses des solidarités sociales sont ainsi, pour la plus grosse partie, la conséquence de décisions nationales.

Les dépenses sociales pour 2023 s'élèvent à 177,1 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 7,6% (+ 12,6 M€) par rapport au réalisé 2022.

Nature des dépenses	BT 2022	CA 2022	BP 2023	% évolution CA à BP	Évolution CA à BP
Allocations	94 939 528	92 828 100	99 685 000	7,4%	6 856 900
APA	48 210 000	46 557 268	51 245 000	10,1%	4 687 732
PCH	11 599 528	11 535 691	12 140 000	5,2%	604 309
RSA	35 130 000	34 735 141	36 300 000	4,5%	1 564 859
Hébergement	58 495 650	57 205 548	61 409 600	7,3%	4 204 052
ASE	27 057 869	26 659 459	29 314 600	10,0%	2 655 141
PA	10 402 996	10 173 227	10 675 000	4,9%	501 773
PH	21 034 786	20 372 862	21 420 000	5,1%	1 047 138
Autres interventions sociales	15 863 024	14 502 835	15 998 400	10,3%	1 495 565
<b>Total budget 1<sup>ère</sup> Commission DSD</b>	<b>169 298 201</b>	<b>164 536 483</b>	<b>177 093 000</b>	<b>7,6%</b>	<b>12 556 517</b>

Concernant la revalorisation salariale dans les SAAD (avenant 43), le montant total est estimé comme en 2022 à 4,2 M€ notamment sur la base d'un volume horaire inchangé (980 700 h) pour un complément de 4,10€ de l'heure. Ce montant total est ventilé ci-dessous principalement entre l'APAD et la PCH. En recette, la CNSA nous reverse 50% de cette revalorisation.

➤ **Les allocations individuelles de solidarité (AIS) : 99,7 M€**

❖ Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 51,2 M€

APA 51,2 M€ (+10%/CA 2022)					
APA à domicile (APAD) 38 M€ (+12,5%/CA 2022)			Dépendance 13,2 M€ (+3,6%/CA 2022)		
Allocations APA	31,3 M€	+1,7%	Forfait global dépendance	10,5 M€	+4,2%
Revalorisations salariales SAAD	3,7 M€	+22%	APAE (APA en établissement) : unité de soins longue durée et EHPAD hors 65	2,7 M€	+1,4%
Dotations qualité	3 M€	Nouvelle aide			

○ APAD : 38 M€

- ✓ Allocation APAD, hors revalorisations salariales dans les SAAD : les crédits inscrits sur l'APAD, uniquement pour l'allocation, s'élèvent à 31,3 M€ soit une hausse de 1,7% par rapport au réalisé 2022. Au regard de la légère baisse des bénéficiaires de l'APAD sur 2022 (-2% de décembre 2021 à novembre 2022), l'évolution des dépenses devrait rester encore mesurée en 2023, cette hausse intègre également la revalorisation du tarif plancher (de 22 € à 23 €) estimée à 100 000 €.
- ✓ Revalorisations salariales dans les SAAD au titre de l'APA : 3,7 M€. En vigueur depuis novembre 2022 et applicable sur l'exercice 2022, le Département a choisi de forfaitiser la compensation du surcoût de l'avenant 43 sur la base du montant forfaitaire fixé par la CNSA. Par suite, la loi de financement de la sécurité sociale 2023 (LFSS) a modifié le montant forfaitaire qui sert de base à la compensation CNSA, le relevant de 3,70 € à

4,10 € dès 2022. Sur la base des heures 2022 et du montant CNSA de 4,10 € de l'heure prestée, uniquement sur l'APA, le surcoût 2023 est évalué à 3,7 M€ (dont 50% compensés par la CNSA). Courant 2023, dès que nous aurons reçu les volumes d'heures réellement facturées en 2022, nous ajusterons le montant définitif de la dotation 2022.

- ✓ Dotation qualité : 3 M€. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit une refonte du modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), visant à améliorer la qualité de service ainsi que leur équilibre économique. Le premier volet de cette refonte a consisté en la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'un tarif minimal national de valorisation d'une heure d'aide à domicile, fixé pour l'année 2023 à 23 €. Le second volet de cette refonte consiste en la mise en place d'une dotation complémentaire, visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur. A compter de 2023, le Département s'engage dans cette seconde démarche. Pour bénéficier de la dotation complémentaire, les actions portées par les SAAD doivent atteindre un ou plusieurs des six objectifs listés dans le code de l'action sociale et familiale :

- Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
- Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
- Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
- Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Le financement est assuré par la CNSA et est conditionné par la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le SAAD et le Département. Il peut être au maximum de 3 € par heure facturée d'APA ou de PCH. Suite à l'appel à candidature lancé par le Département, 14 SAAD ont répondu et pour 2023, la dotation qualité est évaluée à 3 M€ sur l'APA et à 240 000 € sur la PCH, soit un total de 3,24 M€ compensés par une dotation CNSA.

○ La dépendance : 13,2 M€

Le forfait global dépendance est en hausse de 4% par rapport au réalisé 2022 et intègre en année pleine et le forfait (à pleine capacité) de l'EHPAD de Horgues « Lou Courtaou », ouvert au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Après la mise en œuvre de la revalorisation salariale dans les SAAD (avenant 43) en 2021, la mise en place du tarif plancher en 2022, le secteur de l'aide à domicile va encore connaître cette année de profondes mutations avec la dotation qualité et la réforme des SAAD/SIAD. Le PLFSS 2022 prévoit en effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, la création de services autonomie à compétence conjointe Département et Agence régionale de la santé (ARS), en remplacement des SAAD et SSIAD. Il y aura deux catégories de services autonomie à domicile :

- ✓ Des services dispensant de l'aide et du soin ;
- ✓ Des services ne dispensant que de l'aide.

Le cahier des charges de ces futurs services autonomie, qui sera publié par décret, est attendu pour le 30 juin 2023. Les services disposeront d'un délai de deux ans à compter de sa publication d'application pour se mettre en conformité avec le cahier des charges. Si cette réforme n'aura pas d'impact financier pour le Département, elle nous engage fortement dans l'accompagnement de ces services vers leur transformation. Ainsi, au titre de la politique autonomie et du service établissements, le pilotage des SAAD continue d'être un enjeu majeur pour les années à venir.

❖ La dépenses de PCH : 12,1 M€

Au regard de la forte progression de la PCH sur les derniers exercices, je vous propose d'inscrire 12,1 M€ de crédits, soit une évolution de 5% par rapport au réalisé 2022. Ces crédits intègrent également :

- 180 000 € au titre de la compensation de la revalorisation salariale des SAAD (avenant 43) ;
- 240 000 € au titre de la dotation qualité (cf. paragraphe précédent)

❖ Le RSA : 36,3 M€

Concernant l'allocation RSA, je vous propose d'inscrire un montant de 36,3 M€. Le montant est en hausse de 4,5 % par rapport au réalisé 2022. Il prend uniquement en compte la revalorisation de 4% du RSA décidée en 2022 (estimée à +1,2 M€, soit

environ + 600 000 € par rapport au réalisé 2022) ainsi que la revalorisation annuelle du 1<sup>er</sup> avril (estimée à 3,5%). Le Département comptabilise 5 587 bénéficiaires du RSA (foyers payables) à fin novembre 2022, contre 5 503 à fin décembre 2021, soit +1,5%. En 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA est resté globalement stable avec toutefois un pic à la hausse en novembre 2022 mais nous avons à ce jour très peu de visibilité sur les évolutions du nombre de bénéficiaires. En effet, au contexte socio-économique incertain, vient s'ajouter les effets de la loi du 21 décembre 2022 sur la réforme du chômage qui permet au Gouvernement d'introduire un nouveau mécanisme de modulation de la durée d'indemnisation d'assurance-chômage en fonction de la situation du marché du travail, selon un principe dit de "contracyclicité". Le principe est de durcir les règles d'indemnisation quand la situation du marché du travail est bonne et que des emplois sont à pourvoir, et d'assouplir ces règles quand la situation se dégrade. Ce qui pourrait venir peser sur la dépense de RSA avec une entrée plus importante de bénéficiaires dans le dispositif, du fait de la situation actuelle du marché du travail qui est plutôt favorable. Au regard de ces incertitudes, les crédits 2023 ont été estimés sur une hypothèse de stabilité du nombre de bénéficiaires du RSA.

➤ **Hébergement : 61,4 M€**

Dans un contexte inflationniste (alimentation, énergie), de revalorisations salariales (hausse de la valeur du point de la fonction publique et alignement du secteur privé sur celle-ci avec +3,5% en moyenne), le Département a revu à la hausse les objectifs d'évolution des dépenses (OED), afin d'accompagner au mieux les établissements et services concernés. Le Département, lors de la commission permanente du 25 novembre 2022, a adopté le principe d'augmenter les OED 2023 de 4,5%, ce qui aura un impact sur les dépenses d'hébergement évalué à environ 1,8 M€. En outre, concernant les revalorisations salariales dans les établissements et services sous compétence du Département, l'impact est évalué à 1,7 M€ sur 2023, soit + 275 000 € par rapport au réalisé 2022.

➤ **Autres interventions : 16 M€**

Pour le BP 2023, les dépenses s'élèvent à 16 M€ (+9,7% par rapport au réalisé 2022). Ces crédits comprennent principalement les dépenses liées à la mission de protection maternelle et infantile (0,5 M€), au service des actions de santé (0,2 M€), aux actions d'insertion (PDI et

contrats aidés – 3,6 M€), les prestations d'aides sociales légales d'aide à domicile (aide-ménagère, ACTP) et les actions de prévention autonomie (3,5 M€), les aides financières et les actions de prévention de l'aide sociale à l'enfance (5,2 M€). Elles intègrent également à partir de 2023 :

- ❖ La nouvelle prestation d'aide à la vie partagée pour 635 000 € (co-financement CNSA à hauteur de 80%, nouvelles recettes inscrites en parallèle). L'aide à la vie partagée (AVP) est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif dont le porteur aura passé une convention avec le département. Cette aide est destinée à financer le projet de vie sociale et partagée, mis en œuvre dans l'habitat inclusif. Elle finance l'animation, mais aussi la coordination du projet de vie sociale ou la régulation du « vivre ensemble ». La CNSA soutient les départements à hauteur de 80% de la dépense.
  
- ❖ Le financement du service « accompagnement familial soutenu » pour une capacité de 20 places (dispositif de prévention renforcée en Aide Sociale à l'Enfance, création suite à un appel à projet en novembre 2022) pour un montant d'environ 135 000 €

\*\*

### **Présentation du budget par secteur d'intervention**

#### **Aide sociale à l'Enfance**

Pour l'exercice 2023, le budget consacré à l'enfance s'élèvera à 35,1 M€, soit une augmentation de 9% par rapport au réalisé 2022, qui avait déjà augmenté de 9% par rapport à 2021.

D'une part, ce budget inclut la création de nouvelles places d'accueil en prévention et protection suite à l'appel à projets lancé en 2022, dans le cadre de la contractualisation protection de l'enfance faisant l'objet d'un co-financement de l'Etat (recette perçue en 2022) avec :

- Le service d'accompagnement familial soutenu, pour une capacité de 20 places et un montant d'environ 135 000 €. Ce dispositif de prévention renforcée en aide sociale à

l'enfance a été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cadre d'un appel à projet lancé en novembre 2022 ;

- Le service de placement avec hébergement à domicile, pour une capacité de 20 places et un montant de 452 600 €, mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

D'autre part, sur les établissements et services, les revalorisations salariales en année pleine (+ 235 000 € par rapport au réalisé 2022) et l'impact des objectifs d'évolution des dépenses-OED (+ 900 000 € par rapport au réalisé 2022) viennent peser sur le budget.

Enfin, la réforme de la rémunération des assistants familiaux génère des dépenses supplémentaires à hauteur + 1,5 M€ entre le réalisé 2022 et le BP 2023.

### **Personnes âgées**

Le budget 2023 consacré aux personnes âgées s'élève à 63,6 M€ soit une augmentation de 9% par rapport au réalisé 2022. L'APA représente 51,2 M€ soit près de 80% du budget personnes âgées. Comme précisé précédemment, la mise en œuvre de la dotation qualité et l'indexation de la compensation de l'avenant 43 sur les montants CNSA, engendrent des dépenses supplémentaires. Les crédits relatifs à l'aide sociale à l'hébergement représentent 10,7 M€ et sont en hausse de 5% par rapport au réalisé 2022. Cette augmentation prend en compte la hausse des tarifs en EHPAD (OED à 4,5%), et l'impact de l'aide sociale de l'EHPAD « Lou Courtaou » à Horgues en année pleine. La nouvelle prestation d'aide à la vie partagée (convention avec la CNSA signée fin 2022), sera mise en œuvre à partir de 2023, et représente 170 000 € de dépenses supplémentaires.

### **Personnes handicapées**

Le budget 2023 en faveur de personnes en situation de handicap est de 37,1 M€ soit une hausse de 6% par rapport au réalisé 2022. Les dépenses au titre de PCH s'élèvent à 12,1 M€ et prennent en compte l'impact de la mise en œuvre de l'avenant 43 et de la mise en place de la dotation qualité en 2023. Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale dans les établissements pour personnes handicapées s'élèvent à 21,4 M€, et augmentent de 5,1% incluant les revalorisations salariales. En outre, des crédits supplémentaires à

hauteur de 170 000 € sont proposés pour le financement de l'aide à la vie partagée (en contrepartie, une recette de la CNSA est attendue pour 80% de la dépense).

### **Insertion**

Pour l'essentiel, les crédits inscrits sont destinés au financement de l'allocation RSA pour un montant de 36,3 M€ (voir supra).

Egalement, il est prévu :

- De reconduire les crédits nécessaires au financement des actions d'insertion sociale et professionnelle s'inscrivant dans le programme départemental d'insertion (PDI) pour un montant de 2,9 M€
- De maintenir notre soutien pour le financement des contrats aidés à hauteur de 1,075 M€ (dispositif Ha-Py Actif)

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie pauvreté, la convention avec l'Etat s'achève au 30 juin 2023. Toutefois, cette démarche devrait se poursuivre sur 2023 et repartir sur une nouvelle génération de contrat en 2024 (contrats locaux de solidarité). Au BP 2023, ne sont inscrits que les crédits relatifs aux actions 2022/2023.

### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement de la DSD sont de 28,3 M€, contre 30,8 M€ réalisés en 2022. Cette baisse s'explique par :

- Une diminution des recettes de l'ASE liée à des financements exceptionnels et/ou recettes exceptionnelles :
  - ❖ Financement exceptionnel jeunes majeurs et dotation prise en charge MNA 2<sup>nd</sup>e phase par l'Etat : 278 000 € ;
  - ❖ Recettes exceptionnelles ASE pour environ 500 000 € en 2022 : il s'agit de la récupération d'une partie des frais pour des enfants venant d'autres Départements sur la période 2017-2020 ;
  - ❖ Crédits relatifs au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (2021-2022) non reconduits en 2023 : 568 000 €

- Une diminution des recettes sur l'insertion également :
  - ❖ Absence de recette du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), perçue en 2022 et solde à percevoir en 2024 ;
  - ❖ Compensation exceptionnelle de la revalorisation du RSA de 4% uniquement sur 2022 : environ 400 000 € ;
- Non reconduction des crédits stratégie pauvreté dans l'attente des directives pour la contractualisation 2023 : 591 000 €.

Par ailleurs, pour 2023, je vous propose d'inscrire des recettes supplémentaires, notamment sur le volet autonomie :

- Dotation CNSA pour la compensation de la revalorisation salariale dans les SAAD (avenant 43) inscrite à hauteur de 1,7 M€ soit + 580 000 € par rapport au réalisé 2022 (revalorisation de la compensation passant de 1,40 € à 2,10 €)
- Participation de la CNSA à la dotation qualité : 3,24 M€

### **L'investissement**

Les dépenses d'investissement concernant le logement sont inscrites en 4<sup>ème</sup> commission. Pour ce qui est de la 1<sup>ère</sup> commission, ces dépenses comprennent :

- Le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de (re)construction ;
- L'achat de matériel et mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé.

Sur 2023, les CP s'élèvent à 122 000 € et s'établissent comme suit :

- 105 000 € pour le solde de la subvention pour l'EHPAD Castelmouly de Bagnères-de-Bigorre ;
- 17 000 € pour l'achat de mobilier et matériel médical pour les services de la DSD.

## Focus sur le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS)

## Le reste à charge (RAC)

Allocations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Proposé 2023
APA	47 711 247 €	49 967 094 €	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	46 557 268 €	51 245 000 €
PCH	8 229 872 €	8 250 836 €	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	11 535 691 €	12 140 000 €
RSA	30 944 988 €	31 385 769 €	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 735 141 €	36 300 000 €
<b>Total des allocations</b>	<b>86 886 107 €</b>	<b>89 603 699 €</b>	<b>92 362 710 €</b>	<b>94 637 569 €</b>	<b>91 519 339 €</b>	<b>92 828 100 €</b>	<b>99 685 000 €</b>

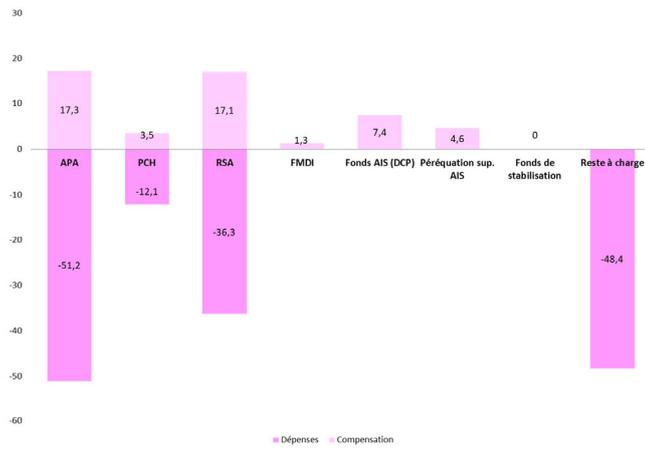
Compensations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Proposé 2023
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 027 €
Dotation CNSA (APA)	15 297 979 €	18 180 725 €	18 151 278 €	14 985 406 €	16 317 339 €	17 178 565 €	17 345 000 €
Dotation CNSA (PCH)	2 271 226 €	2 374 727 €	2 344 603 €	2 339 167 €	2 632 413 €	3 421 248 €	3 498 000 €
FMDI	1 368 378 €	1 414 335 €	1 332 237 €	1 383 029 €	1 487 424 €	1 540 751 €	1 300 000 €
Fonds AIS (DCP)	6 683 832 €	6 817 808 €	7 194 453 €	7 082 748 €	8 365 528 €	8 019 963 €	7 388 813 €
Péréquation sup. AIS (fns solide)	4 509 241 €	4 833 270 €	5 846 636 €	8 229 604 €	6 312 663 €	4 668 823 €	4 600 000 €
Fonds de stabilisation			984 879 €	0 €	989 013 €	0 €	0 €
<b>Total des compensations</b>	<b>47 257 684 €</b>	<b>50 747 893 €</b>	<b>52 981 114 €</b>	<b>51 146 982 €</b>	<b>53 231 408 €</b>	<b>51 956 378 €</b>	<b>51 258 840 €</b>

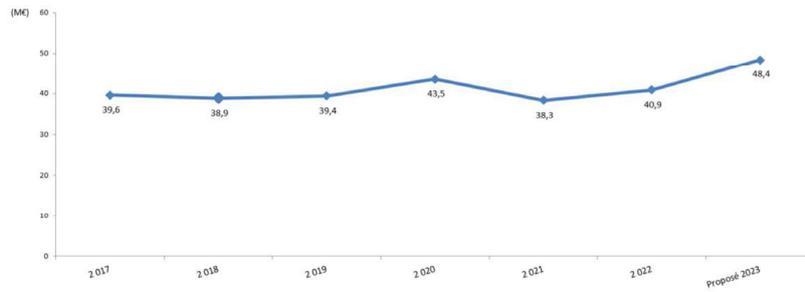
<b>Reste à charge Département</b>	<b>39 628 423 €</b>	<b>38 855 806 €</b>	<b>39 381 596 €</b>	<b>43 490 587 €</b>	<b>38 287 931 €</b>	<b>40 871 722 €</b>	<b>48 426 160 €</b>
<b>Taux de reste à charge</b>	<b>46%</b>	<b>43%</b>	<b>43%</b>	<b>46%</b>	<b>42%</b>	<b>44%</b>	<b>49%</b>

Ce tableau prend en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (dispositif de compensation péréquée, fonds de solidarité entre les départements, fonds de stabilisation), et en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA, à l'exclusion des frais de structure, de la masse salariale et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Détail du reste à charge pour l'année 2023  
(Dépenses et compensations en M€)



Evolution du reste à charge total de 2017 à 2023 (M€)



**2<sup>ème</sup> commission – Solidarités territoriales**

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Solidarités territoriales	Fonctionnement	5 622 456	5 659 352	5 396 548	5 663 360	4,9%
	Investissement	14 647 879	15 514 774	13 393 039	17 470 212	30,4%
<b>Total</b>		<b>20 270 334</b>	<b>21 174 125</b>	<b>18 789 587</b>	<b>23 133 572</b>	<b>23,1%</b>

Les dépenses de la 2<sup>ème</sup> commission consacrée aux solidarités territoriales s'élèvent à 5,7 M€ en fonctionnement et à 17,5 M€ en investissement.

Fonctionnement : 5 663 360 €

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en trois domaines : attractivité et solidarités territoriales (5 075 900 €), Europe (528 500 €) et projet de territoire (58 960 €).

- Attractivité et solidarité territoriale (5 075 900 €)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4 324 690 €) – qui comprend l'action économique, l'agriculture, le tourisme et la transition énergétique – ainsi que l'environnement et l'aménagement (751 210 €).

➤ Développement territorial (4 324 690 €)

❖ Action économique : 150 600 €

Dont 150 000 € pour accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial et ce dans le cadre de la solidarité territoriale, et 600 € pour l'adhésion du Département au Centre européen des technologies de l'information en milieu rural (CETIR).

❖ Agriculture : 460 500 € répartis comme suit :

Objet	BP 2023
Soutien aux productions agricoles	210 000 €
Subventions gardiennage estives privés	33 000 €
Subventions gardiennage estives publics	4 000 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace	23 500 €
Subvention Groupement de Défense Sanitaire	125 000 €
Subvention ADELFA	65 000 €

❖ Tourisme : 3 383 090 €

✓ Subventions et contributions :

Objet	BP 2023
Subvention à HPTE	2 821 060 €
Contribution au Syndicat mixte du pic du Midi	142 150 €
Subvention à l'association Clé vacances	45 350 €
Subvention à l'Agence des Pyrénées	59 000 €
Partenariats touristiques	65 130 €

Les partenariats touristiques comprennent le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, la Fédération Départementale des Offices de Tourisme, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'association des Gîtes de France.

✓ Autres dépenses :

- 9 200 € pour la cotisation à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM),
- 31 200 € pour des études et missions dont la poursuite de l'action de prospection d'investisseurs dans l'hébergement touristique (16 800 € pour cofinancer la prestation à parité avec les 9 EPCI) et la finalisation de la réflexion préalable à la mise en tourisme de la nuit (subvention acquise de 80% de l'Etat – programme avenir montagne)

- 110 000 € pour l'appel à projets pour le soutien aux démarches locales d'accompagnement à la rénovation de meublés de tourisme au titre de la 2<sup>ème</sup> année pour les lauréats de la période 2022-2024.
- 100 000 € sont proposés pour une nouvelle action autour de la communication et la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé (RICE).
  
- ❖ Transition énergétique : 27 500 € prévus pour les actions du Guichet rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, selon le programme d'actions défini avec les partenaires dans le cadre de la subvention régionale et à l'animation par le Syndicat départemental d'énergie (SDE) de la gestion du fonds chaleur de l'ADEME.  
En recette, je vous propose d'inscrire 208 174 € pour le fonctionnement du guichet rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées constitués de la subvention sollicitée auprès de la Région et de la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération. Cette subvention couvre une part des dépenses de personnel et de frais annexe (insertions presse, déplacements...)
  
- ❖ Solidarités et animations territoriales : 303 000 € dont 290 000 € pour l'Agence Départementale d'Accompagnement des collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC).
  
- Environnement-Aménagement (751 210 €)
  - ❖ Environnement : 573 044 € dont notamment :
    - ✓ 385 000 € pour le fonctionnement du CAUE,
    - ✓ 33 000 € pour le programme d'actions pédagogiques du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) auprès du grand public et des scolaires,
    - ✓ 89 640 € pour le fonctionnement du Conservatoire botanique, dont le Département est membre,
    - ✓ 12 180 € pour la contribution à l'association pour la création du Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées,
    - ✓ 45 000 € pour le dispositif fonds départemental de l'environnement (FDE),

- ✓ 7 170 € pour le fonctionnement des missions du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epurations (SATESE), de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) et du lac de Puydarrieux.
- ❖ Eau : 157 000 €, dont 140 000 € pour la contribution de fonctionnement à l'institution Adour dont le Département est membre et 17 000 € pour le schéma d'aménagement des eaux Neste et rivières de Gascogne (SAGE).
- ❖ Maîtrise des déchets : 19 166 € pour la poursuite de l'accompagnement des actions de prévention, dont 15 000 € pour l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Europe (528 500 €) :
  - Coopération territoriale : 132 500 € dont :
    - ❖ 18 500 € pour les cotisations (Occitanie Europe, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Maison de l'Europe),
    - ❖ 114 000 € pour la participation au GECT.
  - Fonds social européen : 395 000 €

L'Etat est autorité de gestion du fonds social européen (FSE) pour 2021-2027. Le Préfet de Région détermine le montant du FSE par Département pour les 7 années du programme ; il délègue une enveloppe globale à chaque Département. Notre Département est organisme intermédiaire et gère l'enveloppe globale déléguée par l'Etat pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle.

Le service Europe ne porte donc pas de projets mais joue le rôle d'intermédiaire des subventions européennes : il avance le FSE aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avant de le récupérer par la suite auprès de l'Europe. Cela permet aux IAE de mener à bien leur projet sans attendre une aide européenne qui est versée 2 ou 3 ans après la validation du projet.

Concernant les éléments financiers, le service Europe dispose d'une enveloppe FSE de 1 696 000 € pour les années 2022-2023.

Sur les 1 696 000 € attribués, il faudra procéder à environ 311 000 € d'avances en 2023 sur ces nouveaux projets, ce qui correspond à 50% du coût total des projets portés par les structures externes.

Par ailleurs, il faudra mandater le solde à hauteur de 83 924 € du dossier de Villages accueillants de 2022.

Ainsi, 395 000 € sont nécessaires en 2023 pour honorer le solde des opérations 2022 relatives à l'insertion par l'activité économique et les avances sur les opérations externes 2023.

Il est par ailleurs prévu 500 000 € en recettes.

- Projet de territoire (58 960 €)

Le projet de territoire constitue la feuille de route commune à l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques des Hautes-Pyrénées.

Validée par l'assemblée départementale du 6 décembre 2013, la démarche prospective « projet de territoire 2020-2030 », a permis de définir collectivement les enjeux prioritaires en matière de développement durable du territoire dans ses dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales.

L'ambition partagée des acteurs du projet de territoire des Hautes-Pyrénées repose sur trois axes :

- Développer l'attractivité du département en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et l'espace métropolitain associant Pau-Tarbes-Lourdes ;
- Cultiver le moteur productif et mieux transformer les revenus touristiques en emplois locaux ;
- Concentrer les ressources publiques et privées pour créer des emplois et de la richesse.

Elle se traduit par une stratégie claire de développement du territoire assortie d'un plan d'actions réparti sur six chantiers et un dispositif de gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés :

- Chantier n°1 : Promouvoir et valoriser le territoire des Hautes-Pyrénées,
- Chantier n°2 : Accompagner le développement d'Ha-Py Saveurs et des circuits de proximité,
- Chantier n°3 : Rendre le territoire plus autonome énergétiquement,

- Chantier n°4 : Mettre en réseau les ressources dédiées au développement de la santé,
- Chantier n°5 : Accompagner le développement des nouvelles formes de l'économie,
- Chantier n°6 : Terre de jeux 2024

Concernant le budget 2023, il est proposé :

- 38 230 € pour l'association Ambition Pyrénées, pour les actions de communication, de marketing territorial et l'accompagnement des missions de l'association pour la marque Ha-Py Saveurs et les chantiers prioritaires du projet de territoire ;
- 18 230 € pour la Chambre d'agriculture : au titre du solde de la subvention 2020-2022 et de la subvention départementale 2023 pour la poursuite des actions de communication de la marque Ha-Py Saveurs. L'année 2023 reste une année transitoire dans l'attente que la Chambre d'agriculture trouve d'autres partenaires et financements (POCTEFA, FEADER, FEDER et GAL), et de l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel sur 3 ans qui devra être formalisé par convention ;
- 2 500 € pour l'adhésion 2023 du Département à la French Tech Pyrénées Adour sous la forme d'une convention de partenariat pour accompagner la French Tech et maintenir notre labellisation nationale.

Investissement : 17 469 608 €

- Attractivité et solidarité territoriale (13 471 653 €)

Ces politiques regroupent le développement territorial et les actions liées à l'environnement, l'agriculture, l'aménagement foncier et le tourisme.

- Développement territorial : 13 471 653 € dont 10 624 253 € pour les dossiers antérieurs et 2 847 400 € pour les dossiers 2023.

❖ Agriculture : 149 765 €

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, il a été voté une AP de 768 000 € pour la période 2021-2026, soit 128 000 € par an. En CP, je vous propose d'inscrire 149 765 €, dont 72 982 € pour les dossiers antérieurs et 76 783 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2023
Aide aux investissements des CUMA	-	60 000 €
Travaux d'améliorations pastorales	69 765 €	12 000 €
Installation de panneaux de signalétique pastorale	3 217 €	4 783 €
<b>Total</b>	<b>72 982 €</b>	<b>76 783 €</b>

❖ Tourisme : 1 899 681 €

✓ Appel à projets pôles touristiques : 1 799 681 €

A l'occasion de la refonte du plan pluriannuel d'investissement (PPI), les AP relatives à l'appel à projets pôles touristiques des Hautes-Pyrénées ont été créés jusqu'en 2026. Une AP de 1 750 000 € a ainsi été votée pour les dossiers tourisme 2023. Je vous propose de porter, comme en 2022, cette AP à 2 012 500 €, soit à nouveau une hausse de 15% de l'AP (+ 262 500 €) pour soutenir la relance de l'activité économique touristique dans les territoires. En terme de CP, je vous propose d'inscrire 1 799 681 €, dont 1 619 681 € pour les dossiers antérieurs et 180 000 € pour les dossiers 2023, selon la répartition suivante :

Objet	CP 2023
Appel à projets pôles touristiques 2018	5 000 €
Appel à projets pôles touristiques 2019	131 225 €
Appel à projets pôles touristiques 2020	309 514 €
Appel à projets pôles touristiques 2021	648 189 €
Appel à projets pôles touristiques 2022	525 753 €
Appel à projets pôles touristiques 2023	180 000 €
<b>Total</b>	<b>1 799 681 €</b>

- ✓ Mise en tourisme de la nuit – réserve internationale de ciel étoilé (RICE) : 100 000 €

Je vous propose la création d'une AP de 313 000 € dédiée à « la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé » dans le cadre du projet conduit en partenariat avec le syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi et le parc national des Pyrénées. Ce projet bénéficie d'une subvention de 80 % de l'Etat dans le cadre du programme avenir montagne pour l'équipement de sites d'observation et d'interprétation sur les thématiques de la nuit et de lutte contre la « pollution » lumineuse (programme en cours de définition). En terme de CP, je vous propose 100 000 €, pour les premiers travaux et équipements.

- ❖ Transition énergétique : 24 728 € pour le cofinancement du déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques par le SDE et pour l'acquisition de petit équipement nécessaire aux activités du guichet rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées.

- ❖ Fonds d'aménagement rural (FAR) : 7 411 945 €

Dans le cadre de la refonte du PPI, les AP relatives au FAR ont été créées jusqu'en 2026. Une AP de 6 500 000 € a ainsi été votée pour les dossiers FAR 2023. Je vous propose de porter cette AP à 7 960 000 € pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires. Cette augmentation s'accompagne d'une révision du règlement soumise à l'approbation de notre assemblée.

En CP, je vous propose 7 411 945 € dont 5 611 945 € pour les dossiers antérieurs et 1 800 000 € pour les dossiers 2023 répartis comme suit :

Objet	CP 2023
FAR 2017	36 660 €
FAR 2018	83 173 €
FAR 2019	167 112 €
FAR 2020	350 000 €
FAR 2021	1 400 000 €
FAR 2022	3 575 000 €
FAR 2023	1 800 000 €
<b>Total</b>	<b>7 411 945 €</b>

- ❖ FAR fibre : 70 000 €  
Une AP de 358 000 € a été ouverte en 2022 pour soutenir les collectivités qui souhaitent privilégier l'enfouissement du réseau fibre. Je vous propose d'inscrire 70 000 € en CP 2023.
  
- ❖ Fonds spécifique écoles : 120 000 €. Dans le cadre de la refonte du plan PPI, une AP de 600 000 € a été créée pour la période 2021-2026. Pour 2023, je vous propose d'inscrire 120 000 € en CP, dont 99 383 € pour les projets antérieurs et 20 617 € pour les projets 2023 de rénovation ou de construction d'école.
  
- ❖ FURI (fonds d'urgence routier intempérie) : 226 922 €. Dans le cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 600 000 € a été créée pour la période 2021-2026. Je vous propose d'inscrire 226 922 € en CP, dont 176 922 € pour les dossiers antérieurs et 50 000 € pour les dossiers 2023.
  
- ❖ Développement territorial : 3 418 612 €  
En AP, je vous propose une hausse de 1 262 000 € afin de la porter, comme en 2022, à 3 800 000 € pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.  
  
En CP, je vous propose d'inscrire 3 418 612 € dont 3 018 612 € pour les dossiers antérieurs et 400 000 € pour les dossiers 2023, et répartis comme suit :

Objet	CP 2023
Développement territorial 2018	27 538 €
Développement territorial 2019	14 577 €
Développement territorial 2020	467 407 €
Développement territorial 2021	741 194 €
Développement territorial et Communes urbaines 2022	1 767 896 €
Développement territorial et Communes urbaines 2023	400 000 €
<b>Total</b>	<b>3 418 612 €</b>

❖ Plan avenir Lourdes : 150 000 €

La commission permanente du 14 janvier 2022 a approuvé le plan avenir pour Lourdes « ambition 2030 » et a donné un avis favorable de principe sur la participation financière du Département pour la mise en œuvre de ce plan. Une AP de 2 735 000 € a été créée en 2022 pour les projets portés par la ville de Lourdes et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. En CP, je vous propose 150 000 € pour les premiers travaux de reconstruction du pont Peyramale. Par ailleurs, le financement de la reconstruction de la caserne de Lourdes est rattaché à la 5<sup>ème</sup> commission.

➤ Environnement aménagement : 3 997 956 € dont 2 007 684 € pour les dossiers antérieurs et 1 990 272 € pour les dossiers 2023

- ❖ Fonds départemental pour l'environnement (FDE) : 143 327 €. Dans le cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 080 000 € a été créée pour la période 2021-2026. En CP, je vous propose 143 327 €, dont 97 377 € pour les dossiers antérieurs et 45 950 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	CP 2023
FDE 2013-2020	1 327 €
FDE 2021	26 364 €
FDE 2022	69 686 €
FDE 2023	45 950 €
<b>Total</b>	<b>143 327 €</b>

❖ Eau et assainissement : 3 602 701 €, dont 1 754 501 € pour les dossiers antérieurs et 1 848 200 € pour les dossiers 2023 :

✓ Subventions eau potable et assainissement : 1 969 361 €

Dans le cadre de la refonte du PPI, les AP ont été créés jusqu'en 2026. Une AP de 1 200 000 € a ainsi été votée pour les dossiers assainissement et eau potable 2023. Au vu du recensement des projets 2023, je vous propose une augmentation de 300 000 € de l'AP afin de la porter à 1 500 000 €. En CP, je vous propose 1 969 361 €, dont 1 683 861 € pour les dossiers antérieurs et 285 500 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	CP 2023
AEP 2019	7 976 €
AEP 2020	470 407 €
AEP 2021	171 667 €
AEP 2022	1 033 811 €
AEP 2023	285 500 €
<b>Total</b>	<b>1 969 361 €</b>

✓ Appel à projets réseaux : 100 000 €

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la création d'un appel à projets annuel, afin d'accompagner la dynamique de renouvellement des réseaux. Je vous propose la création d'une AP 2023 de 500 000 € dotée de 100 000 € en CP.

✓ Protection des captages : 25 000 €

Le conseil départemental assure la maîtrise d'œuvre des phases administratives de la protection des captages d'eau potable. Je vous propose d'inscrire 25 000 € pour la poursuite de ces opérations.

✓ Institution Adour : 1 498 340 €. Dans le cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 200 000 € a été créée sur la période 2021-2026 pour soutenir les travaux de l'Institution Adour. Au vu du programme de travaux, je vous propose de porter cette AP à 2 900 000 € (+ 1 700 000 €). En effet, le

barrage du Louet nécessite des travaux de confortement du parement amont de la digue et d'étanchéité de la galerie. Ces travaux sont nécessaires pour garantir une stabilité et une pérennité de l'ouvrage. Leur coût s'élève à 6 500 000 € HT. Il est prévu une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 3 200 000 €. La charge résiduelle soit 3 300 000 € sera apportée par les Départements du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées au prorata de l'intérêt de l'ouvrage pour chaque département. En fonction de cette clé de répartition, notre collectivité est appelée à hauteur de 2 178 000 € soit 66% de la charge résiduelle. Les travaux sont prévus sur 2023 pour une remise en service de l'ouvrage en 2024. Compte-tenu du versement de premiers acomptes pour les études (252 678 €), le Département doit prévoir pour cette opération 1 925 322 € de CP, dont 1 300 000 € en 2023 et 625 322 € en 2024.

En CP, je vous propose d'inscrire 1 498 340 €, dont 50 640 € pour les dossiers antérieurs et 1 447 700 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2023
Travaux hydrauliques	27 640 €	1 390 700 €
Stockage foncier	23 000 €	57 000 €
<b>Total</b>	<b>50 640 €</b>	<b>1 447 700 €</b>

- ✓ Schéma départemental des boues de station d'épuration : 10 000 €  
L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la réalisation d'un schéma départemental des boues. Je vous propose la création d'une AP de 100 000 € pour ce schéma. L'année 2023 sera consacrée au choix du prestataire et à la recherche de partenariats ; elle verra le versement d'un premier acompte estimé à 10 000 €, la majorité des dépenses étant prévues en 2024.

- ❖ Maîtrise des déchets : 246 928 €.
 

Le fonds départemental de maîtrise des déchets (FDMD) est destiné à l'accompagnement des structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention, de réduction des déchets et de structuration. Dans le

cadre de la refonte du PPI, une AP de 1 200 000 € a été créée pour la période 2021-2026.

En CP, je vous propose 246 928 €, dont 155 806 € pour les dossiers antérieurs et 91 122 € pour les dossiers 2023, répartis comme suit :

Objet	CP 2023
FDMD 2021	32 378 €
FDMD 2022	123 428 €
FDMD 2023	91 122 €
<b>Total</b>	<b>246 928 €</b>

**3<sup>ème</sup> commission – Infrastructures, collèges et mobilités**

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Infrastructures départementales et mobilités	Fonctionnement	20 538 260	21 923 448	20 954 820	23 537 950	12,3%
	Investissement	50 824 963	47 282 738	42 842 685	58 953 271	37,6%
<b>Total</b>		<b>71 363 223</b>	<b>69 206 186</b>	<b>63 797 505</b>	<b>82 491 221</b>	<b>29,3%</b>

Les dépenses de la 3<sup>ème</sup> commission consacrée aux infrastructures, à la mobilité et aux systèmes d'information s'élèvent à 23,5 M€ en fonctionnement et à 59 M€ en investissement.

**Fonctionnement**

➤ Infrastructures routières : 11 965 288 €

Ces dépenses se décomposent en deux parties :

- ❖ Les engagements contractuels : 2 657 288 €
  - Un remboursement annuel d'un montant de 1 500 000 € concernant le contrat de partenariat public privé du contournement Nord-Ouest de Tarbes (loyer entretien et frais financiers),
  - La participation du Département au Syndicat mixte Pyrénia, membre de la société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR), pour lequel la contribution 2023 se situe à 610 288 €,
  - La participation du Département au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour ce qui concerne le tunnel d'Aragouet-Bielsa à hauteur de 547 000 € (hors électricité).
- ❖ L'entretien du réseau routier : 9 308 000 €
  - Les dépenses nécessaires à l'entretien du réseau routier permettent d'assurer le fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence, utiles pour ralentir le vieillissement des ouvrages (chaussées, fossés, ouvrages d'art). Les dépenses d'entretien 2023 sont en augmentation par rapport au réalisé 2022 (+10,8%), en raison de la hausse des prix des matières premières (carburant, bitume, pièces détachées, glissières, peinture routière...).

- Les dépenses entretien permettent aussi d'assurer la viabilité hivernale (VH), poste de dépense en lien direct avec les conditions climatiques. En 2023, le montant prévisionnel de la VH à hauteur de 1 383 000 € correspond à une hypothèse basse, c'est-à-dire un hiver « doux ». Il faudra éventuellement actualiser ce montant au printemps 2023, ce qui pourrait engendrer des modifications budgétaires dans le cadre de la première décision modificative (DM1).

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2023 sont relativement stables et estimées à 459 000 €. Elles sont essentiellement issues des redevances du domaine public routier départemental, ainsi que des prestations de services réalisées par le parc routier départemental.

➤ Transports : 954 000 €

Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, seules les compétences transport des élèves en situation de handicap et transports événementiels sont à la charge du Département. Ces dépenses sont en légère augmentation par rapport au réalisé 2022 (+1,7%), en raison notamment de la hausse des prix du carburant qui impacte le coût du transport. Par ailleurs, lors de la rentrée scolaire 2022, de nouvelles affectations d'élèves sont sensiblement plus éloignées de leur domicile.

Les propositions budgétaires 2023 relatives aux transports se décomposent comme suit :

- ❖ Dépenses de fonctionnement à hauteur de 954 000 €
  - Frais de transports : 920 000 €
  - Transports événementiels : 25 000 €
  - Cotisations associations : 9 000 €
- ❖ Recettes de fonctionnement estimées à 23 000 €
  - Participations des familles : 3 000 €
  - Participations des établissements : 20 000 €

➤ Bâtiments et collèges : 7 676 610 €

❖ Les dépenses des bâtiments s'élèvent à 2 794 690 € (+24,6% par rapport au réalisé 2022), l'évolution étant principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie. Les évolutions ci-dessous détaillées sont estimées par rapport au réalisé 2022.

Elles se décomposent comme suit :

- Location (126 000 €), taxes, impôts (168 200 €) pour 294 200 € (-19%). Cette diminution est principalement liée à l'arrêt de la location de locaux pour la MDS St Exupéry dont les services ont déménagé à la place Ferré, et à la fin du contrat-bail pour le centre d'exploitation de Cauterets (le Département en devient propriétaire) ;
- Viabilisation (eau, gaz, électricité) pour 1 675 200 € (+50 %) ;
- Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments, prestations pour nettoyage de locaux externalisé) : 513 300 € (+4 %).

❖ Les dépenses liées aux collèges s'élèvent à 4 881 920 € (+23% par rapport au réalisé 2022). Cette évolution est principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées, qui se répercute dans la dotation de fonctionnement des collèges et dans les coûts de la restauration. Les dépenses se décomposent comme suit :

- Dotations aux collèges publics : 2,47 M€  
Cette enveloppe prend en compte une augmentation des coûts de la viabilisation qui sera réexaminée en milieu d'année, afin d'étudier l'attribution d'une dotation complémentaire estimée à 450 000 € (soit +44%) ;
- Dotations aux collèges privés : 1,3 M€ (+4,6%). Cette augmentation est liée à la hausse des effectifs (+98 élèves) ;
- La participation aux frais de personnel des 2 cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre, gérées par la Région (420 000 €, soit +3,7%), et la participation à la maintenance informatique des 3 cités scolaires (25 000 €, soit +5%) ;
- Les actions en faveur des collégiens concernant l'environnement numérique de travail (ENT) et l'aide à l'UNSS : 45 000 €, soit +25%, pour la part ENT ;

- Effort continu pour la restauration des collèges avec un accompagnement de 0,10 €/repas pour l'approvisionnement, à hauteur de 40%, en produits locaux : 35 000 € ;
- Participation aux frais d'internat du collège de St-Laurent-de-Neste : 3 000 € ;
- Marché des contrôles d'hygiène par les laboratoires dans les collèges : 23 000 € ;
- Subvention pour les classes sportives des collèges : 3 000 € ;
- A noter une nouvelle dépense : subvention de 115 000 € aux collèges, suite à l'augmentation du prix des repas de façon à compenser l'inflation (denrées et énergie) qui n'est répercutée que pour moitié dans les tarifs de restauration.

➤ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 2 500 552 € (+9,5% par rapport au réalisé 2022, hors dépenses du Service courrier et fournitures). Cette hausse du budget s'explique notamment par les hausses des maintenances de logiciels (+60 000 €) et la création d'une enveloppe cybersécurité (+35 000 €).

Depuis plusieurs années, le Département a fait de l'indépendance et de la protection de la donnée, l'axe majeur de la stratégie de son architecture informatique, pour rendre un service de qualité à nos utilisateurs, tout en privilégiant la sécurité de notre système d'information. Cela implique l'acquisition, le maintien et l'évolution des compétences en interne, en privilégiant une infrastructure fonctionnelle, disponible, évolutive et sécuritaire.

La section de fonctionnement augmente aussi du fait de la prise en compte de la maintenance d'outils qui ont été mis en œuvre en 2022 et de l'intégration du service courrier et fournitures au sein de la DSIN.

#### Investissement

➤ Infrastructures routières : 27 327 363 € (y compris le PPP routier).

L'essentiel des dépenses d'investissement, pratiquement 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3000 km, dont 1350 km en zone de montagne) et les 1440 ouvrages d'art, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels. Les marges de manœuvre budgétaires sont donc relativement faibles,

d'autant plus qu'un sous-investissement structurel conduirait à une augmentation des dépenses d'entretien courant, et/ou à une baisse de la qualité perçue par les usagers.

Le reste des dépenses d'investissement porte essentiellement sur des financements gérés par d'autres maîtres d'ouvrage, ainsi que sur des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier. Ainsi, est proposé le versement de la contribution du Département au financement de l'étape n°1 du grand projet du Sud-Ouest (GPSO), c'est-à-dire la liaison Bordeaux-Toulouse et les aménagements nécessaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse.

Par ailleurs, je vous propose la création d'une AP concernant les travaux de protection des gorges de Luz à Chêze, conformément à la proposition du Département d'accepter une délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux demandée par la commune. Ces travaux ayant été reportés par l'Etat en 2024, Il n'y aura pas de CP inscrits en 2023.

- ❖ Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 4 points essentiels :
  - Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 12 316 000 € (y compris l'aménagement du RD8 entre Soues et Bernac) ;
  - Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 8 135 000 €, dont 1,5 M€ d'aménagements localisés (notamment RD25 à Adervielle, RD8/26 à Pouzac, RD10 à Guizerix) ;
  - Acquisitions de matériels techniques et d'équipements routiers pour un montant de 2 470 000 €.
  - Engagements déjà contractualisés pour un montant de 4 309 861 € : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP routier, de la SPLAR Pyrénia, du GECT (partie tunnel d'Aragnouet-Bielsa), de la RN21, du GPSO, et des fonds de concours aux communes ;
  
- ❖ Les recettes sont attendues à hauteur de 620 000 €. Elles seront essentiellement dues aux subventions du programme européen Securus 1 et 2, ainsi qu'aux subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID.

- Bâtiments et collèges : 27,3 M€, dont notamment 11,3 M€ pour les travaux 2023 de la reconstruction du bâtiment archives.

Beaucoup d'opérations 2023 sont la continuité d'opérations démarrées en 2022, notamment les travaux financés par la DSID 2022 (prévision de recettes de 2,2 M€ en 2023 au titre de la DSID 2022).

❖ Bâtiments divers hors collèges : 18 M€

- Première année des travaux pour la construction du bâtiment des archives départementales pour 11,3 M€ (avec une prévision de recettes DRAC de 1,9 M€ en 2023) ;
- Poursuite de l'opération sur l'immobilier de bureaux sur Tarbes : fin des travaux de réhabilitation du site de la place Ferré pour 1,1 M€ ;
- Travaux de réhabilitation du 11 rue Gaston Manent pour 710 000 € ;
- Travaux pour les bâtiments dédiés à l'exploitation des routes : fin de la construction du centre d'exploitation de Vignec, fin des travaux sur les centres d'exploitation d'Arreau et de Luz, nouvelles opérations pour Campan et Argelès, et enfin mise en œuvre de panneaux photovoltaïques pour 3 centres d'exploitation pour 1,18 M€ ;
- Travaux à l'abbaye de l'Escaladieu pour 810 000 € (toitures et travaux de sauvegarde) ;
- Travaux à l'abbaye de St Sever de Rustan avec notamment des chantiers d'insertion pour 500 000 € ;
- Poursuite des travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie Charraz et programme annuel de gros entretien/grosses réparations (GE/GR) pour 670 000 € ;
- Réfection du parking de l'Hôtel du Département pour 470 000 € (opération de 2022 reportée sur 2023) ;
- Travaux divers de GE/GR sur l'ensemble des bâtiments pour 782 000 € ;
- Acquisition de matériel et mobilier pour 99 000 €.

- ❖ Bâtiments des collèges pour 6,5 M€ dont principalement :
  - Programme annuel des grosses réparations incluant l'amélioration énergétique des bâtiments, les travaux de gros entretien et les frais d'études pour 1,5 M€ ;
  - Poursuite et fin des opérations 2022 : réhabilitation thermique et du préau du collège de Lannemezan, travaux sur l'entrée de la cité scolaire de Sarsan, sur la ½ pension du collège de St-Laurent-de-Neste, travaux de rénovation thermique des collèges de Tournay et Voltaire (Tarbes), réfection des façades du collège Victor Hugo (Tarbes), et rénovation des chaudières du collège Desaix (Tarbes) pour 1,9 M€ ;
  - Au titre des nouvelles opérations 2023 : installation de panneaux photovoltaïques sur 7 collèges avec reprise des étanchéités des toitures terrasse pour 3 d'entre eux pour 1,68 M€, rénovation thermique des collèges de Maubourguet et Paul Eluard (Tarbes) pour 600 000 €, amélioration du préau de la cité scolaire de Sarsan pour 150 000 € et amélioration de l'entrée du collège d'Arreau pour 250 000 € ;
  - Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des collèges Massey (Tarbes) et de Loures Barousse pour 160 000 € en 2023.
  
- ❖ Education et enseignement supérieur : 2,66 M€
  - Renouvellement de matériel de cuisine pour 693 000 € ;
  - Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic-en-Bigorre et Argelès-Gazost) pour 800 000 €, selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
  - Subvention à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires pour 55 500 € ;
  - Subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges pour 296 000 € (dont 30 000 € pour la demi-pension de St-Laurent-de-Neste) ;
  - Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases communaux utilisés par les collégiens pour 383 000 € (gymnase de Trie-sur-Baise, de Massey, de Maubourguet, et de Vic-en-Bigorre) ;
  - Report de notre participation aux opérations du CPER 2015-2020 pour 412 000 € (bâtiment DUT Génie Civil et matériel pour l'Observatoire du Pic du Midi OMP)

- Systèmes d'information numérique (DSIN) : 3 854 752 € (soit +30% par rapport au réalisé 2022)

Cette augmentation est due à la nécessaire création d'une enveloppe cybersécurité créditée de 1 100 000 € visant à engager des actions à 3 niveaux :

- ❖ Se protéger en amont contre les attaques,
- ❖ Organiser la gestion de crise,
- ❖ Assurer le redémarrage.

**4<sup>ème</sup> commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie**

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Jeunesse, vie associative, cadre de vie	Fonctionnement	5 551 770	5 673 976	5 525 425	5 508 930	-0,3%
	Investissement	1 480 469	1 248 574	908 508	1 242 592	36,8%
<b>Total</b>		<b>7 032 239</b>	<b>6 922 550</b>	<b>6 433 933</b>	<b>6 751 522</b>	<b>4,9%</b>

Les dépenses de la 4<sup>ème</sup> commission consacrées à la jeunesse, à la vie associative et au cadre de vie, s'élèvent à près de 5,5 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement.

Fonctionnement➤ Logement et habitat : 1,5 M€

En 2023, les dépenses s'élèvent à 1,5 M€ et sont stables par rapport au réalisé 2022. La participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) est l'élément essentiel de cette politique, compétence du Département dont la gestion est confiée à la Caisse des allocations familiales (CAF). Avec une dotation reconduite pour un montant de 1,25 M€ elle comprend :

- ❖ Diverses aides (sous formes de subventions ou prêts) : FSL énergie, FSL accès et maintien (aides financières)
- ❖ Des accompagnements (ASLL) réalisés par le CD 65 ou confiés à des structures par voie de convention

La CAF se désengage progressivement de la gestion du FSL et ne traitera plus à compter de 2023 les paiements du FSL énergie (aides financières sous forme de subventions à destination des ménages pour le paiement des factures d'énergie) qui seront désormais traités par le Département. Par contre, la CAF reste gestionnaire du fonds jusqu'à fin 2024.

L'année 2023 sera marquée par le lancement d'un nouveau marché MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour l'accompagnement social à la sédentarisation des gens du voyage. Le BP 2023 intègre la poursuite du marché MOUS sur les mêmes conditions et montants (50 000 €) que le précédent marché.

Egalement, en 2023, une réflexion sera engagée pour le renouvellement du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) qui arrive à échéance en fin d'année.

➤ Archives départementales et patrimoine : 319 100 €

❖ Archives : 55 600 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement courant des services des archives : le service conservation, numérisation et archives iconographiques auquel est rattaché l'atelier de reliure et de restauration, la bibliothèque patrimoniale de conservation, le service relation avec les publics, valorisation et archives privées, en charge notamment du service éducatif et de la conception/réalisation d'expositions ou d'actions de médiation culturelle.

❖ Culture occitane et territoire : 130 500 €

Ces dépenses prévisionnelles portent d'une part sur le fonctionnement du service de culture occitane et d'autre part sur l'attribution de subventions, la participation à l'enseignement et la conduite d'actions auprès des écoles et des collèges. La sensibilisation à l'Occitan au sein des écoles maternelles et élémentaires du département se maintient à un niveau élevé et s'accroît en 2023 avec 124 classes concernées par l'initiation régulière, soit 2300 élèves.

❖ Service patrimoine : 133 000 €

Ces crédits sont destinés à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine haut-pyrénéen. En 2023, il est notamment prévu une subvention pour l'animation, le développement d'activités et la coordination de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan.

➤ Action culturelle et médiathèque : 3 610 930 €

❖ Abbaye de l'Escaladieu : 57 200 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement du service : la boutique de l'abbaye, l'animation du site (ateliers et manifestations proposés au public pour une approche innovante ou ludique du site) et l'entretien des espaces extérieurs.

La totalité des activités menées sur le site génèrent des recettes de plus de 75 000 € (billetteries du site, des spectacles, ventes de la boutique).

❖ Médiathèque départementale : 373 700 € dont :

- 285 000 € consacrés aux missions du service : la constitution des collections, tous supports et numériques, mises à disposition des usagers du réseau départemental de lecture publique, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, opération premières pages, le mois du film documentaire, partir en livres...). En 2023, l'offre de ressources numériques de la médiathèque est étendue aux agents du Département.
- 88 700 € consacrés aux acquisitions relatives à la documentation. En 2023, la médiathèque est chargée de développer un service de documentation pour la collectivité.

❖ La jeunesse : 364 000 €

- Le Département renforce son soutien aux structures menant des actions pour la jeunesse tout en maintenant ses interventions financières en faveur des accueils de loisirs sans hébergement.
- La fête jeunesse (festival 65<sup>ème</sup> avenue), initiée en 2022, sera renouvelée en 2023 avec un programme plus étoffé et une journée supplémentaire dédiée aux collégiens.
- Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine, piloté par le Département (partenariat avec la CAF, la politique de la ville et l'Etat) qui permet de sensibiliser des jeunes du département au patrimoine qui est le leur, est reconduit en 2023.

- ❖ La culture, 1 038 130 € prévus pour :
  - Favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accès des Haut-Pyrénéens à la culture grâce au soutien (872 630 €) des structures publiques ou privées qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts (arts-vivants : musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature.
  - Les programmations culturelles du Département (165 500 €). D'une part, à l'abbaye de l'Escaladieu : la saison estivale, avec des spectacles et une exposition artistique sur le thème du jardin imaginaire ainsi qu'une programmation destinée au jeune public et, d'autre part, pour l'organisation des escales d'automne dans le département.
  
- ❖ Sport, 1 680 500 € prévus pour :
  - Soutenir l'accès au sport et à encourager les performances sportives (1 145 000 €) par un soutien financier en direction des comités départementaux, des équipes et des sportifs de haut-niveau et pour l'organisation de manifestations sportives
  - Soutenir l'action structurante de l'Office départemental des sports (225 000 €)
  - Accueillir en 2023 : le tour de France masculin avec une étape Tarbes/Cauterets, le tour de France féminin avec une étape Lannemezan/le Tourmalet et le tour d'Espagne avec une arrivée au Tourmalet également (212 000 €)
  - Soutenir les sports de nature (23 500 €) en œuvrant au développement et à la pérennisation des espaces, sites et itinéraires, (dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et en facilitant leur découverte par des publics qui n'ont pas toujours la capacité de profiter de ces activités
  - A préparer le passage dans les Hautes-Pyrénées du relais de la flamme olympique en 2024 (60 000 €)
  - A organiser la manifestation Cycle'N'Trip en juillet 2023 (15 000 €)

- ❖ Fonds d'animation cantonal (FAC) : 97 000 €  
Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien-vivre ensemble dans les territoires.

➤ Attractivité et solidarité territoriale, politique de la ville : 185 000 €

Je vous propose de reconduire la contribution départementale au fonctionnement du Groupement d'intérêt public (GIP) de la politique de la ville, dont nous sommes membres, à 185 000 €.

Investissement

➤ Politique habitat dont :

- ❖ Le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation)
- ❖ Le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI) et depuis 2020, le soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes). Lors de la commission permanente du 16 décembre 2022, le Département a approuvé la signature d'une convention avec l'Office public de l'habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) et la SCIC Midi logement afin d'accompagner une production de logements locatifs sociaux familiaux à bas loyer et d'encourager l'accession à la propriété sociale. Le Département s'engage à financer la création de logement sociaux (PLAI, PLUS), de logements d'accession à la propriété et de baux réels solidaires. Le montant global de la subvention ne saurait excéder 275 000 € par an. Dans ce cadre, je vous propose d'augmenter l'AP « PLAI Bailleurs sociaux » de 441 000 €, portant le montant total à 651 000 € sur 6 ans.
  
- ❖ Les CP 2023 s'élèvent à 661 461 € et je vous propose la répartition suivante :
  - 417 961 € pour le soutien aux propriétaires privés
  - 35 000 € pour la subvention au PLAI porté par Habitat et humanisme
  - 158 500 € pour le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI)

Aucun crédit n'est inscrit en 2023 concernant l'AP sur la rénovation urbaine de deux quartiers prioritaires du contrat de ville (quartier de Bel-Air sur Tarbes et le quartier de l'Ophite sur Lourdes), les dépenses effectives sur notre budget ne sont inscrites qu'à compter de 2024, conformément au plan de financement de ces opérations.

➤ Archives départementales et patrimoine : 246 850 €

❖ Patrimoine : 40 000 €

Ces crédits sont destinés à soutenir les propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen.

❖ Archives départementales : 206 850 €

Ces crédits sont destinés aux opérations suivantes :

- Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire et dans le cadre du programme pluriannuel de numérisation,
- Plan pluriannuel de conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation,
- Acquisition de documents.

➤ Action culturelle et médiathèque : 60 000 €

❖ Sports de pleine nature : 30 000 €

Une AP de 90 000 € a été créée en 2022 pour soutenir les projets liés à la sécurisation des espaces, sites et itinéraires, à la création d'itinéraires ou sites d'intérêt local ne relevant pas d'enjeux touristiques. Pour 2023, je vous propose d'inscrire 30 000 €.

❖ Culture : 30 000 €

Je vous propose d'inscrire 30 000 € pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et des œuvres dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu.

➤ Attractivité et solidarité territoriale, communes urbaines : 321 019 €

Je vous propose de répartir les CP comme suit :

Objet	CP 2023
Appel à projets 2020	46 767 €
Appel à projets 2021	274 252 €
<b>Total</b>	<b>321 019 €</b>

**5<sup>ème</sup> commission Finances, ressources humaines**

Commission	Section	BP 2022	BT 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023 / CA 2022
Finances, RH et moyens généraux	Fonctionnement	107 237 827,56	104 024 464,21	92 567 985,73	117 686 279,97	27,1%
	Investissement	61 437 669,61	67 361 799,48	56 258 899,27	56 207 312,55	-0,1%
<b>Total</b>		<b>168 675 497</b>	<b>171 386 264</b>	<b>148 826 885</b>	<b>173 893 593</b>	<b>16,8%</b>

Les dépenses de la 5<sup>ème</sup> commission pour le BP 2023 s'élèvent à 117,7 M€ en fonctionnement et à 56,2 M€ en investissement. En recettes, l'emprunt de l'exercice est prévu à 10 M€.

Les dépenses imprévues, inscrites à hauteur de 16,9 M€ en fonctionnement et de 3,8 M€ en investissement, expliquent l'essentiel de l'augmentation globale sur les dépenses de la 5<sup>ème</sup> commission. Pour le reste, il s'agit principalement des augmentations de contributions ou de subventions au Service départemental d'incendie et de secours (+ 0,6 M€), à la régie haut débit (+0,9 M€) et d'une augmentation des dépenses de ressources humaines (+3,5 M€).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la direction générale des services (DGS), est composée de :

- Direction de l'administration et des finances
- Directions des ressources humaines
- Direction de la communication
- Direction des assemblées

Elle administre notamment les fonctions de support permettant d'accompagner les services du Département. A cet effet, la DGS gère notamment des dépenses transversales comme la masse salariale, ainsi que les assurances.

- Direction de l'administration et des finances (DAF)

- ❖ Emprunt et remboursement de la dette

En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette les années précédentes, je vous propose de tenir compte de la hausse de taux et donc de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt d'équilibre réduit à 10 M€. Cela contribuera d'autant à poursuivre notre désendettement.

Je vous propose également d'inscrire 2,5 M€ destinés aux dépenses d'intérêts en raison de la hausse des taux et principalement du taux du livret A, qui devrait impacter le budget du Département de près de 400 000 €.

❖ SDIS : 12,9 M€

Le montant de la subvention prévue sur 2023 déroge à la convention pluriannuelle signée en 2022 avec le SDIS. En effet, elle plafonne normalement l'augmentation de notre contribution en fonctionnement à +2% par rapport au montant versé l'année précédente.

Face aux difficultés rencontrées par le SDIS pour faire face aux hausses de dépenses de personnel (augmentation du point d'indice) et de l'énergie, je vous propose de porter la contribution du Département à 12 680 000 € pour l'année 2023 soit + 5 % par rapport à 2022.

Si l'on prend en compte le montant complémentaire de 362 000 € accordé au SDIS pour les mêmes raisons fin 2022, l'augmentation de la contribution de fonctionnement au SDIS est passée de 11,5 M€ en 2021 à 12,7 M€ en 2023, soit une augmentation de 10,4 % sur deux ans.

En investissement, le Département participera pour un montant de plus de 600 000 € aux travaux de construction de la caserne de Lourdes, dont 200 000 € en 2023.

Financements au SDIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Propose 2023
Contribution en fonctionnement	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981	11 771 510	12 371 000
Subvention en investissement						250 000	0	0	200 000
soit une variation de...	1,5%	0,0%	1,7%	2,1%	1,2%	2,8%	-0,7%	4,8%	6,8%
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Dotations Globales d'Equipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Total	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981	12 080 510	12 880 000

❖ Régie Haut-Débit

En fonctionnement, la subvention proposée pour la Régie est de 2 115 000 €, soit 755 000 € de plus qu'en 2022. Cette augmentation permet de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement de la Régie, malgré deux baisses de recettes :

- La baisse du résultat reporté de 2022 (-500 000 €) ;
- La baisse du chiffre d'affaires estimé pour 2023 (-300 000 €) passant à 3,1 M€, contre 3,4 M€ en 2021, en raison de la baisse du chiffre d'affaires ADSL, du fait du déploiement de la fibre ;

En investissement, la subvention proposée est de 3,1 M€, à l'identique de l'année dernière.

➤ Direction des ressources humaines (DRH)

Les dépenses totales de personnel du Département comprennent, quelle que soit la direction concernée : la masse salariale, les frais professionnels, la formation professionnelle et toutes les prestations sociales accessoires. Elles s'élèvent à 88,4 M€ (dont 16,4 M€ pour les assistants familiaux imputés sur le budget de la DSD) contre 83,4 M€ au réalisé 2022. Les dépenses de la seule DRH (hors assistants familiaux) s'élèvent à 73,8 M€ : elles augmentent de 3,5 M€ par rapport au réalisé 2022, soit une augmentation près de 5%.

Le Département compte aujourd'hui 1 760 agents (dont 244 assistants familiaux) pour une moyenne d'âge de 47,6 ans ce qui représentait une masse salariale de 76,9 M€ (dont la masse salariale des assistants familiaux de 11,3 M€) en 2022. La masse salariale des assistants familiaux a fait l'objet d'une réactualisation en cours d'année, au vu des conséquences de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants de l'ASE, qui prévoyait une revalorisation salariale. Pour 2023, les crédits relatifs à la masse salariale sont prévus à hauteur de 80,8 M€ (dont 12,8 M€ pour les assistants familiaux).

Entre 2018 et 2022, les dépenses de masse salariale sont globalement stables. Néanmoins, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, différentes mesures nationales de revalorisation du traitement indiciaire des personnels territoriaux et des minimas sociaux ont eu pour conséquence une augmentation sensible de la masse salariale, perceptible dès le milieu d'année 2022 mais qui déploiera ses effets sur l'exercice 2023 en année pleine :

- ❖ Différents décrets ont revalorisé les carrières des fonctionnaires des catégories B et C, ainsi que celles de certains agents appartenant à la filière médico-sociale ;
- ❖ Augmentations des minimas sociaux (S.M.I.C., indice plancher, minimum garanti) ;
- ❖ Dégel du point d'indice avec une augmentation inédite de 3,5 % ;
- ❖ Revalorisation salariale de certains métiers du social.

Mesures nationales	Montant 2023
Revalorisation catégorie C et filière médico-sociale	106 800 €
Révision indice plancher au 1 <sup>er</sup> mai 2022	153 400 €
Conférence des métiers du social au 1 <sup>er</sup> avril 2022	102 749 €
Dégel du point d'indice 3,5% au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	1 787 830 €
Complément de traitement indiciaire dans le domaine social, au 1 <sup>er</sup> avril 2022	650 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 800 779 €</b>

Enfin, la cotisation relative au financement des frais pédagogiques des apprentis est passée de 0,05% à 0,10% de la cotisation obligatoire versée au CNFPT, pour un montant estimé à 50 000 € annuels. De plus, le gouvernement pourrait annoncer une hausse de la cotisation employeur de la caisse de retraite qui couvre les fonctionnaires territoriaux et la fonction publique hospitalière. Le taux passerait de 30,65% à 31,65%, pour un montant annuel estimé à 320 000 €. L'augmentation d'un point de la valeur d'indice représenterait un coût supplémentaire de 515 000 € en année pleine sur la masse salariale.

Les évolutions décidées au niveau national rendent d'autant plus nécessaire la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de personnel.

En terme de chantiers structurants, la DRH s'organise aujourd'hui pour :

- ❖ Finaliser la dématérialisation du dossier individuel de l'agent ;
- ❖ Poursuivre les travaux sur la protection sociale complémentaire ;
- ❖ Poursuivre la dématérialisation des processus (candidature, module accident du travail ;
- ❖ Automatiser les données ;
- ❖ Sécuriser les accès physiques et assurer la cybersécurité des systèmes ;
- ❖ Accompagner au plus près les directions dans leurs évolutions (M.D.E.F., organisations des CLIC, ...).

Par ailleurs, la pyramide des âges de la collectivité met clairement en évidence la forte augmentation des départs en retraite dans les prochaines années : de l'ordre de près de 200 agents (hors assistants familiaux) sur les 4 années à venir, le mouvement se poursuivra au-delà puisqu'aujourd'hui, ce sont 669 agents (soit 47% de l'effectif) qui ont plus de 50 ans. La réforme des retraites en cours n'aurait a priori qu'un léger effet de décalage (rallongement d'un à deux ans de la période d'activité). A cela, s'ajoute une difficulté croissante à recruter les compétences nécessaires à nos activités, liée tant à une évolution du marché du travail, qu'à l'attractivité de la fonction publique dans son ensemble, ou encore à l'inadéquation des formations des candidats à nos besoins. Un nouveau chantier structurant est donc ouvert pour réinterroger et faire évoluer l'ensemble de nos modalités de recrutement, de formation, de maintien dans l'emploi, de reconversion professionnelle, de montée et de maintien en compétence des agents de la collectivité.

Dépenses de la DRH	BT 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution CA à BP 2023
Déplacements	579 900	426 918	531 200	24,4%
Frais pédagogiques de formation	188 758	161 546	205 200	27,0%
Paye et indemnités	67 253 762	66 885 973	69 206 530	3,5%
Actions sociales, prévention et sécurité	2 112 774	1 932 036	2 559 170	32,5%
Autres dépenses de fonctionnement RH	1 491 116	896 763	1 253 800	39,8%
<i>(dont neutralisation remboursement de mises à disposition)</i>	<i>703 800</i>	<i>671 050</i>	<i>605 300</i>	<i>-9,8%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>71 626 310</b>	<b>70 303 236</b>	<b>73 755 900</b>	<b>4,9%</b>

➤ Direction de la communication

Le budget de la direction de la communication s'élève à 865 000 € et permet de financer les actions relatives aux différents salons et manifestations, aux insertions publicitaires, à la communication digitale, à la production de vidéos, à la création d'objets promotionnels mais aussi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, aux missions relevant de la communication interne (arbre de Noël). De nouvelles actions sont à financer cette année :

- ❖ La promotion du festival jeunesse 65<sup>ème</sup> avenue
- ❖ La présence sur d'autres salons/manifestations : salon des Maires et des décideurs publics du 65 / Pyrénées Cycle'N'Trip / congrès national du SDIS
- ❖ La réalisation d'un film institutionnel (attractivité du territoire)

III. Vote du budget par chapitre nature

Le budget principal est soumis au vote de l'assemblée par chapitre nature. En dépenses, les chapitres constituent l'autorisation maximale qui s'impose à l'exécutif. Vous trouverez ci-dessous le budget décliné en recettes et dépenses par chapitre nature.

		Dépenses		Recettes	
		560 960 186		560 960 186	
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	26 582 939		002 - Résultat de fonctionnement reporté	63 781 611
	012 - Charges de personnel	75 432 610		013 - Atténuation de charges	2 650 250
	014 - Atténuation de produits	3 501 000		016 - Allocation personnalisée APA	20 050 000
	016 - Allocation personnalisée APA	53 550 900		017 - RSA	680 000
	017 - RSA	44 193 600		70 - Produits de services	745 200
	022 - Dépenses imprévues	16 880 373		73 - Impôts et taxes	226 695 027
	65 - Autres charges de gestion courante	104 552 421		731 - Impositions directes	17 272 576
	6596 - Frais de fonctionnement des élus	300 000		74 - Dotations, subventions et participations	71 849 991
	66 - Charges financières	3 848 077		75 - Autres produits de gestion courante	3 041 200
	67 - Charges exceptionnelles	247 600		76 - Produits financiers	164 043
	68 - Dotation aux provisions	400 000		77 - Produits exceptionnels	34 900
				78 - Reprises sur provisions	400 000
				Total réel fonctionnement	407 364 798
				042 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	8 300 000
			<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>415 664 798</b>	
Investissement	040 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	8 300 000		021 - Virement depuis le fonctionnement	60 975 278
	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000		040 - Amortissements	25 200 000
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	29 773 161		041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000
	020 - Dépenses imprévues	3 837 549		Neutralisation du solde d'investissement reporté	29 777 027
	16 - Emprunts et dette assimilées	21 566 186		024 - Produits de cessions	291 000
	20 - Immobilisations incorporelles	2 492 936		10 - Dotations, fonds divers	6 500 000
	204 - Subventions d'équipement versées	25 472 776		13 - Subventions d'investissement	6 743 389
	21 - Immobilisations corporelles	5 246 874		16 - Emprunts et dette assimilées	12 666 667
	23 - Immobilisations en cours	45 600 906		27 - Autres immobilisations financières	137 027
	26 - Participations et créances rattachées	0		45 - Opérations pour compte de tiers (remembrement)	5 000
	27 - Autres immobilisations financières	0			
	45 - Opérations pour compte de tiers (remembrement)	5 000			
	Total réel investissement	133 995 388		Total réel investissement	56 120 110
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>145 295 388</b>		<b>Total recettes investissement</b>	<b>145 295 388</b>

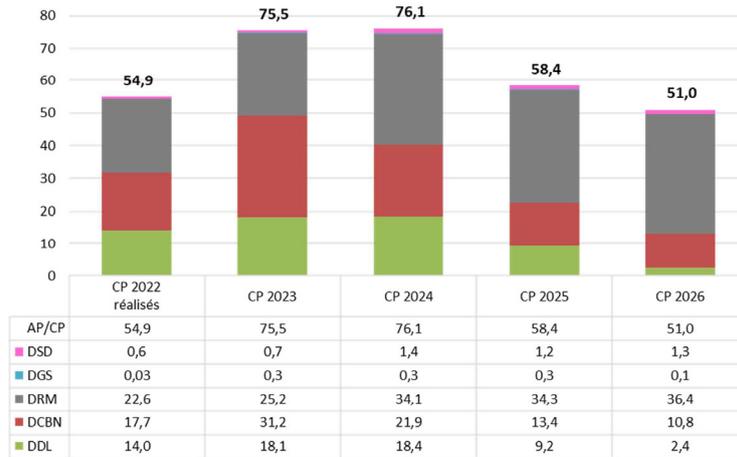
IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et d'optimiser nos dépenses, afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques, et évite ainsi la gestion de la plupart des restes à réaliser. L'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'exercice.

Vous trouverez en annexe les propositions de créations d'autorisations de programme (AP) pour 2023, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous en donne une vue synthétique (en M€).

	CP 2022 réalisés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DGS	0,03	0,3	0,3	0,3	0,1
DCBN	17,7	31,2	21,9	13,4	10,8
DDL	14,0	18,1	18,4	9,2	2,4
DRM	22,6	25,2	34,1	34,3	36,4
DSD	0,6	0,7	1,4	1,2	1,3
<b>AP/CP</b>	<b>54,9</b>	<b>75,5</b>	<b>76,1</b>	<b>58,4</b>	<b>51,0</b>
DRM : PPP routier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
DGS : Haut-Débit RIP 1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
DGS : dépenses imprévues		3,8	3,8	3,8	3,8
DGS et DDL : divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Autres investissements</b>	<b>5,7</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>
<b>Total PPI</b>	<b>60,6</b>	<b>85,0</b>	<b>85,6</b>	<b>67,9</b>	<b>60,5</b>

AP/CP du PPI (M€)



Aux 75,5 M€ de CP 2023, viennent s'ajouter des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP, dont notamment les dépenses imprévues (3,8 M€), le PPP routier (2,5 M€), et la subvention à la Régie haut débit (3,1 M€), pour atteindre 85 M€.

\*\*

Je vous propose donc :

- De voter, par chapitre nature, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2023 ;
- D'adopter le plan pluriannuel d'investissement ;

Annexes 1 Autorisations de programme

Création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme /AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
54009	AGRIENVI - 2023/1	APPEL A PROJETS RENDUVELLEMENT DE RESEAUX 2023	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54010				300 000	250 000	150 000	-	-	-	-	-	-
54014	AGRIENVI - 2023/2	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES BOUES	100 000	10 000	60 000	30 000	-	-	-	-	-	-
54002	INFROUTRA - 2023/1	SECURISATION DES GORGES DE ILIZ	11 000 000	-	5 500 000	500 000	4 500 000	500 000	-	-	-	-
54001	MOBILITES - 2023/1	GRAND PROJET SUD OUEST	2 400 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	1 920 000
54044				500 000	-	-	-	-	-	-	-	-
54045	MOYGEN - 2023/1	CYBERSECURITE	1 000 000	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-
54015	TOURISME - 2023/1	MISE EN TOURIME RICE	313 000	100 000	213 000	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>15 313 000</b>	<b>1 270 000</b>	<b>6 083 000</b>	<b>7 40 000</b>	<b>4 560 000</b>	<b>560 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>1 920 000</b>

Clôture d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme	AP Millésime/N°	Libellé AP	Montant d'AP à restituer	Montant des CP à restituer
	5PATRI	2012/1	Patrimoine privé	-	-
	5SUBPAST	2012/1	Pastoralisme	-	-
	5FDMD	2013/1	Fonds maîtrise déchets	-	-
	5AEP	2017/1	Eau potable assainissement 2017	-	-
	5AEP	2017/2	Eau potable assainissement 2018	-	-
	AGRIENVI	2020/1	Eau protection captage	-	-
	SOLIDTER	2021/16	Aménagements urbains NPNRU	-	-
	7SUBDIV	2017/1	EHPAD SCAPA HORGUES	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Annexe 2  
Maquette du budget principal 2023

		Dépenses 560 960 186	Recettes 560 960 186	
Fonctionnement 415 664 798	DSD	178 575 600	IFER	1 700 000
	DCBN	10 177 162	Compensations fiscales	1 760 000
	DRM (dont PPP routier)	13 360 788	<b>Fiscalité directe et compensations</b>	<b>3 460 000</b>
	DDL	9 778 390	Fraction de TVA remplacement FB	86 500 000
	DRH	73 755 900	Fraction de TVA remplacement CVAE	9 800 000
	DGS		TICPE (complémentaire)	3 800 000
	SDIS	12 680 000	FNGIR	7 683 763
	Intérêts de la dette bancaire (hors PPP)	2 500 000	Taxe d'aménagement	1 300 000
	Régie Haut Débit	2 115 000	TSCA	54 500 000
	DGS autres	9 666 307	Taxe finale conso. d'électricité	3 300 000
	Dépenses imprévues	16 880 373	DMTO	35 000 000
			DMTO péréquation	5 700 000
			Diverses taxes	2 568 000
		<b>Fiscalité reversée et autres taxes</b>	<b>210 151 763</b>	
		DGF	49 700 000	
		DGD	1 800 000	
		DCRTP	8 700 000	
		<b>Dotations</b>	<b>60 200 000</b>	
		Compensations principales RSA, APA et PCH	37 970 027	
		Fonds de solidarité (FSD) AIS	4 600 000	
		Dotation de compensation péréquée	7 388 813	
		Fonds Mobilisation Dépar. Insertion	1 300 000	
		<b>Total compensation des AIS</b>	<b>51 258 840</b>	
		Autres recettes sociales	7 955 000	
		Autres recettes	10 557 584	
		<b>Excédent reporté</b>	<b>63 781 611</b>	
		<b>Sous-total réel fonctionnement</b>	<b>407 364 798</b>	
	Amortissements	25 200 000	Ordre divers (reprise subv, tvx en régie...)	8 300 000
	Virement vers l'investissement	60 975 278	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>415 664 798</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>415 664 798</b>		
Investissement 145 295 388	Ordre divers (reprise subv. tvx régie)	8 300 000	Virement depuis le fonctionnement	60 975 278
	Ordre divers	3 000 000	Amortissements	25 200 000
	DCBN	31 186 028	Ordre divers	3 000 000
	DDL	18 098 081	FCTVA	6 500 000
	DRM (dont PPP routier)	27 767 244	Amendes de police	480 000
	DSD	736 723	Dot. Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	2 381 880
	DGS		DCBN	
	Régie Haut Débit	3 100 000	Dotation d'équipement des collèges	874 227
	Autres	274 375	DCBN autres	2 122 983
	Dépenses imprévues	3 837 549	DDL	411 000
	<b>PPI</b>	<b>85 000 000</b>	DRM	470 000
	Capital de la dette bancaire (hors PPP)	16 555 560	DGS autres	436 326
	Revolving	2 666 667	Emprunt d'équilibre	10 000 000
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>29 773 161</b>	Revolving	2 666 667	
		<b>Neutralisation solde d'investissement reporté</b>	<b>29 777 027</b>	
		<b>Sous-total réel investissement</b>	<b>56 120 110</b>	
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>145 295 388</b>	
			<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>145 295 388</b>





**M. Laval** – Les orientations du DOB ont donné quelques éléments dont voici le résultat. Le plan pluriannuel d'investissement augmente encore. Il était à 75 millions d'euros l'an dernier et passe à 85. Une des raisons de cette augmentation, le financement des archives départementales cette année à hauteur d'environ 11 millions d'euros. Il nous faut poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement même si notre marge varie de -1 à +4 % et que c'est une très bonne gestion. Les dépenses imprévues sont à un niveau conséquent et s'élèvent à environ 17 millions d'euros en fonctionnement et environ 4 millions d'euros en investissement.

**M. le Président** – Juste un commentaire. Si on est à 85 millions d'euros, ce n'est pas uniquement le fait de la construction des archives départementales, c'est que notre marge de manœuvre nous permettait d'aller jusqu'à ce montant-là. Si ça n'avait pas été les archives, ça aurait pu être des ouvrages routiers ou d'autres bâtiments départementaux. 85 millions d'euros, bien sûr il y a les archives pour un montant de 11,3 millions d'euros cette année sur un total d'environ 20 millions. La situation est plutôt saine et confortable. Je n'ai pas toujours connu ça... j'ai connu des périodes beaucoup plus compliquées mais la logique pour moi reste toujours la même et vous la connaissez : une maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans remettre en cause le volet social avec l'aide aux personnes en difficulté et autre et ce n'est pas simple par les temps qui courent. L'inflation globale intègre notamment le volet énergétique et je pourrai y revenir tout à l'heure pour vous dire les conséquences de l'augmentation du coût de l'énergie. Malgré ça, je me réjouis de ces 85 millions d'euros d'investissement sur le territoire. Ce n'est pas 85 millions en tenant compte d'écritures d'ordre ou autre, c'est 85 millions d'euros injectés sur le territoire départemental.

**M. Laval** – En effet, Président, ce montant est exceptionnel. Cela ne s'est jamais produit et c'est même le double des années passées.

**M. le Président** – Exactement.

**M. Laval** – En comparant le montant des crédits de paiement, on voit que les chiffres 2023 sont bien supérieurs à ceux de 2022 et on note une importante évolution sur la direction des collèges, des bâtiments et du numérique, nouvel acronyme la DCBN.

Les principales recettes.

Monter un budget avec un résultat cumulé de 64 millions d'euros est plus facile que s'il avait été autour de zéro. La fraction de TVA, en remplacement de la taxe sur le foncier bâti, fait partie des recettes dont nous avons estimé l'augmentation à environ 2,5 % pour l'année 2023. Ce budget tient compte d'éléments que nous ne connaissons pas, donc nous sommes obligés de faire des approximations. 2,5 % est la moyenne de l'augmentation de la TVA. Est-ce que cette année elle sera de 2,5, 3 ou 1,5 ? Allez savoir.

**M. Lages** – Elle pourra être au moins de 2,5, elle pourrait être sans doute de beaucoup plus vu les rentrées de l'État. Tout dépend de l'arbitrage national qui sera soit de désendetter le pays, soit d'aider les collectivités locales.

**M. Laval** – Tout à fait M. le vice-président. Tout à fait.

La dotation globale de fonctionnement reste stable à hauteur de 49,7 M€, c'est une bonne nouvelle. Cependant, mon introduction de tout à l'heure était liée à cette fameuse DGF, il ne faut pas croire que nous sommes un département riche parce que nous avons eu 63,8 millions d'euros de résultat cumulé. Il ne faudrait pas que l'État, pour les départements riches, applique la méthode Hollande et réduise de 10 millions d'euros l'aide au fonctionnement. Ça ne serait pas une bonne idée.

Le montant de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance est estimé à 54,5 millions d'euros. Je rappelle qu'une partie concerne une partie de la taxe professionnelle, une autre est attribuée au SDIS et une autre sur les transferts de compétences nombreux à partir de 2004. On peut faire confiance aux assurances pour augmenter leurs primes successives année après année pour que ce montant continue à progresser de manière constante. Elles savent faire ce qu'il faut pour prendre l'argent et nous faire croire que nous manquons d'assurances ici et là.

Enfin, le produit des DMTO est estimé à 35 millions d'euros. Il était de 41 millions l'an dernier. L'augmentation des taux engendre un risque de mouvements de transactions sur l'immobilier en baisse, donc encore un chiffre très estimatif, de 35, 30, 40... Vous avez fixé un chiffre à cette hauteur, Président, espérons que nous l'atteindrons. Vous voyez ici le graphique des différentes recettes de fonctionnement.

Concernant les recettes d'investissement, 14 millions étaient prévus mais in fine ce sera 18 millions grâce à des taux assez faibles. Pour l'an prochain nous bénéficions de 4 millions d'euros supplémentaires pour pouvoir se permettre un emprunt de seulement 10 millions d'euros. D'après ce que nous avons pu dire en cinquième commission, l'augmentation des taux devrait s'atténuer voire baisser vers la fin de l'année. Donc peut-être que cet emprunt sera fait en fin d'année plutôt que maintenant où les taux sont encore très variables et notamment à la hausse. Le fonds de compensation de la TVA est élevé parce qu'il dépend des investissements de l'année N-1. Les autres recettes s'élèvent à 3,9 millions d'euros dont la dotation aux collèges notamment.

Les dépenses réelles par commission. Vous voyez les chiffres dans le tableau à l'écran et nous les reprendrons tout à l'heure dans un comparatif avec le réalisé 2022. Sur le slide suivant, c'est la même chose mais décliné en graphique barres sur le fonctionnement et l'investissement. Sans surprise, la première commission « Solidarités sociales » consomme beaucoup avec environ 57 % des dépenses de fonctionnement notamment, en grande partie, sur la ville de Tarbes.

**M. le Président** – Vous faites bien de le souligner.

**M. Laval** – J'ai bien retenu les critiques de tout à l'heure... alors mea culpa...

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, en comparaison avec le compte administratif 2022, il y a des augmentations qui vont principalement toucher les solidarités sociales et les finances ressources humaines. Pour les finances ressources humaines, c'est purement technique parce que doivent être intégrées dans le BP les dépenses imprévues à hauteur d'environ 17 millions d'euros et autres, vous le voyez à l'écran. Concernant l'écart sur les solidarités sociales, une partie relève de la dotation qualité pour les SAAD qui est

compensée par l'État je crois à 100 % sur un montant d'environ 3 millions d'euros.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, le graphique présente notamment la proportion DSD à 54,2 %, DRH 22,4 %, dépenses imprévues 5,1 %, le SDIS 3,8 %.

Les dépenses réelles d'investissement par commission. Le montant des solidarités territoriales augmente suite notamment aux décisions sur l'augmentation du FAR par exemple.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 133 995 388 euros dont le plan pluriannuel d'investissement qui s'élève à 85 millions d'euros, les autres parts du camembert déclinent les autres parties dont le capital de la dette qui est bien supérieur à notre emprunt donc notre dette devrait baisser.

Les dépenses d'investissement sur le territoire. Le graphique camembert montre ici la répartition des 85 millions d'euros dont les infrastructures routières, l'éducation, bâtiments et informatique et le développement local qui sont nos trois principaux leviers d'action d'investissement sur notre département.

Le respect de l'équilibre budgétaire par section. Nous voyons ici notamment les dépenses et les recettes par section. Dans les recettes de fonctionnement, apparaît notamment la fraction de TVA. Vous savez que nous avons maintenant une fraction de TVA aussi sur la CVAE qui sera calculée en fonction du montant de la CVAE à venir. Si on fait le total, on doit être proche du millième de pourcentage... on était à 0,0400 pour notre budget pour la taxe foncière et là on est 0,000... mais ça fera quand même une somme conséquente estimée à 9,8 millions d'euros. Certains chiffres reviennent comme la taxe d'aménagement et la péréquation des DMTO. Vous le savez, quand on a voté le passage des DMTO de 3,8 à 4,5 %, une partie tombait à 0,34 % dans un fonds national de péréquation entre tous les départements et nous versons une partie de nos DMTO. Le calcul est compliqué, il est lié au nombre de personnes en situation difficile dans le département, entre RSA et autre je ne sais plus quels étaient les données pour faire ce calcul de péréquation... Entre ce que nous versons et ce que nous recevons, nous sommes bénéficiaires de ces DMTO, sachant que, d'après ce que j'ai pu comprendre sur les négociations sur les finances des différents départements, certains sont en très grande difficulté et aimeraient revoir certains fonds de péréquation pour les aider un peu plus. Ce n'est pas encore notre cas heureusement mais d'autres, notamment des voisins, sont en très

grande difficulté et ce fonds doit être momentanément, espérons-le, défendu par notre président et nos services pour pouvoir continuer à faire fonctionner nos recettes de fonctionnement en fonction de nos besoins qui sont importants aussi car comme je l'ai dit précédemment, notre marge est assez faible. Concernant les investissements, vous voyez le virement de la partie fonctionnement, l'intérêt de la dette et nos dépenses, à la fin, s'élèvent à 133 995 388 euros.

Pour finir, le budget primitif est maîtrisé, volontaire et amiteux.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées tout en garantissant les solidarités territoriales et un investissement important les années passées. L'avenir, a priori, avec ce budget semble nous permettre encore d'investir encore plus l'an prochain et c'est une excellente nouvelle pour l'ensemble des citoyens de ce département.

J'en ai terminé, Président.

**M. le Président** – Merci M. Laval pour cet exposé du budget 2023.

Mme Abadie.

**Mme Abadie** – Merci M. le Président.

M. le Président, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le budget voté ce jour en matière sociale réaffirme notre positionnement résolument volontariste qui complète l'application de mesures nationales comme les augmentations salariales des professionnels de ce secteur, vous l'avez indiqué en introduction Président.

Parallèlement au nombre croissant de travailleurs et retraités pauvres, auxquels répondent au quotidien nos agents sur les territoires, nous nous engageons toujours plus dans le développement local allié au développement social. En effet, si le soutien financier aux projets des communes et des intercommunalités et donc à l'économie locale a pris encore de l'ampleur, le renforcement des actions d'insertion mais aussi le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu aux personnes âgées et aux personnes handicapées s'inscrivent dans la recherche d'une qualité de vie et d'un pouvoir d'agir pour tous les Haut-Pyrénéens. Comme l'a indiqué Frédéric Laval, il s'agit bien de financer 3 euros supplémentaires par heure effectuée par les services

d'aide et d'accompagnement à domicile, soit environ 1 million d'heures par an. Je précise que ces 3 millions sont entièrement compensés par l'État via la CNSA. C'est important de le signaler parce qu'il n'y a pas d'impact sur les finances du département.

**Voix** – C'est si rare...

**Mme Abadie** – C'est si rare qu'il faut le signaler... Et si l'État reste le garant de l'égalité pour tous notamment dans les domaines tels que l'action sociale et la santé, ce sont bien les collectivités, de par leur prise en compte des spécificités de chaque bassin de vie, qui sont plus que jamais garantes de l'équité territoriale à laquelle nous veillons particulièrement dans ce département, comme cela a déjà été évoqué ce matin. Pour cela, sur chaque canton, chaque intercommunalité, nous venons en appui des énergies locales qui, en toute transversalité, concourent au bien-vivre ensemble. Et parce que l'accès au droit commun et l'accès aux soins restent une priorité majeure, c'est une mobilisation de tous les partenaires qui se met en place aujourd'hui sur chaque territoire et qui va permettre à toutes les initiatives de se libérer, de se fédérer pour répondre aux besoins de la population en toute responsabilité. Evidemment le département prend toute sa part dans cette mobilisation et c'est en toute confiance mais aussi en toute responsabilité car il s'agira de sortir des normes et procédures en innovant, comme vous nous y invitez Président, tellement la situation se pose en termes de problèmes sur tous nos territoires. Il s'agira aussi de travailler avec et pour les habitants des Hautes-Pyrénées. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. le Président** – Merci Mme Abadie.

D'autres interventions ?

Mme Carrère.

**Mme Carrère** - Merci Président. Juste un mot sur ce budget et vous dire combien je suis satisfaite du montant historique d'investissement qui est proposé. Il ne s'agit pas seulement de mettre les financements, il faut aussi pouvoir réaliser. Ça a été fait en 2022 et je suis confiante pour les prévisions 2023. Je tiens à remercier les services pour la maîtrise de ce budget et la présentation par notre

collègue Frédéric Laval. Pour ce qui est de notre patrimoine, on voit les efforts qui ont été faits sur le patrimoine tarbais du département. C'est relativement conséquent cette année et on est aussi sur l'exigence aujourd'hui des économies d'énergie. Beaucoup d'investissements ont été réalisés et le seront encore pour ce sujet et notamment dans nos collèges. Pour ce qui est de l'aménagement territorial, depuis quelques années le département, contrairement à l'ambiance nationale, a pour but d'assouplir, de faciliter et de rendre plus agiles les subventions attribuées aux collectivités. C'est bien parce que ça facilite la vie des maires et ça génère aussi de l'économie comme on l'a dit tout à l'heure. Le département a cette capacité à faire un aménagement territorial cohérent et harmonieux en fonction des besoins et des réalités de chaque canton et non pas une règle de trois comptable, comme notre professeur de mathématiques Frédéric Laval nous l'a démontré tout à l'heure, qui part sur le principe de « dis-moi combien tu as d'habitants et on te dira à combien tu as droit ». Ça, pour moi, c'est l'antithèse du développement des territoires et de l'aménagement. C'est d'ailleurs bien souvent ce que l'on reproche à l'État, à savoir de considérer parfois nos territoires en fonction de nos habitants et non pas en fonction de la valeur économique et des besoins de nos territoires. En tout cas je souscris complètement à ce budget et tiens vraiment à féliciter le Président et les services pour la maîtrise budgétaire qui depuis quelques années est conséquente. Merci.

**M. le Président** – Merci Mme Carrère.

M. Lages.

**M. Lages** – Président, pour ne pas être redondant, je pense que nous sommes en train d'étoffer notre label puisqu'après Ha-Py Energies, Ha-Py Saveurs, Ha-Py Actifs, je crois que nous sommes sur Ha-Py budget et je profite de le dire tellement cette possibilité a été rare par le passé face aux craintes et aux menaces que nous avons eues. Cela ne veut pas dire qu'il faut se reposer sur nos lauriers en termes de suivi et de maîtrise des dépenses mais il faut être encore offensif comme on l'a été, Maryse Carrère l'a très bien dit en termes d'économies d'énergies. Je crois que nous devons, à la mesure de nos possibilités, continuer à investir dans ce qui sera générateur d'économies pour l'avenir et miser, après l'isolation des bâtiments et le début de positionnement sur la production photovoltaïque et continuer à équiper l'ensemble de nos bâtiments et structures. Peut-être équiper également les casernes de pompiers avec des équipements permettant l'autoconsommation parce que même si on nous prévoit des grands plans sur le nucléaire à dix ou quinze ans, le temps que tout cela se mette en œuvre, on aura presque amorti les investissements lancés cette année. Une fois l'équipement amorti, on consommera alors zéro. Donc tout ce qu'on mettra dans cette bataille sera gagnant pour l'avenir. Sans vouloir être plus vertueux que les autres, je pense qu'il faudrait se lancer dans l'équipement de LED dans tous nos bâtiments, essayer d'équiper nos équipes de véhicules 100 % propres, peut-être avoir comme ambition d'équiper à 100 % nos bâtiments de sanitaires cano-recyclables de récupération... Ces messages ne vont pas forcément être source d'économies par millions pour l'avenir mais, en termes de conjoncture, montre que l'Institution, au moment où elle le peut, met les moyens pour être dans la dynamique de notre époque et s'inscrive, en tout cas dans le message qu'on donne, de manière plus vertueuse dans la préparation de l'avenir en termes budgétaire et écologique. Nous avons un peu de latitude, nous devons faire cet effort-là maintenant parce que nous ne pourrions peut-être pas le faire demain et nous le laisserons à ceux qui viendront après. Sur les écritures d'ordre, Frédéric, souvent ce sont les amortissements qui viennent un peu perturber et quand on fait des travaux par nous-mêmes, on est obligé de les inscrire, comme les travaux en régie par exemple. Il existe quelques subtilités comptables et d'inscription sur lesquelles nous surveille attentivement Mme le Payeur... Elle ne dit pas un mot mais elle est toujours présente d'ailleurs et on la remercie. Je termine en soulignant l'investissement de la direction des bâtiments, avec

Pascale Péraldi en tant que vice-présidente qui suit de près, car le président leur demande un gros travail depuis des années et qu'il faudra à notre mesure soutenir et étoffer notamment après le départ de Christian Lautré que je remercie aujourd'hui puisqu'il va quitter ses fonctions. Merci.

**M. le Président** – Merci M. Lages.

M. Buron.

**M. Buron** – On ne peut passer sous silence aujourd'hui, dans notre assemblée, ce qui se passe dans ce pays depuis que les débats sur la loi des retraites ont débuté et vous y avez fait allusion Président, dans votre introduction. A grand renfort de médias, on nous assène des mensonges en nous expliquant, entre autre, que c'est pour réduire la dette. En réalité, c'est le Président et ses amis de la finance qui creusent la dette en abaissant la fiscalité sur le capital tout en réduisant peu à peu les cotisations sociales des employeurs. La dette est un produit financier, une marchandise qui fait l'objet de juteuses transactions grâce à la fameuse liberté totale de circulation des capitaux. Il ne manquerait d'argent ni dans les caisses de la sécurité sociale, ni dans celles des retraites si de gros employeurs n'étaient pas exonérés de cotisations sociales, si on développait une nouvelle politique visant le plein emploi, si on augmentait les rémunérations de travail et si on appliquait l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Bref, je ne vais pas développer, il y aurait tant de choses à dire mais soyons lucides sur l'état de nos concitoyens déjà fatigués, déprimés, souvent éreintés par le travail, exaspérés par la pandémie, angoissés par les bruits de la guerre en Europe, rançonnés par une inflation galopante. Ils ne supportent plus d'être les fantassins du capital à qui le pouvoir décide de voler deux années de vie et ils le montrent. Une loi qui met en cause le rapport au travail, le rapport à la vie mais peut-être adoptée sans vote. Concernant le budget 2023 de notre collectivité, déjà largement débattu lors du DOB et travaillé dans les diverses commissions, il correspond au fruit de nos travaux. Avec 85 millions d'euros d'investissement dont près de 8 millions d'euros consacrés au FAR, c'est une somme importante investie par le département et c'est un record. Malgré les difficultés économiques, le département veut montrer de la dynamique pour son territoire et ainsi aider les entreprises qui sont le moteur de l'économie. Le produit des

DMTO en 2022 avec plus de 41 millions d'euros n'avait jamais été atteint. Peut-être battons nous ce record en 2023, du moins espérons-le. Ce budget bouclé avec un emprunt d'équilibre modéré de 10 millions d'euros montre qu'il y a méthode et ambition pour continuer à agir au plus près des collectivités et de nos concitoyens. Nous voterons donc ce budget et sommes persuadés qu'il n'y aura pas besoin du 49.3 pour le faire adopter.

**M. le Président** – Merci M. Buron pour ce clin d'œil sympathique.

Mme Beyrié.

**Mme Beyrié** – Merci Président.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce budget 2023 pour le moins volontariste mais au risque peut-être d'être un peu redondante, je voudrais retenir quelques grands axes qui viennent traduire concrètement nos engagements.

Tout d'abord souligner la bonne gestion financière qui a été la nôtre en 2022, dans la continuité des exercices budgétaires précédents. Le compte administratif est là pour en attester avec par exemple une épargne nette qui a doublé depuis 2015.

Je regrette, encore et toujours, les impacts financiers résultant des décisions de l'Etat qui vont s'élever à minima à 20 M€. Je dis à minima, car nous ne sommes pas à l'abri que le même processus décisionnel soit renouvelé en 2023. Nous ne pouvons que regretter que l'Etat demeure sourd à nos demandes d'écoute, comme il l'est des revendications de nos concitoyens concernant cette réforme des retraites injuste.

Au niveau des signaux négatifs envoyés par l'Etat, comme j'avais déjà pu le mentionner à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, nous regrettons également la suppression dès 2023 de la CVAE pour les collectivités et les incertitudes qui pèsent sur le FNGIR pour les prochains exercices.

Je voudrais insister sur le volontarisme du Département, à travers un engagement record de 85 M€ pour notre section d'investissement qui sont autant d'activités pour nos entreprises locales et donc autant d'emplois pérennisés ou créés. L'enjeu est ici simple : être au rendez-vous des attentes et exigences des acteurs et habitants des Hautes-Pyrénées. Preuve en est, par exemple, à travers l'augmentation de la dotation FAR de 5 %, soit 810 000 €, pour veiller à la fois à une meilleure équité des dotations cantonales et à la prise en compte des effets de l'inflation.

Je voudrais saluer cette double capacité de notre capacité du Département de répondre présent pour accompagner les projets des collectivités locales, de nos partenaires publics et privés, mais aussi et surtout de veiller à mener une politique forte en direction de nos équipements et services, qu'il s'agisse de l'entretien de notre réseau routier ou bien encore de nos bâtiments, comme en témoigne la rénovation de la place Ferré ou les actions en faveur de nos équipements culturels.

Nous devons prendre acte, ensemble, avec satisfaction de ces éléments positifs.

Mais plus que jamais nous devons continuer à être engagés pour les Hautes-Pyrénées et en cela je fais confiance à notre Président.

Engagement, détermination, écoute et proximité resteront encore pour 2023 les piliers sur lesquels reposeront l'ensemble des actions départementales, afin d'être au rendez-vous des attentes et des besoins du plus grand nombre. Oui ce budget est, comme l'a dit Laurent Lages, un Ha-Py budget.

Le groupe PS et apparentés votera ce budget.

**M. le Président** – Merci Mme Beyrié.

M. Laval.

**M. Laval** – Merci Président. Notre collègue Jean Buron a dit que certains politiques, dans les médias, nous assènent de mensonges. Ce matin, comme par hasard, la médiatrice de France Inter évoquait justement ce problème d'intervention de divers politiques et autres représentants dans les médias. Ça commençait par des partisans de

la réforme qui disaient que c'était un scandale parce qu'on entendait que des gens qui sont contre. Suivaient des partisans qui sont contre qui disaient que c'était un scandale parce qu'on entendait que ceux qui sont pour. Bon ! Donc on entend ce que l'on veut entendre. La médiatrice reconnaissait alors, quand même, qu'elle avait invité beaucoup plus de personnes contre, que des personnes pour. Donc globalement, la vision de chacun dépend je pense de l'oreille qu'on tend ou pas et des choses qu'on aime entendre ou pas. Je voudrais rappeler à notre collègue que, quand il dit que la dette est un produit financier qui permet de juteuses transactions, peut-être qu'il ignore que justement, du fait de l'augmentation des taux, la Silicon Valley Bank, qui fait partie de banques systémiques, a fait faillite en mettant en danger notre système économique global et heureusement renflouée par l'État américain. Mais les dettes ne sont pas un produit financier si facile que ça à gérer même par des spécialistes et ce n'est pas là que l'on trouve, je crois, les juteuses transactions. Je crois qu'il faut les chercher ailleurs. Je ne reviendrai pas plus longtemps sur les retraites parce qu'aucune motion n'a été soumise heureusement aujourd'hui inopinément... il y a une motion sur les retraites ?

**Mme Siani Wembou** – Oui.

**M. Laval** – Ah mince... j'interviendrai tout à l'heure alors... Je croyais qu'il n'y avait pas de motion inopinée...

**Mme Siani Wembou** – Hors délai mais...

**M. Laval** – Je voulais rajouter une chose importante, c'est la résilience de notre département qui a eu, au cours des vingt années passées, des compétences ajoutées, retirées, un budget raboté, un budget contrôlé et menacé de suppression, ou d'être noyé dans une grosse structure régionale. Il a survécu à tout ça. Je dirais même plus, non seulement il a survécu à tout ça mais il est reparti toujours plus fort de toutes ces menaces qui ont pesé sur lui. J'en suis bienheureux parce que ces menaces sont venues d'un peu partout, je ne vise personne en particulier, et c'est la force de nos représentants départementaux ici, vous Président au niveau national notamment, qui nous défendent afin de continuer à protéger l'ensemble de nos concitoyens et notre budget ici le prouve une fois de plus. Je voudrais parler ici de la force que nous représentons, la force de solidarité que

nous représentons dans un pays qui est essentielle, tant sur la solidarité sociale directement que sur nos investissements comme vous le dites Président et comme c'est votre crédo depuis que vous êtes ici présent dans notre assemblée.

**M. le Président** – Merci M. Laval.

M. Ségnéré.

**M. Ségnéré** – Merci Président. Je serai bref car il reste encore des vœux à examiner. Notre groupe votera avec plaisir et responsabilité bien évidemment le budget pour toutes les raisons évoquées par l'ensemble des collègues qui se sont exprimés avant nous et également lors du DOB et des différentes réunions de commission. Notre groupe, formé d'un binôme urbain et d'un binôme rural, comme quoi tout est possible, vous remercie Président d'avoir choisi le jour de l'anniversaire de Geneviève Quertaimont pour nous permettre de voter ce budget à l'unanimité.

**M. le Président** – Merci M. Ségnéré.

M. Verdier.

**M. Verdier** – Merci Président. Je voudrais faire un focus sur l'eau. Au moment où l'eau devient un enjeu majeur de société, je voudrais rappeler qu'il existe dans ce budget une ligne budgétaire relative à l'environnement pour prendre en compte la problématique de l'eau. Notre département a toujours été à l'avant-garde de la gestion de l'eau. Nous sommes château d'eau certes mais c'est dans notre ADN que de prendre en considération l'usage de l'eau, la protection et la valorisation de l'eau. Au moment où se pose le problème de la bonne gestion de l'eau et surtout cette capacité à faire face à la pénurie d'eau à laquelle nous sommes confrontés, on peut se réjouir, dans ces lignes budgétaires, de l'accompagnement de l'Institution Adour. Rappelons que c'est l'outil issu de la solidarité interdépartementale mais des projets, des réalisations ont été également portés par le département comme les retenues du Lizon et du Magnoac dont nous sommes propriétaires, certes avec un partage de solidarité avec les départements voisins. Pour le Magnoac, le Gers a participé financièrement de façon prioritaire, il n'en demeure pas moins que

nous avons toujours traduit cette prise de conscience que l'eau était un élément indispensable à la vie de notre territoire. Au moment où elle fait cruellement défaut, je pense que dans notre budget nous n'oublions pas cette problématique. Cela nous permettra de faire de la pédagogie y compris au niveau de l'eau potable. Pour ce faire, il existe dans notre budget des crédits pour l'accompagnement des petites régions et je rappelle la présence de la CATER qui est un outil précieux pour les collectivités et l'amélioration des fuites sur le réseau. C'est un sujet d'actualité et nous avons augmenté les disponibilités financières dans notre budget en créant une ligne « appel à projet ». Tout cela va dans le bon sens. Nous sommes soucieux de notre environnement, soucieux du devenir de notre territoire dans l'usage et le partage de l'eau puisque désormais, plus que jamais, l'eau est multi-usages et c'est une mission politique de la plus haute importance. Donc je me félicite bien entendu de ce budget qui prend en considération la problématique de l'eau.

**M. le Président** – Merci M. Verdier.

Mme Siani Wembou.

**Mme Siani Wembou** – Merci Président.

Président, chers collègues, nous allons voter un budget certain dans un contexte incertain. Je voudrais ouvrir une parenthèse avant de continuer sur le 49.3 pour rappeler que c'est aujourd'hui la centième utilisation du 49.3, ce qui signifie qu'il y en a eu 99 autres auparavant. Le gouvernement qui l'a utilisé le plus est un gouvernement de gauche et son Premier ministre s'appelait Michel Rocard. Je ferme la parenthèse.

Comme vous l'avez rappelé Président, les investissements locaux représentent dans notre pays près de 59 % de l'investissement de l'ensemble des administrations publique et 2,1 % du PIB. Or nous arrivons, malgré la conjoncture, à battre un nouveau record avec un investissement de 85 millions d'euros. C'est un budget géré de manière prudentielle, comme l'illustre la décision de limiter le recours à l'emprunt d'équilibre à 10 millions d'euros contre 18 millions d'euros auparavant, dans ce contexte où la hausse continue des taux d'intérêts ne permet pas de juguler l'inflation forte qui frappe d'abord les plus fragiles d'entre nous. En effet, après l'énergie, ce sont les

produits alimentaires qui voient leurs prix exploser. Alors qu'au global l'inflation sur un an était de 6,2 % en février, elle a atteint des sommets pour l'alimentation avec une hausse de 14,5 % et nos services et les CCAS se retrouvent en première ligne en accueillant des nouveaux publics. Alors que le Congrès de l'union nationale des CCAS s'est tenu à Bourges cette semaine et que l'union départementale des CCAS se réunit le jeudi 6 avril avec sa présidente Andrée Doubrère et Joëlle Abadie notre première vice-présidente, nous pourrions peut-être réfléchir collectivement à ce que le conseil départemental puisse aider davantage les CCAS. Cependant, force est de constater dans notre budget que les fractions de TVA remplaçant hier la taxe sur le foncier bâti et aujourd'hui la CVAE, sont favorables aux recettes de notre collectivité avec le dynamisme des recettes liées à la croissance. Sur les recettes, on peut noter l'augmentation de la DGF cette année de 320 millions d'euros pour la première fois depuis treize ans et le Fonds vert de 2 milliards dont notre groupe avait déposé un vœu le 22 octobre dernier pour qu'il puisse être fléché vers les conseils départementaux. Dans le budget d'aujourd'hui, nous apprenons que le département pourrait s'inscrire dans trois des quatorze mesures du dispositif afin de venir abonder nos recettes. Nous invitons vivement tous les collègues à regarder avec l'État, ce fonds étant cumulable avec d'autres financements. Bien sûr il convient de rester prudent car le marché de l'immobilier semble connaître un essoufflement certain, ce qui impactera forcément à la baisse l'an prochain les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dont le compte administratif nous montre le niveau record en 2022, soit 41 millions d'euros. Pour ceux qui seraient inquiets sur la réforme institutionnelle à venir que je viens d'évoquer, la cour des comptes a rendu son rapport annuel de l'année 2023, rapport intitulé « La décentralisation quarante ans après : un élan à retrouver ». Il faudra revenir à l'occasion sur ce rapport très dense et qui évoque beaucoup de points nous concernant dont la construction, la rénovation et l'entretien des collèges, une organisation inadaptée aux enjeux de la question quantitative de l'eau, thème sur lequel notre collègue Maryse Carrère est intervenue au Sénat il y a peu. Non seulement le conseil départemental n'est plus visé comme étant un échelon de trop dans le millefeuille territorial mais est désormais comme une solution à la rationalisation de ce dernier. Je cite : « Une solution consisterait à transférer aux départements dans les territoires ruraux les compétences et

ressources des EPCI qui ne seraient conservés que comme territoires de projets. » Ce schéma de rationalisation par la mutualisation des moyens financiers et humains des départements et des intercommunalités pourrait être privilégié en particulier dans les cas nombreux où ces dernières sont pénalisées par l'absence ou l'insuffisance de capacités d'expertise. Il ne s'agit pas bien sûr de décider à la place des élus mais cette réaffirmation de la primauté de l'échelon départemental nous semble important à évoquer ici. La différenciation, loin de menacer le conseil départemental, peut le renforcer. Du reste, le conseil départemental des Hautes-Pyrénées aide d'ores et déjà les EPCI de notre territoire et les communes et ce budget est l'occasion de le rappeler dans les dépenses relatives à la deuxième commission « Solidarités territoriales », le guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, l'ADAC et bien d'autres structures. Plus particulièrement nous votons aujourd'hui une hausse importante du FAR pour atteindre les 7 411 945 euros, dispositif qu'on ne présente plus et qui représente un soutien indispensable aux maires dans leurs projets. Or, l'urbain n'est pas oublié non plus dans ce budget avec 11,3 millions d'euros qui seront affectés à la construction du nouveau siège des archives départementales à Tarbes, véritable maison de l'histoire des Hautes-Pyrénées que nous avons visitée récemment. Avec la fin des travaux de la DSD place Ferré, les nouveaux équipements permettront d'optimiser la qualité de vie au travail de nos agents, d'améliorer l'accueil des citoyens usagers et contribueront aussi à l'amélioration de l'attractivité du centre-ville de notre chef-lieu et nous souhaitons le souligner en notre qualité d'élus tarbais. Le groupe Progrès & Solidarité votera donc ce budget. Un budget ouvert aux expérimentations pour répondre aux défis sociaux, un budget qui conforte le conseil départemental des Hautes-Pyrénées dans son rôle de collectivité du dernier kilomètre des politiques publiques pour les Haut-Pyrénéens des villes et des champs. Je vous remercie.

**M. le Président** – Merci Mme Siani Wembou pour ce propos qui rééquilibre celui de votre voisin !

M. Pouban.

**M. Pouban** – Après un focus sur l'eau, un focus sur le SDIS. L'augmentation significative de la contribution du département au

SDIS répond notamment à des dépenses de fonctionnement percutées par des réformes réglementaires subies dont je vous ferai grâce. Le SDIS c'est de l'humain, c'est sa richesse mais c'est aussi sa fragilité financière sachant que la masse salariale représente 80 % des dépenses. Je profite de cette tribune pour vous rappeler qu'en ce début d'année, deux projets structurants ont été mis en place à coût constant, à savoir l'instauration des 1 607 heures et la révision du règlement opérationnel intégrant une amélioration de la couverture opérationnelle dans certains secteurs du département devenus en tension. Nous procédons donc à un rééquilibrage des effectifs pour une meilleure répartition sur le territoire. Nous parvenons ainsi à améliorer significativement la réponse de sécurité civile sur notre département et faisons évoluer, du moins je l'espère, le niveau de service à la population. Je vous remercie.

**M. le Président** – Merci M. Pouban pour cette contribution au titre du président du SDIS.

Mme Isson.

**Mme Isson** – Merci Président. Je vais faire comme mon prédécesseur, je vais profiter de cette tribune pour vous donner des informations. Nous avons donné beaucoup de chiffres mais derrière les chiffres il y a du concret. Pour ceux qui étaient présents à la quatrième commission hier, ce que je vais dire sera un peu redondant mais ces informations seront utiles à ceux qui n'ont pas assisté à cette commission. En juin 2022, nous avons voté le Pacte Jeunesse après de longs mois de travail et de concertation avec les partenaires. Vous avez tous approuvé une feuille de route indiquant un certain nombre d'étapes et nous pouvons constater que le cap est tenu. Comme prévu, l'équipe « jeunesse », sous la houlette bienveillante de Romain Pagnoux, s'est étoffée en la personne d'Adeline Samain. En septembre 2022, a eu lieu le festival Avenue 65. Un véritable succès pour une première. En 2023, il sera repris bien entendu, le samedi 9 septembre. Il sera précédé, la veille, le vendredi 8, par la Fête des 3<sup>e</sup>, autre point de la feuille de route, toujours à l'Hôtel du Pradeau. Les collègues seront invités en fonction des réponses à un appel à projet qui permettra d'appuyer la manifestation sur les démarches déjà mises en place par les établissements ou de faire éclore de nouveaux projets. L'objectif est bien entendu aussi de

renforcer le travail partenarial, j'insiste, avec l'Education nationale et les personnels des collèges. Le programme vous sera communiqué en temps voulu. La journée sera terminée à 16 heures et les bus reconduiront les collégiens pour leur permettre de retrouver leurs familles pour le rendez-vous sportif de la soirée qui a été évoqué hier en commission. Autre point sur la feuille de route, la « Boussole des jeunes ». Qu'est-ce que c'est ? C'est une plateforme numérique facilitant la mise en relation entre les 15/30 ans et les dispositifs les concernant à l'échelle de leur territoire. Sur l'application, la personne indique son lieu de résidence et sa problématique et dans les huit jours il est mis en relation avec un professionnel qui pourra le guider. C'est une véritable valeur ajoutée. Le dispositif est financé par l'ANRU avec 56 000 euros sur deux ans au démarrage. Il est fondé sur le volontariat des départements. Pour le département des Hautes-Pyrénées, le dossier de candidature a été déposé le 15 mars et les thématiques choisies au lancement l'ont été en concertation avec les partenaires lors de la conférence territoriale du 27 septembre présidée par notre collègue Véronique Thirault. Il s'agit de l'emploi, l'insertion, la formation puis la culture, le sport et les loisirs et enfin la santé. Une personne sera recrutée pour animer cette démarche. Je terminerai sur un autre axe du pacte jeunesse : développer un sentiment d'appartenance territoriale. Quoi de mieux que de permettre à nos jeunes d'aller au Pic du Midi. Le département financera cette journée pour les élèves de quatrième. A charge pour les établissements de financer le transport en bus. Voilà mes cher collègues les éléments que je souhaitais partager avec vous. Permettez-moi, avant de terminer, de remercier les équipes engagées autour de ces projets et de les féliciter pour tous les liens en train de se construire avec nos partenaires. Merci pour votre attention.

**M. le Président** – Merci Mme Isson d'avoir rappelé toutes ces actions à l'adresse de la jeunesse notamment. Je connais votre engagement très fort dans ce domaine voire votre passion. Je me réjouis du nombre d'interventions, le débat est riche est constructif et je m'en réjouis fortement parce que ça n'a pas toujours été le cas. Mais le budget est le moment où tout le monde participe. J'ai plaisir encore à souligner que sur huit départements de 250 000 habitants dont la voirie de montagne représente plus d'un tiers du réseau, nous sommes celui qui a investi le plus ces dernières années et nos dépenses de masse salariale sont dans la moyenne. J'ai plaisir à le

souligner et à le redire devant vous. Je ferai quelques commentaires, à titre personnel, sur les charges notamment en matière énergétique. Au risque de vous heurter, je ne suis pas de ceux qui sont absolument obsédés par le réchauffement planétaire parce que je suis assez impuissant par rapport à tout cela, y compris les évolutions climatiques et autre et j'aurais du mal à aller jusqu'au bout d'une démonstration. Mon obsession c'est de consommer moins d'énergie et pour ce faire, il faut investir toujours plus. Concernant la consommation d'électricité par exemple sur tous les bâtiments, hors collèges, l'année dernière le montant s'élevait à 404 000 euros, cette année 2022 à 549 000 euros soit 150 000 euros de plus ! Et 150 000 euros par les temps qui courent, ça permet de rembourser entre 1,5 et 2 millions d'euros. Donc je préfère investir pour contourner l'augmentation de ces charges. Pareil au niveau du gaz, 210 000 euros l'année dernière, 334 000 euros cette année. Le prévisionnel pour 2023 en électricité risque d'augmenter de 65 % c'est-à-dire 420 000 euros de plus ! Pour le gaz, + 150 000 euros, soit +41 % ! Je ne vais pas reparler du prix du mégawatt et autre parce que ça me révolte. Je suis scandalisé ! Je ne sais pas ce qui se passe mais il y a quelque chose de totalement anormal dans ces prix du mégawatt ! Notre territoire aurait dû être « le roi du pétrole » par rapport à la production d'énergie électrique mais les choix qui ont été faits à certains moments n'étaient pas les bons. Je le dis en tant que président du département mais je pourrais aussi le dire avec d'autres casquettes parce qu'on en subit trop les conséquences par ailleurs. Je suis pour rechercher toutes les économies d'énergies, je suis pour que l'on vive moins à crédit sur la planète c'est-à-dire une meilleure utilisation de l'eau, Bernard Verdier y a fait référence il y a quelques instants, une meilleure gestion des déchets, faire en sorte de moins emprunter sur ces richesses de la planète. La France représente 1 % des rejets de CO<sup>2</sup> à l'échelle de la planète pendant que la Chine, l'Inde, représentent 25 ou 30 % voire plus ! Malgré tous les efforts que l'on peut faire, on peut tous s'arrêter de respirer demain, il n'y aura pas de conséquences pour le réchauffement climatique. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas faire des efforts mais faisons des efforts appropriés, moins vivre à crédit sur la planète mais surtout avoir des factures énergétiques plus compatibles avec nos besoins. Et j'insiste encore, les coûts énergétiques permettent de rembourser aujourd'hui de l'emprunt et je préfère payer de l'annuité d'emprunt pour faire des travaux d'investissement que des surcharges dans les

31 mars 2023

---

consommations électriques. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre ce budget au vote.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Dossier 506.

31 mars 2023

---

Dossier n°506.  
M. Pélieu, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« INFORMATION R'ELATIVE A L'EXERCICE  
DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

*Conformément à l'article L.3211-2 du CGCT, au moyen des tableaux joints au présent rapport, je vous informe des actes pris pour l'année 2022 dans le cadre des délégations qui m'ont été consenties par le Conseil Départemental.*

*Je vous prie de bien vouloir en prendre acte. »*

\*\*\*

**M. le Président** – Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil Départemental a décidé de déléguer au Président certaines de ses compétences.

Conformément à l'article L.3211-2 du CGCT, je vous informe des actes pris dans le cadre de ces délégations, au moyen des tableaux joints au rapport.

Il n'y a donc pas de vote, c'est simplement un donner acte.

Dossier 507.

Dossier n°507.  
Mme Lamon, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Le tableau des emplois voté lors de l'assemblée du 11 octobre 2019 permet l'ajustement des postes ouverts au recrutement, en déterminant les crédits budgétaires d'après l'échelle statutaire de référence.*

*Il permet d'identifier les principales composantes de la gestion financière de la masse salariale par la pondération budgétaire minimale et maximale de chaque emploi.*

*Chaque emploi est rattaché à l'un des métiers identifiés et déclinés au sein du conseil départemental, issu des référentiels nationaux (répertoires des métiers du CNFPT, du BIEP, de la fonction publique hospitalière, ou du code ROME), la liste de ces métiers forme le tableau de pondération des métiers de la collectivité.*

*Le tableau des emplois doit être actualisé pour ajuster les emplois créés, modifiés ou redéployés pour s'adapter aux besoins des services (I).*

*Le rapport détaille également la création d'emplois non-permanents en contrats de projets cofinancés à la direction de la solidarité départementale et à la direction du développement local (II).*

*Pour rappel, les annexes auxquelles il est fait référence dans le tableau des emplois sont :*

- *Annexe 1 : Emplois permanents pourvus par des agents statutaires*
- *Annexe 2 : emplois non-permanents, emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes politiques*
- *Annexe 3 : emplois en surnombre liés aux reclassement médicaux, emplois de reconversion passerelle, emplois des*

*agents en CMLD, emplois des agents en détachement, emplois de certains cas de disponibilité, emplois des agents mis à disposition, surnombre temporaire en cas de réintégration*

- *Annexe 4 : emplois occasionnels, renforts temporaires, vacataires, intermittents du spectacle et saisonniers*
- *Annexe 5 : emplois de statut spécifique (assistants familiaux) / emplois de droit privé (apprentis)*
- *Annexe 6 : Emplois sous statut de la fonction publique hospitalière*

#### **I - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Sont présentées en annexe en détail uniquement les modifications ayant un impact budgétaire théorique, et notamment :*

- *La transformation et la création d'emplois pour s'adapter aux besoins des services (6 modifications d'emplois permanents),*
- *La création d'emplois non permanent au titre des contrats de projet (2 contrats de projet),*
- *Le coût total de ces ajustements représente une hausse théorique de 117 079 €.*

*Les incidences financières présentées dans le rapport sont des calculs basés sur des moyennes de la rémunération brute annuelle du cadre d'emplois cible, afin de prévoir les crédits budgétaires correspondants.*

*Les incidences réelles dépendent des situations statutaires effectives des agents retenus dans le cadre des mobilités ou des recrutements.*

*Dans le cadre du bon fonctionnement des services, je vous propose de mettre en œuvre les incidences sur les emplois correspondants aux métiers modifiés et aux besoins d'adaptation des services, avec date d'effet à compter du 01 avril 2023 conformément au tableau en annexe 1 (ajustement du tableau des emplois).*

#### **II/ CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS EN CONTRATS DE PROJETS**

*Le présent rapport détaille la création d'emplois non permanents en contrat de projet et notamment :*

*II-1/ La création d'1 poste de chef de projet de l'attractivité des métiers de l'Autonomie sur les grades de rédacteurs principal de 2<sup>ème</sup> classe à attaché principal en contrat de projet (CDD) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 (Délibération II.1).*

*Dans le cadre du Plan Régional OMéGA de l'ARS visant à mobiliser l'ensemble des acteurs pour proposer des actions concrètes pour faciliter le recrutement, favoriser la qualité de vie au travail, améliorer l'accès aux formations et renforcer l'attractivité des métiers du Grand Age, les équipes du CD et de l'ARS ont réalisé une feuille de route « Attractivité des métiers de l'autonomie ».*

*Pour conduire cette feuille de route, la mise en œuvre d'un poste de chef de projet « attractivité des métiers de l'autonomie » disposant de compétences sur le champ de l'autonomie, le fonctionnement des ESMS (Etablissements et Services Médico Sociaux) et l'animation territoriale est proposée pour 3 ans.*

*Il convient de recruter un agent contractuel pour en assurer l'animation.*

*Ce poste fait l'objet d'un financement par l'ARS à hauteur de 50 % de l'enveloppe annuelle de 60 000 € soit 30 000 € par an sur 3 ans, le reste à charge pour la collectivité est de 29 142 €.*

*II-2/ La création d'un poste d'animateur boussole des jeunes dans le cadre du dispositif national « la boussole des jeunes », service numérique*

*Dans le cadre de ce projet, la volonté du Département est de déployer sur le territoire des Hautes-Pyrénées le dispositif national « la Boussole des jeunes », service numérique facilitant l'accès à l'information sur les aides, services et droits aux jeunes.*

Pour conduire ce projet, il convient de recruter 1 agent contractuel en contrat de projet à compter du 01 avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce poste sera cofinancé. L'impact budgétaire en année pleine sera en conséquence minoré des participations de l'État et de la CAF.

ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS														
N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Quotité	Fillière	Catégorie	Coeff. de pondération	IM mini max	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
11098	Direction de l'Éducation et des Bâtiments Direction de la Solidarité Départementale	Patrimoine	MDS VDA	1	Chargé de Propriété des Locaux	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	353 473	C1-C2-C3	40 971 €	40 914 €	-57 €
				1	Chargé d'Accueil Social	100%	Administratif	C à B	Redacteur/ Rédacteur	332 503	C1-C2-C3-B1			
10885	Direction de la Solidarité Départementale	Direction de l'insertion et des Territoires		2	Contrat de Projet SPIE	100%	Administrative	B à A	Territorial / Attaché	363 673	B2-B3-A1	59 142 €	59 142 €	0 €
				1	Contrôleur de Gestion	100%	Administratif	B à A	Territorial / Attaché	363 673	B2-B3-A1			
11451	Direction de l'Éducation et des Bâtiments Direction Générale des Services	Patrimoine		1	Chargé de Propriété des Locaux	100%	Technique	C	Technique Territorial / Attaché	353 473	C1-C2-C3	40 971 €	59 142 €	18 171 €
				1	Contrôleur de Gestion	100%	Administratif	B à A	Territorial / Attaché	363 673	B2-B3-A1			
10123	Organismes Associés Direction des Bâtiments et du Numérique	Laboratoire		3	Planificateur Logistique	100%	Technique	B à A	Technicien territorial / Attaché	360 673	B2-B3-A1	58 572 €	51 804 €	-6768
				1	Chargé de Maintenance du Patrimoine Bâti	100%	Technique	B	Redacteur Territorial	356 587	B1-B2-B3			
11130	Direction de la Solidarité Départementale	Maison de l'Autonomie	Séniors	1	Infirmière	100%	Méico-Sociale	A	Infirmier Territorial en Soins Généraux	390 722	A1-A2	41 123 €	59 142 €	18 019 €
				1	Chargé d'appui et aux pilotages des activités (Responsable Sport Haut-Niveau)	100%	Sportive	B à A	Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	363 673	B2-B3-A1			
11419	Direction Générale des Services			1	Chargé de Mission DGS	100%	Administrative	A	Attaché Territorial / Administrateur	390 821	A1-A2-A4	114 021 €	51 804 €	-62217
				1	Chargé du Recrutement	100%	Administrative	R	Redacteur Territorial	356 587	R1-R2-R3			
11890	Création de poste - Contrat de Projet Direction de la Solidarité Départementale			2	Cher de Projet Etudes et Développement (Chef de Projet sur l'attractivité des Métiers de l'Autonomie)	100%	Administratif	A	Attaché Territorial	390 821	A1-A2	0 €	29 142 €	29 142 €
				2	Animateur de la Boussole des Jeunes	100%	Administratif	B	Redacteur Territorial	356 587	B1-B2-B3			
11881	Création de poste - Contrat de Projet Direction du Développement Local et de la Médiathèque	Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque	Service Sport, Jeunesse et Vie Associative	2	Animateur de la Boussole des Jeunes	100%	Administratif	B	Redacteur Territorial	356 587	B1-B2-B3	0 €	51 804 €	51 804 €
												354 800 €	402 894 €	117 079 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

\*\*\*

**Mme Lamon** – La cinquième commission vous propose :

- d'approuver le tableau des emplois joint au rapport à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- d'approuver la création d'un emploi non permanent de chef de projet de l'attractivité des métiers de l'autonomie en contrat de projet à 100 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 maximum, relevant des catégories B à A, de la filière administrative, des cadres d'emplois de rédacteurs, (grade de rédacteurs principaux) jusqu'au cadre d'emploi des attachés (grade des attachés principaux), sur le poste n°11880 intégré au tableau des emplois.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2023.
- d'approuver la création d'un emploi non permanent d'animateur « Boussole des jeunes » en contrat de projet à 100 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 maximum, relevant de la catégorie B, de la filière Administrative, du cadre d'emplois des rédacteurs, sur le poste n°11881 intégré au tableau des emplois.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2023.

**M. le Président** – Merci Mme Lamon.

Des interventions ?

**Mme Lamon** – Oui, je voudrais intervenir sur ce que je viens de dire...

(rires)

**Mme Lamon** – Je voudrais saluer le travail et l'engagement des agents de notre collectivité. Il faut souligner que notre collectivité est le premier employeur du Département avec ses 1760 agents. Vous l'avez dit M. Le Président, si l'on considère les départements de même strate que la nôtre, la masse salariale est stable et reste dans la moyenne. Rappelons que tous les services sont attentifs et impliqués à trouver des solutions afin de réduire la masse salariale.

Les services s'engagent avec une vigilance accrue pour le recrutement de nouveaux personnels avec certaines fois la recherche pro-active de co-financements qui sont les bienvenus comme pour les deux emplois non-permanents en contrats de projets cités dans ce rapport. L'un sera aidé par l'ARS et l'autre par l'Etat et la CAF. Nous avons besoin parfois de personnes répondant à ces contrats de projets pour animer et nous aider à utiliser des dispositifs nationaux pour les déployer sur nos territoires.

**M. le Président** – Merci Mme Lamon. Je partage votre commentaire.

D'autres interventions ?

Il n'y en a pas.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Nous abordons le dossier tel qu'il a été examiné par la sixième commission.

Dossier 601.

Dossier n°601.  
M. Pélieu, rapporteur.

Rapport du Président

-----

**« COMPOSITION DE LA SIXIEME COMMISSION**

*Le conseil départemental, lors de sa réunion du 23 juillet 2021, a délibéré sur la composition des commissions sectorielles.*

*Mme Nicole DARRIEUTORT qui siège au sein de la 6<sup>e</sup> commission démissionne de ce mandat.*

*Je vous propose de désigner M. Pierre BRAU-NOGUÉ pour siéger au sein de cette commission, en ses lieux et place.*

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

\*\*\*

**M. le Président** – La sixième commission vous propose de désigner M. Pierre Brau-Nogué pour siéger au sein de la 6<sup>e</sup> commission, en lieu et place de Mme Nicole Darrieutort.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Nous passons à l'examen des vœux. Le premier : « Pour un report de l'application de la loi RIST » est déposé par les Groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires, Nos Territoires En Commun.

Mme Darrieutort le présente.

**Mme Darrieutort** - « Pour un report de l'application de la loi RIST.

*Les élus départementaux ont été saisis par de nombreux médecins et responsables hospitaliers des graves dysfonctionnements, voire de la fermeture de certains services, qui s'annoncent à l'occasion de la mise en œuvre, le 3 avril, de l'article 33 de la Loi du 26 avril 2021 « visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification », dite Loi RIST.*

*Cette mesure vise en effet à plafonner strictement les rémunérations des médecins intérimaires de l'Hôpital public, qui assurent actuellement par défaut le fonctionnement d'un grand nombre de services.*

*Si nous sommes tout à fait favorables à une baisse du recours aux intérimaires, nous souhaitons exprimer nos craintes de voir l'Hôpital public déserté par de nombreux praticiens arrêtant leur activité ou la réservant au secteur privé (auquel ce texte ne s'adresse pas), avec pour conséquence la fermeture de services entiers et la diminution certaine de l'offre indispensable de soins.*

*Le Ministre de la Santé et les responsables de l'ARS reconnaissent eux-mêmes des « difficultés » à venir, mais comptent sur « de vraies difficultés sur quelques semaines avant un retour à la normale ».*

*Nous ne pouvons tolérer que les soins apportés aux haut-pyrénéens soient à ce point dégradés même l'espace de quelques jours.*

*Ainsi considérant :*

- *la fragilité du système de santé hospitalier dans notre Département ;*
- *les risques de fermeture de nombreux services, notamment des urgences de Lannemezan, Lourdes et Bagnères qui provoqueraient en cascade un sur-engorgement de celles de Tarbes ;*
- *les risques de concurrence déloyale entre établissements privés et publics ;*
- *la possibilité d'organiser une autre réforme - par ailleurs nécessaire - de l'offre médicale publique.*

*Les Conseillers départementaux :*

- *exigent un report de l'application de la loi, d'au moins 3 mois ;*
- *réaffirment l'importance de revaloriser au préalable les conditions et rémunérations (traitements de base, heures supplémentaires, rémunérations du temps additionnel...) des médecins de l'Hôpital public ;*
- *sont attachés à rétablir une notion de juste rémunération des contractuels et redéfinir en conséquence le recours aux intérimaires au sein de l'hôpital public ;*
- *s'inquiètent de l'éventuelle fermeture de l'unité d'hospitalisation de pédopsychiatrie de l'hôpital de Lannemezan et de ses conséquences sur la protection de l'enfance, qui est une compétence du Conseil départemental, je vous le rappelle ;*
- *espèrent que l'ensemble des parties prenantes puisse trouver les moyens et les solutions nécessaires pour que l'offre de soins ne soit pas à ce point déstabilisée et dégradée. Cette concertation doit se faire dans le seul intérêt des haut-pyrénéens qui ne peuvent être traités comme des citoyens de seconde zone. »*

Je peux répondre à vos questions si vous en avez.

**M. le Président** – Je souhaite une seule intervention par groupe, pour ceux qui le souhaitent.

M. Lages.

**M. Lages** – Notre groupe étant à l'origine du vœu, nous voterons évidemment pour. Ce projet de loi nous a fait passer de très mauvaises semaines dont celle qui précède. Si de manière opportune le texte visait dans ses motivations à rétablir de la justice en termes de rémunération entre les intérimaires et les praticiens hospitaliers rémunérés sur les crédits d'assurance maladie, il n'empêche que le moment et le contexte choisis allaient être complètement à contretemps et pourraient se traduire, je mets encore ceci comme une potentialité et une menace réelle, comme une perte d'offre de soin et perte de chance pour les patients, pour bon nombre de nos concitoyens à très court terme. Nous avons, dans les discussions assez agitées avec l'Agence Régionale de Santé, réussi à faire bouger le plafond de 1 170 € à 1 390 € pour 24 heures ce qui, bon an

mal an, devrait aider certains urgentistes puisqu'on s'approcherait de la moyenne départementale qui était autour de 1 500 € la journée pour 24 heures effectives. Quand je dis que la méthode était mal choisie, j'entends par là que le travail aurait été sans doute d'engager plutôt une réforme sur l'attractivité – comme précisé dans le vœu – des métiers de la fonction publique et notamment de la rémunération des praticiens hospitaliers pour connaître la raison de cette érosion et cette fuite vers justement des systèmes comme l'intérim mais pondérer un peu le discours national citant en exemple, et comme une généralité, des médecins payés 5 000 ou 6 000 € la journée. Cela a été le cas je crois pour un pédiatre en région Bretagne sur une journée de 24 décembre. Donc l'exception ne doit pas masquer le fait que 1 500 € sur une journée pour 24 heures, lorsque vous enlevez les congés payés, la précarité et que vous ramenez le salaire à l'heure, ça fait du 40 € net de l'heure. On est très loin du scandale d'État tel que décrit. Par contre, l'application pure et dure se serait traduite pour l'hôpital de Lannemezan, que je connais bien, par la fermeture immédiate de sept ou huit services début avril, entendez l'unité d'hospitalisation de pédopsychiatrie que l'on n'est pas encore sûr de maintenir ouverte, ce qui serait un drame pour la protection de l'enfance que nous assumons. Seraient également concernés : le service des urgences, la neurologie, la gastroentérologie, la chirurgie via les anesthésistes qui nous permettent de combler les plannings. Au total, plus de 300 personnes à Lannemezan se seraient retrouvées du jour au lendemain sans activité, je parle des paramédicaux, des personnels techniques et administratifs, par la seule fuite des intérimaires qui permettaient la continuité du service. Donc nous avons ferrailé depuis huit jours pour essayer de passer dans ces interstices et essayer notamment de saisir l'opportunité confirmée par le directeur général de l'ARS suite à nos échanges renouvelés et insistants, sur le fait qu'il fallait caler un certain nombre de contrats avant le 3 avril, date d'application de la loi. Bon an mal an, au moins pour l'établissement que je connais le mieux qui est celui de Lannemezan, nous limitons la casse grâce à des efforts déployés et surdéployés et notamment la solidarité des médecins eux-mêmes. Voilà, merci.

**M. le Président** – Merci. M. Laval.

**M. Laval** – Merci Président. On peut parfaitement comprendre les difficultés de services publics notamment à défaut de personnels compétents. Cependant, le chiffre de 6 000 € avancé, s'il est une exception, il y a d'autres montants inférieurs comme 3 000 ou 4 000 € pour 24 heures qui eux existent et sont plus répandus. Devons-nous accepter que demain le libéralisme intègre nos hôpitaux publics et pourquoi pas nos écoles ? On manque d'enseignants ! Peut-être que demain je veux bien travailler mais ce sera 3 000 € par mois minimum et c'est à prendre ou à laisser ! Mais on dira qu'il ne faut pas laisser nos enfants sans enseignants ! Ce texte, qui avait l'objectif de réduire cette dérive libérale dans l'hôpital public, est ici dévoyé notamment avec des citoyens de seconde zone... non mais franchement... pourquoi aller dans l'agressivité comme ça... je ne me sens pas tellement de seconde zone dans notre département. Il y a bien pire que nous ailleurs. A priori des choses ne vont pas et je trouve qu'il y aurait moyen de présenter les choses de manière un peu moins agressive. Nous allons voter contre ce texte parce que nous sommes opposés à cette volonté... c'est bizarre de la part de la gauche de soutenir un texte à caractère libéral dans le service public ! J'ai du mal à comprendre mais nous allons défendre donc le service public et vous allez défendre le libéralisme. Je le regrette ! Mais c'est la dérive dans laquelle on peut, pareil, sous-entendre le vote de cette motion. Je suis désolé de le dire.

**M. le Président** – Mme Darrieutort.

**Mme Darrieutort** – Je voulais rajouter, pour ce que je connais bien, puisque Laurent parlait de Lannemezan, que Bagnères-de-Bigorre va être fortement impactée au niveau des urgences et rajouter que le propos du groupe, cher Frédéric, n'est pas du tout de venir sur cette loi que nous jugeons utile aussi et je pense que Laurent pourra me conforter dans ce que je vais dire. Nous parlons de la façon dont ça s'est fait, de la forme. Quoiqu'on nous en dise, nous avons assisté à beaucoup de réunions en Préfecture, ARS en visio avec Maryse Carrère qui elle-même a été en visio avec le ministre. Nous ne défendons pas cette dérive, nous défendons l'offre de soin sur le territoire des Hautes-Pyrénées qui est un département qui souffre. Le service neurologie de Tarbes ne dépend pas de la loi RIST mais il va

fermer pour une durée indéterminée faute de médecins. Aucun rapport avec la loi RIST mais il y a des tas de services qui vont fermer faute d'avoir pu anticiper. Quoiqu'on nous en dise, quoiqu'ait dit le Directeur général Occitanie de l'ARS, nous n'avons pas eu de temps pour nous organiser ! Voilà ! Donc nous demandons du temps, nous demandons de travailler sur ces contrats, des contrats de gré à gré qu'on va faire maintenant, mais nous ce que nous voulons c'est fidéliser les hospitaliers ! Ce n'est pas du tout une dérive libérale ! En tout cas je peux vous dire qu'il risque d'y avoir des morts dans les Hautes-Pyrénées.

(voix)

**Mme Darrieutort** – Mais non je n'agite pas de chiffon rouge ! Il va y avoir des soucis dans les mois à venir ! On n'a aucune visibilité !

(voix)

**Mme Darrieutort** – Il y a des morts, il y en a toujours, il y en aura toujours mais il y aura des pertes de chance !

**M. le Président** – Du calme.

Mme Abadie.

**Mme Abadie** – Merci. Frédéric par rapport à l'agressivité qui te paraît être celle de cette motion, je peux te dire que pour être présente à cette réunion, ce n'est pas de l'agressivité, c'est de la pugnacité, de la combativité dont il faut faire preuve face à la perfidie du directeur régional qui fait s'exprimer tous les hospitaliers privés autour de la table, qui viennent dire que bien entendu ils sont touchés par cette loi eux-aussi, qu'ils ne vont en aucun cas aller dépouiller les hôpitaux publics mais qui dans la journée qui suit, se précipitent sur les médecins pour leur faire des contrats. Et puis, peu à peu, on voit que finalement dans le privé ils ne sont pas touchés du tout de la même façon puisqu'ils n'ont pas du tout les mêmes financements. Donc il faut vraiment batailler et je veux rendre hommage ici à Laurent Lages, Nicole Darrieutort et Maryse qui se sont battus pendant plusieurs jours. Comme l'a dit Nicole et c'est la réalité, cette mesure doit être appliquée au 3 avril sans préparation auparavant. Comme cela est dit

et redit, ce n'est pas la réalité. Donc il a fallu gagner pied à pied une prime supplémentaire, etc... et faire monter au créneau ceux qui théoriquement ne vont pas dépouiller les hôpitaux publics alors que, évidemment, en raison de la raréfaction de l'offre médicale, ils vont se précipiter comme tout le monde sur les médecins en leur offrant des ponts d'or. Voilà. C'est la réalité et pour ça il a fallu vraiment s'accrocher et être très présent comme ils l'ont été tous les trois. Quand tu dis que nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone et qu'on entend par exemple, toujours pareil, l'enfer est pavé de bonnes intentions, qu'avec des hôpitaux de proximité par exemple quand on sera une personne âgée on va peut-être être accueilli directement en gériatrie sans passer par les urgences, à moins que l'état nécessite l'accueil aux urgences. Moi ce qui me fait peur c'est le « à moins que l'état ne nécessite l'accueil aux urgences » parce que je trouve qu'actuellement on demande un peu trop l'âge des patients qui appellent et je n'ai pas envie d'être dans un département où, par manque de médecins urgentistes, par manque de personnes de garde, que ce soit sur Lannemezan ou sur Bagnères, si j'habite sur ces secteurs et que j'ai plus de 90 ans, on me dise que je ne pourrai pas être accueillie. Voilà. La perfidie elle est plutôt là et l'agressivité elle est plutôt là je pense.

**M. le Président** – Tout à fait.

M. Boubée.

**M. Boubée** – Merci Président. Cela ne vous étonnera pas puisque nous appartenons au même groupe, mais Joëlle a dit ce que je souhaitais dire. Je vais juste dire très clairement que sur le fondement de la loi RIST, nous sommes bien évidemment d'accord. Mme RIST est un médecin qui appartient au groupe Renaissance de l'Assemblée Nationale. C'est, toujours pareil, un problème de méthode et cela a été dit par les différents collègues, il n'y a pas eu d'anticipation de la part du gouvernement et des ARS sur ce sujet-là. Pour être très concret, et cet intérim concerne essentiellement, mais pas que, les services des urgences. Or, ça a été indiqué par l'ensemble des associations d'élus, les statistiques indiquent que 2/3 des patients qui vont aux urgences auraient dû être soignés par la médecine de ville. Par conséquent, effectivement, ces 2/3 encombrant les services des urgences et génèrent des dysfonctionnements. Ce sont des éléments

factuels que j'indique. Pour revenir sur le plan local et de manière très pragmatique, je terminerai mon propos en indiquant et vous l'aviez souligné Président, l'urgence de la création du centre de soins non programmés dans notre bassin de vie. C'est ça que je voulais dire parce que ça ne sera pas neutre sur les flux des urgences de l'hôpital de Tarbes en particulier et de Lourdes.

**M. le Président** – Concernant le centre de soins non programmés, c'est un sujet qui avance et dont je me préoccupe. J'espère qu'il y aura des propositions concrètes dans les prochains jours par la Mutualité Française sous réserve de quelques ajustements avec l'ARS. Le département apportera peut-être une contribution pour de l'investissement mobilier ou autre mais on ne fera rien par rapport au fonctionnement, c'est clair. Je ne peux pas encore vous dire le montant de notre contribution mais ça devrait voir le jour dans les prochaines semaines.

M. Buron.

**M. Buron** – Merci Président. Nous voterons bien entendu ce vœu. Si nous sommes entièrement d'accord avec ce qui est proposé et avec les précisions apportées par Joëlle et Nicole, nous ne nous sommes pas associés parce que le délabrement de l'hôpital, pas seulement à Tarbes mais sur le plan national, mériterait qu'on se préoccupe de tous les problèmes et pas seulement d'un seul même s'il est d'importance et d'avoir un débat plus profond. Même si ce n'est pas la compétence du département, nous sommes des citoyens touchés comme les autres. Donc il faudrait un débat plus profond et faire le point de tout ce qui se délabre à l'hôpital dont les urgences, les soins, le personnel qui travaille dans des conditions de plus en plus impossibles, etc... Donc nous votons ce vœu et souhaitons un débat plus poussé dans l'avenir.

**M. le Président** – D'accord. Très bien. Merci M. Buron.

Mme Siani Wembou.

**Mme Siani Wembou** – Merci Président. En tant que médecin hospitalier, je me dois de vous apporter quelques éclaircissements. Je travaille à l'hôpital public depuis 33 ans, j'en ai vu passer des choses

et surtout concernant les allées et venues de mes collègues médecins. Je peux vous dire que des services se sont vidés sous mes yeux. Je parle de la radiologie qui comptait sept praticiens hospitaliers et aujourd'hui il en reste un. Aujourd'hui à l'hôpital de Tarbes, les examens sont interprétés en télé-médecine par une boîte parisienne parce que la radiologue qui est là est de garde tous les jours et les gardes sont lourdes. Vraiment lourdes. Alors où sont ces médecins ? Ils sont dans notre département, dans le privé. Pourquoi ? Parce qu'en travaillant dans le privé à mi-temps, ils gagnent deux fois le salaire d'un médecin qui travaille à temps plein à l'hôpital. Et quand ils ont vu que les remplaçants gagnaient en une semaine ce que, eux, gagnent en un mois, eh bien ils ont décidé de partir ! Nous avons la même situation en gynéco-obstétrique. On entendait toujours : « Vous vous rendez compte combien touchent ces remplaçants ? ». Eh bien aujourd'hui ils sont partis ! Aujourd'hui on a un seul médecin gynéco-obstétricien et on tourne avec des remplaçants. Donc je pense que c'est une très bonne chose de plafonner et même 1 300 bruts par jour... mais enfin n'exagérons rien ! A mon âge je n'ai pas la moitié de cela ! On nous paye les RTT et les congés non pris 300 € et pas 1 300 € ! Et 300 € bruts ! Donc je ne sais pas où vont aller les médecins qui font des remplacements dans notre département. Donc s'ils ne veulent pas venir, on verra bien dans quelques mois parce que eux aussi ils ont des engagements, ils ont fait des prêts, etc. et il faut aussi qu'ils fassent tourner la popote ! Si on l'applique tous, en même temps, dans les hôpitaux publics, ils vont aller dans le privé ! Mais pourquoi ils n'y vont pas maintenant ? S'ils viennent dans le public, le privé existe pourtant ! Pourquoi ils n'y vont pas ? Pour moi c'est pire que des vendeurs de drogue. Ce sont des mercenaires ! Ils arrivent et touchent 2 000 €, 3 000 € par jour. Ce n'est pas normal ! Je ne sais comment on peut soutenir une chose pareille ! Et je vous le dis, c'est à cause des remplaçants que beaucoup ont quitté l'hôpital public parce qu'ils ont comparé avec leur salaire, ils se sont énervés et ils sont partis ! Voilà ! Donc il faut voir que c'est une réalité et maintenant il y a aussi la question de l'embauche. Yannick, tu as été interpellé, Andrée Doubrère aussi, plus le député pour recruter un odontostomato et il a fallu que vous appeliez le directeur tout un week-end pour qu'un poste d'odontostomatologie soit validé à partir du mois de septembre ! Les odontostomatologues, en ville, ont pris leur retraite. Il n'y a pas de remplaçant. A l'hôpital, pas de remplaçant ! On n'a trouvé personne ! Même pas dans le privé,

parce que le privé a aussi des problèmes de remplaçants ! Eh bien voilà ! On n'a pas voulu l'embaucher et donc il a fallu appeler le directeur le week-end, que les élus l'appellent pour que cet odontostomato soit recruté. Ma spécialité c'est la moins payée, c'est 600 € par jour. Mais quand j'ai été malade deux mois en début d'année, ils ont dû prendre des remplaçants et mes deux collègues ont dit : « On arrête de travailler ! Vous fermez le service ! » parce qu'il n'était pas question qu'on nous paye, nous, 300 € et les remplaçants 600 €. Franchement, il faut vraiment vous mettre en tête que c'est le prix que l'on paye pour les remplacements qui font partir les jeunes médecins de l'hôpital public et c'est bien dommage !

**M. le Président** - Merci Mme Siani Wembou.

Mme Carrère.

**Mme Carrère** – Merci Président. Je rajouterai rapidement plusieurs points. Cette proposition de loi, comme toutes les propositions de loi, ce n'est pas un projet de loi, c'est une proposition qui a été faite sans étude d'impact. Donc on a à aujourd'hui le résultat de toutes ces propositions qui peuvent être faites par les parlementaires mais derrière, on n'arrive pas à mesurer leur impact sur les territoires. Sur cette proposition de loi, je me suis abstenue. L'objectif est plus que louable mais il va falloir un temps de régulation qui va mettre du temps. On ne demande pas à ce que l'on revienne complètement sur la loi RIST, on demande de la souplesse et des dérogations territoire par territoire et établissement par établissement. Dans une certaine mesure, on ne va pas demander une dérogation pour payer un intérimaire 3 000 €. On est touché en France par les mercenaires et c'est un vrai phénomène. Le ministre nous a annoncé aujourd'hui plus de 70 % d'augmentation du mercenariat en France dans les hôpitaux. Donc c'est clair qu'il ne faut pas toucher à la loi mais aujourd'hui on demande ces dérogations sur les territoires et de la souplesse. Je rajouterai pour Frédéric, en tant que loi qu'il dit anti libérale, le fait qu'elle ne touche pas le privé aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit une preuve qu'elle soit anti libérale. Et c'est ça aussi le problème, Joëlle l'a dit, on est aujourd'hui sur une loi qui n'est pas imposée à l'hospitalisation privée. On aura beau signer, faire signer toutes les chartes possibles et imaginables à l'hospitalisation privée comme c'est prévu, je ne suis pas certaine qu'à terme on n'ait pas une fuite

de nos praticiens vers le privé. En tout cas je constate aujourd'hui, et c'est pour ça qu'on a essayé de se battre cette semaine, c'est qu'on va avoir des temps où nos hôpitaux, que ce soit Lannemezan ou Bagnères, vont avoir des services fermés. L'ARS régionale nous dit que ce n'est pas grave si la maternité de Mende en Lozère est fermée deux à trois jours par semaine, ce n'est pas grave si les urgences de Bagnères sont fermés deux ou trois jours dans le mois. Si c'est grave ! Parce que les personnes qui viendront de Campan ou d'un autre coin du département et que les urgences seront fermées, elles devront aller sur Tarbes et je ne suis pas sûre que l'hôpital de Tarbes ait la capacité d'absorber aujourd'hui, en l'état actuel des choses, les urgences de Bagnères et de Lannemezan.

**M. le Président** – Merci Mme Carrère. Je crois qu'on va arrêter là parce qu'il y a eu beaucoup d'interventions. Je donne à notre règlement un peu de souplesse. C'est un sujet que je ne connais pas bien, je l'avoue, mais je reconnais le contexte local, l'hôpital de Lannemezan. Il y a quelques années, un directeur d'hôpital, M. Bacqué, qui est toujours présent sur notre territoire, avait été chercher des médecins de Toulouse pour faire fonctionner l'hôpital de Lannemezan et personne ne croyait trop à la réussite de ce modèle-là. Heureusement que tous ces médecins ont été là, d'excellents médecins, qui ont contribué à une bonne image de l'hôpital de Lannemezan avec une qualité de service de proximité parce que quand on habite dans toute la partie est du département aux fins fonds des vallées, on n'est pas proche de Tarbes et on est bien content d'avoir un hôpital intermédiaire à Lannemezan. Il semble qu'à travers ce dispositif, malheureusement ces médecins qui venaient en vacation à Lannemezan et qui ne pourront pas être rémunérés comme ils peuvent l'être dans le privé, quitteront l'hôpital de Lannemezan et cela se traduira par des services fermés comme ça vient d'être dit.

**M. Lages** – On n'y est pas encore.

**M. le Président** – On n'y est pas encore mais c'est une hypothèse à ne pas exclure. On a besoin de manifester cette préoccupation, on a besoin, entre les territoires éloignés et Tarbes, des hôpitaux relais comme peut être Vic sur la partie nord du département, comme peut être Bagnères sur la Haute-Bigorre.

31 mars 2023

---

L'autre soir un chauffeur de dameuse vers 23 heures ou minuit a eu un problème d'infarctus. Malheureusement il n'y a plus d'urgence à Lannemezan et arrivé à Tarbes, il ne faisait plus partie de ce monde. La proximité, c'est ça. J'entends parfois les discussions sur l'hôpital de proximité, elle est relative la proximité ! Quand on est éloigné de 80 ou 100 km, là c'est le vrai problème de proximité. Je ne serai pas plus long sur ce sujet-là. Je vais maintenant mettre aux voix ce vœu.

Ceux qui êtes contre le manifestez en levant la main : 4 contre  
(M. Craspay, Mme Doubrère, M. Laval, Mme Siani Wembou)

Des abstentions ?

Ce vœu est adopté.

On passe au deuxième vœu : « Pour une adaptation de la mesure dite du zéro artificialisation nette de la loi « Climat et Résilience » ».

**M. Lages** – Je vais en donner lecture, Président.

*« Pour une adaptation de la mesure dite du zéro artificialisation nette de la loi « Climat et Résilience »" déposé par les Groupes Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires, Nos territoires en Commun, Communiste, Socialistes et apparentés.*

*Lors de sa session du 10 décembre 2021, le Conseil départemental a adopté un vœu exprimant ses inquiétudes quant à la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) voté en août 2021 dans le cadre de la loi « Climat et Résilience ».*

*Nous avons alors exprimé nos craintes vis-à-vis de l'incapacité induite par la loi dans l'effort des élus locaux pour revitaliser et développer le territoire, notamment en zone rurale et de montagne. Un département comme le nôtre se retrouve en effet durement impacté par cette loi au profit des grandes métropoles, accentuant ainsi les déséquilibres territoriaux déjà en œuvre.*

*Les décrets parus depuis cette date ont confirmé nos craintes et celles de nombreux élus, notamment les parlementaires. Deux propositions de loi - l'une du Sénat, l'autre de l'Assemblée nationale - visant à amortir et simplifier la loi ont d'ailleurs été déposées, et pour l'une examinée et votée au Sénat.*

*Ainsi, considérant que :*

- *les élus ruraux, notamment les maires, risquent de se retrouver en conflit avec leurs administrés frustrés de voir un bien constructible devenir non constructible et perdre une grande part de sa valeur ;*
- *les Départements ne sont pas identifiés clairement comme décisionnaires dans l'organisation de cette mesure et ne disposent pas de droits propres à construire pour assurer leurs aménagements (routes, collèges, structures sociales départementales, etc....) ;*

- aucune certitude n'existe à ce jour concernant les modalités de comptabilité de nombreux projets d'envergure nationale ou régionale ; ce qui peut être par exemple le cas d'un hôpital
- la mise en application de la loi par le biais de décrets arrivant au fil de l'eau - alors que le compteur a déjà commencé depuis le 22 août 2021 - permet actuellement la construction de projets sans intérêt stratégique (notamment dans la poursuite de l'étalement urbain) pour l'avenir.

Les élus signataires de ce vœu, réunis en Assemblée Plénière du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, renouvellent les souhaits exprimés en session du 10 décembre 2021 et demandent également :

- redonner du temps aux collectivités pour permettre d'organiser la mesure au plus près des territoires et des citoyens ;
- que soient exclus du calcul de dénaturalisation les projets d'envergure nationale et les projets (municipaux, intercommunaux, départementaux, régionaux) quand ils sont liés à la Santé, à l'Éducation, au développement des transports doux, à la souveraineté alimentaire, à l'énergie -notamment les barrages- et à l'économie stratégique en lien avec les enjeux d'innovation et de relocalisation industrielle ;
- que le début d'application de la loi soit reporté après l'adoption d'une ou des propositions de loi des Parlementaires puis à leur harmonisation -par la concertation- dans les SRADDET et les SCOT. »

**M. le Président** – Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Mme Carrère.

**Mme Carrère** – Merci Président et chers collègues. Notre groupe présente ce vœu, après celui que nous avons voté en 2022 déjà, et je trouve qu'il tombe bien à propos, vous l'avez dit Président Lages, à un moment où le Parlement a décidé de modifier la loi « Climat Résilience » sur le seul point du ZAN. Alors concernant ce fameux zéro artificialisation nette, il faudra atteindre 50 % d'artificialisation en moins par rapport aux dix dernières années jusqu'à 2050.

L'objectif, comme la loi RIST, est louable si on considère l'obligation de préserver nos ressources et notre agriculture aussi. Il est moins acceptable lorsqu'il ne prend pas en compte les spécificités de nos territoires ainsi que les besoins de développement. Il est moins louable aussi quand il pénalise les plus vertueux. Moins on a consommé d'espaces ces dix dernières années, moins on aura le droit d'en consommer dans les dix prochaines années. Il est moins louable aussi quand il pénalise nos territoires ruraux. Je rajouterai qu'un territoire comme les Hautes-Pyrénées qui a aujourd'hui dans sa géographie moins de 9 % de territoire artificialisé, il donne aussi au niveau national une grosse part de respiration et d'oxygène et cela devrait être pris en compte. C'est pour cela qu'il est temps de remettre le couvert sur le sujet et cette motion est bien à propos. Aujourd'hui, Laurent l'a dit, se profilent deux stratégies différentes au niveau du Sénat et de l'Assemblée Nationale avec deux propositions de loi légèrement différentes notamment sur la comptabilisation d'une garantie rurale. Si le Sénat propose un minimum d'un hectare par commune, l'Assemblée propose 1 % de l'espace déjà bâti. Les deux assemblées ne sont pour tout fait d'accord sur la prise en compte des espaces artificialisés, sachant que le Sénat a enlevé des espaces artificialisés, les jardins, les parcs, tout ce qui est naturel et enherbé aujourd'hui. On n'est pas non plus tout à fait d'accord sur la gouvernance et sur les délais de mise en œuvre de cette loi. Je ne vais pas vous détailler parce que vous avez reçu de ma part une note cette semaine sur ce que l'on a voté. En tout cas je tiens à vous dire c'est que la proposition de loi du Sénat respecte la trajectoire d'économie au niveau national. Elle agit plus sur les territoires ruraux et les territoires de montagne et côtiers mais elle respecte cette trajectoire vraiment d'économiser 50 % d'ici 2050. Donc qu'on ne nous dise pas qu'on ne respecte pas la trajectoire en ayant intégré toutes ces modifications. Je pense qu'elle est de nature à apaiser un peu les territoires. Si on prend l'exemple de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, aujourd'hui on est sur une possibilité pour l'agglomération complète et ses 87 communes de 200 hectares à construire, à artificialiser dans les dix prochaines années. Aujourd'hui, si cette proposition de loi et cette garantie rurale d'un hectare sont retenues, on passera à beaucoup plus et on sera plus à même de répondre aux besoins de l'agglomération qui, avec 200 hectares, je ne vous le cache pas, n'avait même pas la capacité de réponse aux besoins en économie sur son territoire. Je vous remercie.

**M. le Président** – Je me permettrai de réagir et vous ne serez pas surpris parce que j'avais qualifié déjà cette loi de bête et méchante. Appliquer systématiquement moins 50 % sur tout le territoire national, que ce soit dans une grande métropole ou dans petit village de montagne qui n'aura rien consommé au cours des dix dernières années et qui se retrouvera avec zéro possibilité, je trouve que c'est complètement stupide. Ça oblige à retirer des terrains qui sont déjà en zone constructible, qui ont fait l'objet de droits de succession payés au prorata de la valeur constructible du terrain. Du jour au lendemain le terrain n'est plus en zone constructible mais en zone agricole et son prix est divisé par 200 voire plus. Aujourd'hui s'il vaut 150 €, demain il vaudra 1,50 €. C'est pour moi inacceptable et je l'ai dit y compris à un conseiller politique de Macron et d'autres personnalités ministérielles. Ce modèle-là est inacceptable sur nos territoires parce qu'il nous pénalise énormément et va fragiliser tous ces territoires. Je ne sais pas ce que vont faire les entreprises du bâtiment, les électriciens et les plombiers s'ils n'ont plus rien à aménager et à construire. On a des baisses d'effectifs dans les écoles alors qu'à l'heure où la fibre est installée sur l'ensemble du territoire, à l'heure où des gens quittent un peu le milieu urbain pour venir se réinstaller sur les zones rurales et travailler en télétravail avec les moyens numériques et autres, on sera obligé de refuser les constructions parce que les terrains ne seront plus constructibles. Dans des communes de 100, 150 ou 200 habitants, c'est le maire qui va se retrouver en première ligne, qui va devoir aller dire à ses concitoyens que leur terrain était constructible mais qu'il ne l'est plus... c'est lui et son conseil municipal qui vont prendre des claques ! Ce n'est pas l'Etat ! Qu'on rende un terrain non constructible parce que du jour au lendemain il est menacé par un risque naturel de glissement, d'inondation ou autre chose, d'accord. Mais là, simplement au nom d'un dispositif de zéro artificialisation nette, c'est inacceptable ! En même temps dans les secteurs de montagne, dans le secteur rural en général, on fait des bâtiments à R+1 plus comble, lors que dans le milieu urbain y compris à Tarbes on peut être à R+10, c'est-à-dire que sur 1 000 m<sup>2</sup> vous pouvez accueillir plusieurs dizaines de familles. Chez nous on accueille deux, trois familles. Donc la ruralité est pénalisée alors qu'il y a un besoin d'accueillir, un besoin de renforcer les effectifs des écoles et par voie de conséquence des collèges. Là c'est une condamnation ! Ajoutons les problèmes médicaux et autres, c'est la condamnation de la ruralité ! Je m'y opposerai fortement. Je

n'obtiendrai pas forcément gain de cause mais c'est un réel problème. J'ai reçu ces jours-ci la présidente de l'agence d'urbanisme de la Haute-Garonne et je proposerai d'ailleurs peut-être au département de collaborer avec cette agence. Elle disait qu'elle ne dormait plus tellement il était très compliqué de gérer cette affaire, y compris le personnel administratif qui est en arrêt de travail parce qu'impuissant à gérer la situation. Même si je considère que la métropole toulousaine est suffisamment grande et qu'elle n'a pas forcément besoin d'être agrandie mais on pourrait rééquilibrer entre une surdensité urbaine et le secteur rural et trouver le juste équilibre mais pas par une application bête et méchante de moins 50 partout.

M. Craspay.

**M. Craspay** – Merci. Nous partageons dans ce texte un certain nombre d'éléments et en particulier le fait qu'il faut absolument préserver les projets d'envergure, les grands projets qui sont aujourd'hui dans la loi. A titre personnel, je souscris à vos propos Président et je suis largement d'accord avec tout ce que vous venez de dire. Je ne dis pas que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes dans notre groupe mais nous partageons l'essentiel. Je pense, je l'ai dit à mon collègue, que cette loi est pour les écolos. C'est très bien, il en faut...

**M. le Président** – Même s'il y en avait moins, cela ne me gênerait pas.

**M. Craspay** – ...moi non plus. Nous sommes totalement d'accord et si on peut ralentir et atténuer cette loi, j'y souscris. Donc nous voterons le vœu.

**M. le Président** – Merci M. Craspay.

M. Larrazabal.

**M. Larrazabal** – Merci Président. Vous avez parlé et à juste titre des personnes impactées par la dévaluation du prix des terrains mais, à contrario, forcément quand il y a raréfaction des terrains, il y a une flambée par ailleurs.

**M. le Président** – Exactement.

**M. Larrazabal** - Et cette flambée exclut des gens ensuite de la possibilité d'acheter des terrains à un prix tout à fait abordable ou à un prix normal on va dire. Donc elle annule des projets de construction. Alors elle l'annule pour les privés mais je peux vous dire qu'elle l'annule aussi pour les bailleurs sociaux. J'ai l'exemple d'un bailleur social, pour ne pas le citer Promologis, qui avait souhaité construire des petits modules de logements sociaux et qui avait tablé sur un prix de foncier normal d'il y a deux ans. Or aujourd'hui, avec le changement des PLU etc... le foncier flambe et ce bailleur a décidé d'abandonner ces projets parce que le coût du foncier fait que leur projet ne sera jamais rentabilisé. Voilà. Alors c'est une loi d'exclusion à tous niveaux, ce n'est pas une loi d'inclusion, loin de là. C'est une sale loi.

**M. le Président** – Je partage. Juste un commentaire supplémentaire. Ce vœu a aussi pour effet que soient précisées certaines choses notamment par exemple la deux fois deux voies et les 6 kilomètres qu'il reste à réaliser entre Tarbes et Lourdes. Si je prends 6 kilomètres par 20 mètres de large, c'est 12 hectares minimum et si on enlève 12 hectares dans le département, il ne reste plus grand-chose ! Et si on y enlève toutes les aires des parkings de stockage des avions sur l'aéroport, là on est sans doute à un dépassement. Tous ces aspects-là ne sont pas suffisamment pris en compte et précisés aujourd'hui. Et je rejoins ce que vient de dire David Larrazabal parce que le fait de raréfier va faire monter les prix et ce sera complètement contreproductif pour nos villages qui souhaiteront accueillir où déjà les prix flambent beaucoup trop. C'est contreproductif à tous les niveaux.

Mme Carrère.

**Mme Carrère** – Par rapport à ce que vous avez dit Président, dans la proposition de loi qui a été votée au Sénat, les grands projets nationaux sont exclus de l'enveloppe régionale et territoriale donc ils seront comptés à part. Nous avons également proposé d'exclure de cette enveloppe d'artificialisation les bâtiments agricoles. Je vous ai parlé des jardins mais il y a aussi les bâtiments agricoles, les routes et les projets ferroviaires qui sont très consommateur en sols. Donc sur cette proposition de loi-là, c'est prévu. Après, quel sera l'arbitrage

avec nos collègues députés ? Je ne suis pas certaine qu'il soit en notre faveur. Si j'ai un conseil à vous donner, c'est faites pression pour que les députés acceptent de voter la proposition de loi du Sénat, elle est beaucoup plus favorable que celle qu'ils ont proposée de leur côté.

**M. le Président** – Merci Mme Carrère pour ces précisions.

Plus d'autres interventions ? Pardon je n'avais pas vu.

Mme Péraldi.

**Mme Péraldi** - Merci Président. Je voterai avec d'autant plus de conviction ce vœu puisque c'est aussi le combat de la région. La loi climat s'impose au SRADDET et on y en train de négocier avec les territoires pour essayer de trouver une marge de manœuvre pour différentier le traitement des territoires ruraux et de montagne par rapport aux métropoles, jusqu'à un certain point si nous sommes entendus. Que ce soit les départements ou les régions, nous avons mené le premier combat qui était de retarder l'application puisque que le SRADDET doit être effectif en février 2024. On doit donc le réviser en quelques mois, on va tenter une concertation mais on a la même volonté d'imposer une différenciation sur nos territoires en faveur des territoires ruraux et de montagne que l'on doit développer, que nous allons avoir besoin de développer. On sait la construction d'un lycée. Qu'est-ce que l'on fait alors ? On le compte comment ? Les lignes ferroviaires, tu as raison Maryse de le rappeler, on a quelques projets qui nous concernent, nous en particulier, sur notre territoire et notre département. Donc je le vote d'autant plus que nous sommes sur la même volonté dès le début. Je remercie le travail de nos parlementaires et en particulier au Sénat et Maryse parce qu'il est important de rappeler de quel côté nous sommes, pourquoi nous nous battons, cette volonté d'être positif et d'avoir une marge de manœuvre pour se développer. Je ne pense pas que ce soit une question d'écolos ou pas. Je pense que c'est une question de réalité, de proximité. Je pense que ce sont encore des décisions qui sont prises en haut par ceux qui ne savent pas comment vivent nos territoires, ce que vivent nos administrés et je pense que c'est cette méconnaissance, cette verticalité qui, une fois de plus, donne des lois complètement inadaptées à ce que nous vivons.

**M. le Président** – Je vais donner la parole à M. Larrazabal exceptionnellement pour une deuxième fois. Pour ce qui est de la région, l'État s'est bien débarrassé de la patate chaude en la mettant dans le camp de la région. Donc à la région de faire le sale boulot aujourd'hui. Sale boulot qui ne sera pas simple à faire.

**M. Larrazabal** – Merci Président. Dire que ce ne sont pas des lois écolos... Si ! Toutes les lois dites « vertes » sont des lois d'exclusion. Je veux parler de la ZFE à venir, on n'en reparlera, nous ne sommes pas touchés encore. Mais pour les zones qui sont touchées, les gens qui n'auront pas les moyens seront exclus de ces zones de ZFE. Pour l'eau, Bernard en parlait tout à l'heure, le jour où on devra faire payer l'eau quatre fois ce qu'elle coûte aujourd'hui et je pense au tourisme, qui pourra venir dans les stations et louer une chambre d'hôtel etc... qui feront payer l'eau quatre fois, cinq fois ce qu'elle coûte aujourd'hui ? Les riches ! Les autres ne pourront pas y venir. Dans les locations etc., ça va toucher le tourisme, ça touchera tout ! Toutes ces lois vertes sont des lois d'exclusion. Elles sont affreuses !

**M. Lages** – Il restera Lourdes.

**M. le Président** – Tout à fait... le partage...

(voix)

**M. le Président** – Mme Péraldi, un dernier mot.

**Mme Péraldi** - En effet, les régions ont réagi différemment. Certaines se sont complètement désengagées en disant que l'État assume seul, d'autres appliquent sans scrupule les contraintes qui nous sont imposées sur la première étape jusqu'en 2031 avec 50 % d'obligation pour ces espaces, mais jusqu'en 2050 sur la totalité. La région Occitanie joue la carte de la concertation et essaie de faire passer quand même ce qu'elle a déjà défendue sur le premier SRADDET et on verra bien jusqu'où cela est possible.

**M. le Président** – Très bien. Merci. Plus d'interventions

Je mets ce vœu au vote.

Y a-t-il des voix contre ?

Des abstentions ?

Ce vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le troisième et dernier vœu est porté par le Groupe Socialistes et Apparentés. Il a été transmis hier soir tardivement et n'a pu être co-construit avec les autres groupes politiques. Le règlement stipule que le vœu doit arriver le mardi au plus tard. Donc comme il est arrivé trop tard, je ne le mettrai pas au vote. Je propose à Maryse Beyrié de faire une déclaration et je lui donne la parole.

**Mme Beyrié** – Merci Président. Effectivement, cela aurait pu être un vœu comme vous l'avez dit, eu égard même au règlement mais nous portons une déclaration contre la réforme des retraites, au nom du Groupe Socialistes et Apparentés et du groupe Communiste.

*« Le système de retraite par répartition, un des fondements du pacte républicain basé sur la solidarité entre les générations et conquête sociale majeure, bénéficie à tous les Français qui y sont profondément attachés.*

*Le gouvernement a présenté le 10 janvier dernier son projet de réforme des retraites prévoyant le report de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans, avec un allongement accéléré de la durée de cotisation. Au vu du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, cette mesure ne présente pas de caractère d'urgence puisque la viabilité de notre système par répartition n'est pas menacée.*

*A l'évidence, le projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, il s'agit d'une mesure budgétaire, marquée du choix assumé de l'injustice et de la régression sociale.*

*Ce projet vise avant tout à faire payer à l'ensemble des français le « quoi qu'il en coûte » alors que d'autres pistes de financement existent pour réformer les retraites : augmenter le taux d'emploi des seniors et/ou majorer les cotisations patronales et/ou faire contribuer les hauts salaires et/ou revenir sur les baisses d'impôts faites aux grandes entreprises. Cette réforme, si elle était mise en œuvre, pénaliserait l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle aggraverait la situation des seniors qui ne sont plus en emploi avant leur retraite, et renforcerait les inégalités femmes-hommes. En tant qu'employeur avec une responsabilité sociale à l'égard de ses agents, nous, signataires de cette déclaration conseillers départementaux, nous considérons l'importance d'affirmer notre opposition à cette réforme injuste et brutale et apportons notre soutien à la mobilisation intersyndicale.*

*Renforcer notre système de retraites nécessite des mesures de progrès et de partage des richesses. D'autres solutions sont possibles !*

*Ainsi, à l'écoute de l'intersyndicale des salariés, nous, élus signataires de cette déclaration :*

- *Demandons le retrait de la loi de réforme des retraites ;*
- *Nous nous prononçons en faveur d'une réforme juste, durable et efficace des retraites, une réforme négociée avec les partenaires sociaux qui repose sur des efforts partagés, notamment par la mise à contribution des revenus du capital et des actifs financiers, une réforme qui prenne en compte la pénibilité du travail et les carrières longues, une réforme qui réduise les inégalités professionnelles et de revenus entre les hommes et les femmes ;*

*Nous adresserons à Monsieur le Préfet, à Mesdames et Monsieur les Parlementaires et aux Responsables Départementaux de toutes les Organisations Syndicales de salariés. »*

Je vous remercie Président.

**M. le Président** – Merci Mme Beyrié. On en reste là.

*(voix)*

**M. le Président** – Comme c'est une déclaration, normalement on n'alimente pas le débat. Je souhaite qu'on en reste là.

Cette séance est terminée. Je voudrais surtout remercier les services pour la préparation de tous les documents réalisés dans le cadre budgétaire, l'ensemble des directions sous la direction de Pascal Saurel que je remercie personnellement pour ce travail. Je voudrais remercier quelqu'un qui est ici présent aujourd'hui et pour la dernière fois dans cette assemblée, à moins qu'il décide un jour de revenir, il s'agit de Sébastien Pividal. J'ai eu l'occasion de partager un vin d'honneur avec lui et ses collègues mais je tenais à le remercier ici publiquement. Il est chez nous depuis une dizaine d'années et j'avais eu l'occasion de le recruter et d'emblée, au moment du jury, il avait fait une excellente prestation qui s'est ensuite vérifiée tout au long de ces dix dernières années. Il a participé à nos côtés à tout ce qui concerne le développement local, la culture et autres puisqu'il chapotait tous ces services. Il a conduit cette direction avec beaucoup d'humanité, qualité que j'ai plaisir à souligner et en même temps de grande qualité sur le plan professionnel. On a beaucoup évolué dans cette direction avec la réactualisation du FAR, le FEU à l'époque, la mise en place de la politique d'appel à projets, tourisme, rural, la couverture de l'ensemble du département, tout ce qu'a cité tout à l'heure Geneviève Isson par rapport aux politiques culturelles avec la boussole, la politique jeunesse et bien d'autres. Sébastien a été un acteur important, j'ai plaisir à le souligner devant vous et à lui souhaiter pleine réussite dans ses nouvelles responsabilités puisqu'il va devenir directeur de l'agence d'urbanisme de Tours. Je le remercie aussi parce qu'il m'a permis ces derniers temps d'échanger autour de la problématique d'Agence de l'Urbanisme dans le prolongement de la loi Climat et Résilience. On a eu beaucoup d'échanges dont j'aurais l'occasion de vous parler lors d'une prochaine séance. En tous les cas merci à toi, Sébastien, bonne chance et bon vent. Je vous propose qu'on l'applaudisse.

*(applaudissements)*

31 mars 2023

---

Je vous invite maintenant à traverser la rue pour se retrouver de l'autre côté et j'invite les gens de la presse également.

Je remercie tous les participants et déclare close notre deuxième réunion de 2023 ; je lève la séance.

*(la séance est levée à 12 heures 50)*